

## Evaluation générale du Contrat de Baie de Fort-de-France (2010 – 2017)

### Rapport final

#### CONSULTING

SAFEGE  
1 Zone Artisanale de Manhity  
Immeuble Grémeau  
97232 LE LAMENTIN

Agence Antilles Guyane

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)

Version : indB

Date : 29/08/2018

Nom Prénom : CHEREAU Edouard

**Numéro du projet :**

**Intitulé du projet : Evaluation générale du Contrat de Baie de Fort-de-France (2010 – 2017)**

**Intitulé du document : Rapport final**

<b>Version</b>	<b>Rédacteur</b> NOM / Prénom	<b>Vérificateur</b> NOM / Prénom	<b>Date d'envoi</b> JJ/MM/AA	<b>COMMENTAIRES</b> Documents de référence / Description des modifications essentielles
<b>indA</b>	CHEREAU Edouard	BONNAFE ARNAUD	14/06/2018	Version initiale
<b>indB</b>	CHEREAU Edouard		29/08/2018	Version finale



---

## Sommaire

1.....	Preambule.....	5
2.....	Le contrat de la baie de Fort-de-France .....	7
2.1	Historique du premier Contrat de la Baie de Fort-de-France (2010-2017) .....	7
2.2	Les instances du contrat de baie .....	8
2.3	La mise en place du Contrat de la Baie de Fort-de-France .....	11
2.4	Les outils de suivi du Contrat .....	19
3.....	Bilan du regard du Grand public sur le la baie de fort-de-France et son contrat.....	30
4.....	Bilan technico-financier des actions du premier contrat.....	38
4.1	Bilan du thème A – Assainissement des eaux usées domestiques.....	39
4.2	Bilan du thème B – Assainissement des eaux pluviales .....	44
4.3	Bilan du thème C – Pollutions industrielles, artisanales et portuaires .....	47
4.4	Bilan du thème D – Pollutions phytosanitaires .....	50
4.5	Bilan du thème E – Erosion / Aménagement de l'espace rural.....	53
4.6	Bilan du thème F – Milieux aquatiques.....	56
4.7	Bilan du thème G – Pilotage et suivi du contrat .....	60
5.....	Synthèse de l'évaluation générale.....	63



## Tables des illustrations

Figure 1 : Aire du premier contrat de la Baie de Fort-de-France (source : CACEM, Essentiel Conseil, 2010).....	5
Figure 2 : Enjeux du territoire issus de l'analyse du diagnostic Littoralis (source : CACEM, Contrat de La Baie de Fort de France - Dossier définitif).....	11
Figure 3 : Objectifs du Contrat de la baie de Fort-de-France (source : CACEM, Contrat de La Baie de Fort de France - Dossier définitif).....	14
Figure 4 : Priorités d'actions retenues dans le Contrat de la baie de Fort-de-France (source : CACEM, Contrat de La Baie de Fort de France - Dossier définitif).....	15
Figure 5 : Estimation financière du programme d'action.....	17
Figure 6 : Catégorisation des 65 actions du Contrat de Baie.....	17
Figure 7 : Catégorisation des 65 actions du Contrat de Baie par thématique.....	18
Figure 8 : Illustration d'une fiche action.....	19
Figure 9 : Présence d'un maître d'ouvrage clairement défini par action, au total et selon les différents thèmes.....	20
Figure 10 : Présence d'un objectif clairement défini par action, au total et selon les différents thèmes.....	21
Figure 11 : Présence d'indicateurs d'avancement clairement définis par action, au total et selon les différents thèmes.....	22
Figure 12 : Présence d'un montant prévisionnel défini par action, au total et selon les différents thèmes.....	23
Figure 13 : Présence de financeurs défini par action, au total et selon les différents thèmes.....	24
Figure 14 : Extrait du tableau de suivi des actions – 2016.....	27
Figure 28 : Nature des sondés.....	30
Figure 29 : Répartition des sondés par commune.....	30
Figure 30 : Retour du questionnaire grand-public - 1.....	31
Figure 31 : Retour du questionnaire grand-public – 2.....	31
Figure 32 : Retour du questionnaire grand-public – 3.....	32
Figure 33 : Retour du questionnaire grand-public – 4.....	32
Figure 34 : Retour du questionnaire grand-public – 5.....	33
Figure 35 : Retour du questionnaire grand-public – 6.....	34
Figure 36 : Retour du questionnaire grand-public – 7.....	35
Figure 37 : Retour du questionnaire grand-public – 8.....	35
Figure 38 : Retour du questionnaire grand-public – 9.....	36
Figure 39 : Retour du questionnaire grand-public – 10.....	37
Figure 15 : Etat d'avancement des actions – Thème A.....	39
Figure 16 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème A - 1.....	40
Figure 17 : Retour du questionnaire des acteurs – Thème A - 2.....	41
Figure 18 : Etat d'avancement des actions – Thème B.....	44
Figure 19 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème B- 1.....	45
Figure 20 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème B- 2.....	45
Figure 21 : Etat d'avancement des actions – Thème C.....	47
Figure 22 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème C- 1.....	48
Figure 23 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème C- 2.....	48
Figure 24 : Etat d'avancement des actions – Thème D.....	50
Figure 25 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème D- 1.....	51
Figure 26 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème D- 2.....	51
Figure 27 : Etat d'avancement des actions – Thème E.....	53
Figure 25 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème E- 1.....	54
Figure 26 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème E- 2.....	54
Figure 27 : Etat d'avancement des actions – Thème F.....	56
Figure 25 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème F- 1.....	57
Figure 26 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème F- 2.....	57
Figure 27 : Etat d'avancement des actions – Thème G.....	60
Figure 25 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème G- 1.....	61
Figure 26 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème G- 2.....	61
Figure 40 : Retour du questionnaire en ligne transmis aux acteurs du contrat.....	66

---

Figure 41 : Retour du questionnaire en ligne transmis aux acteurs du contrat.....	68
Figure 42 : Retour des sondés dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Baie de Fort-de-France.....	69
Figure 43 : Retour du questionnaire en ligne transmis aux acteurs du contrat.....	70
Figure 44 : Niveau de pression sur les masses d'eau littorales (source : Observatoire de l'Eau).....	70

## Table des annexes

Annexe 1 Questionnaire Internet – retour des acteurs
Annexe 2 Questionnaire Internet – Retour du Grand Public
Annexe 3 Extrait du Rapport de l'IRSTEA

## 1 PREAMBULE

La Baie de Fort-de-France, d'une superficie de 70 km<sup>2</sup> est la plus grande baie de Martinique. Son bassin versant recouvre 14 communes de l'île, soit plus de 70% de la population martiniquaise. Soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, cette baie d'une grande richesse écologique et à fort enjeu sociaux, touristique et économique, est à préserver.

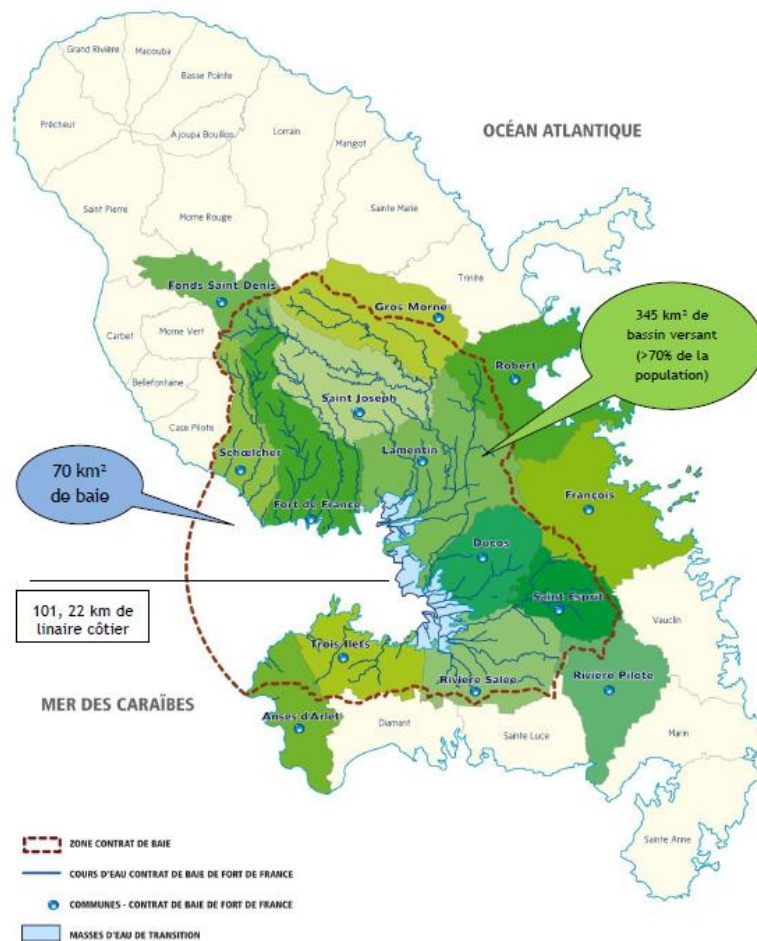


Figure 1 : Aire du premier contrat de la Baie de Fort-de-France (source : CACEM, Essentiel Conseil, 2010)

Afin de reconquérir la qualité des eaux et des écosystèmes de la Baie de Fort-de-France et de son bassin versant, **un contrat de milieu : Le Contrat de la Baie-de-Fort de France**, porté par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) a été **signé le 07 mai 2010** par les 44 membres du Comité de Baie.



Le contrat de la baie de Fort-de-France, d'une durée initiale de 5 ans, a été prorogé en 2015 pour une durée de 2 ans, et s'est achevé en 2017.

**Le présent document constitue le rapport final d'évaluation du contrat.**



La présente évaluation se base :

- **Sur les documents techniques transmis par la cellule animation ainsi que par les maîtres d'ouvrages et acteurs rencontrés** (cf. bibliographie) ;
- **Sur un questionnaire internet type « google forms » transmis par mail aux membres du Comité de Baie et aux partenaires du contrat** (liste des acteurs et référents fournie par la cellule animation). Lors de la clôture de l'enquête (30/06/2017), 19 questionnaires avaient été retournés, dont 16 structures parmi lesquelles 11 membres du Comité de Baie.  
Les 16 structures sont : Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; CACEM ; Collectivité d'Agglomération Espace Sud Martinique (CAESM) ; Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) ; les communes de Fort-de-France et Fond-Saint-Denis ; Le Conservatoire du Littoral (CEL), le Centre Technique de la Canne et du Sucre (CTCS) ; La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ; La Fédération Régionale de Défense contre les Organisme Nuisible de la Martinique (FREDON) ; l'association H2Eaux ; l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) ; L'Office de l'Eau (ODE) et le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) ;  
Les résultats de ce questionnaire sont présentés en Annexe
- **Sur un questionnaire internet type « google forms » destiné au Grand Public** et accessible depuis les sites web des acteurs ayant répondu favorablement aux sollicitations de la cellule animation entre septembre et octobre 2017. Lors de la clôture de l'enquête (31/10/2017), 62 questionnaires ont été retournés ;  
Les résultats de ce questionnaire sont présentés en Annexe
- **Sur des entretiens réalisés avec les acteurs du contrat** : les animateurs du Contrat de Baie ; la CACEM ; la CAESM (service assainissement) ; communes de Ducos et Schoelcher ; l'ODE ; la DEAL ; le PNRM ; la CCIM ; la Chambre d'Agriculture ; ODYSSI ; le Grand Port Maritime de la Martinique (GPMM) et le conseil scientifique du Contrat de Baie ;
- **Sur les échanges entre les différents acteurs et partenaires présents lors des réunions de travail et de présentations de l'évaluation** avec la cellule animation, le bureau du Comité de Baie et le conseil scientifique (animateurs du Contrat de Rivière du Galion, animatrice du Contrat Littoral Sud, Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM), Université des Antilles (UAG), etc...).

---

## 2 LE CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE

### 2.1 Historique du premier Contrat de la Baie de Fort-de-France (2010-2017)

En Martinique, le Comité de Bassin, créé par la loi sur l'eau de 1992 et mis en place en 1996, définit les axes principaux de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques, à l'échelle du bassin hydrographique, et élabore le SDAGE<sup>1</sup>.

**Entre 2003 et 2005, un dossier de candidature pour la mise en place du Contrat de la Baie de Fort-de-France est élaboré<sup>2</sup>** sur la base d'un diagnostic environnemental de la Baie réalisé en 2002<sup>3</sup>. Le contrat de la baie est un dispositif contractuel issu d'une démarche volontaire et partenariale. Il vise à définir un programme d'actions sur 5 ans visant à assurer le maintien ou la restauration de la qualité des eaux et des écosystèmes de la baie et de son bassin versant. Pour ce faire, il réunit les différents acteurs de ce territoire au sein d'un Comité de baie de 44 membres (élus, administrations, usagers, organismes socioprofessionnels et institutions), mis en place par l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2006.

**Le 30 mai 2006, le Comité de Bassin donne son agrément au dossier de candidature du Contrat de la Baie de Fort-de-France**, pour lequel la CACEM joue le rôle de structure porteuse.

**Le 19 juin 2009 l'agrément du dossier définitif par le Comité de bassin est acté**, permettant de rentrer dans la phase opérationnelle du Contrat.

**Le 15 septembre 2009, la cellule d'animation du Contrat de Baie se met en place** avec le recrutement d'une animatrice (Hélène MBOLIDI-BARON). La cellule animation du contrat sera modifiée en cours de route avec :

- En 2012 : le départ de Hélène MBOLIDI-BARON ;
- En 2013 : le remplacement de Hélène MBOLIDI-BARON par Stéphane JEREMIE au poste d'animateur ;
- En 2015 : l'arrivée d'un second animateur, Axel VILLARD-MAUREL ;
- En 2017 : le départ de Stéphane JEREMIE et son remplacement par Murielle LAPU.

**Le Contrat de la Baie de Fort-de-France est signé le 07 Mai 2010** par les 44 membres formant le Comité de Baie.

**D'une durée initiale de 5 ans**, le Contrat de la Baie de Fort-de-France a fait l'objet d'une **prorogation de 2 ans en 2015**, pour s'achever en mai 2017.

---

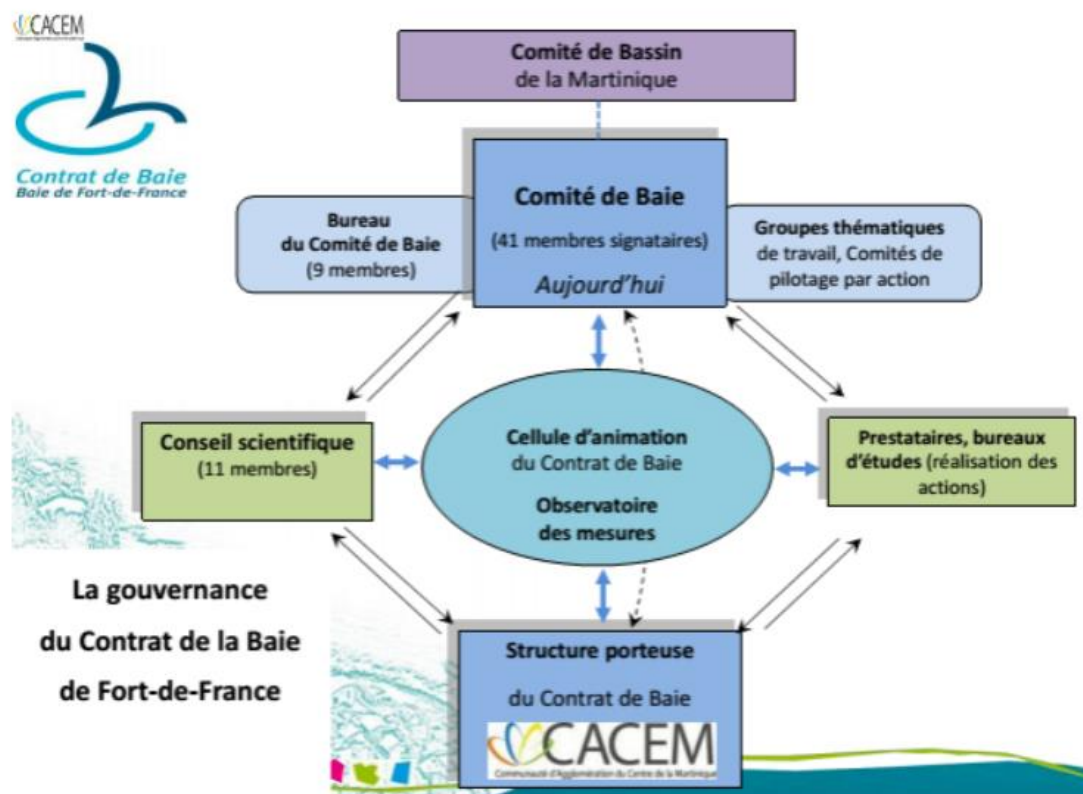
<sup>1</sup> Le 23 octobre 2000, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) voit le jour dans le but de donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. En France, la DCE a été transposée dans le droit français en 2006 au travers de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), les plans de gestion correspondent aux SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) auxquelles sont associés un PDM (Programme De Mesures).

<sup>2</sup> Sce-Creoccean-Memoris ; Dossier de Candidature, Mai 2006

<sup>3</sup> Littoralis ; Etat des lieux et diagnostic environnemental, 2002

## 2.2 Les instances du contrat de baie

Le contrat de baie est piloté par le comité de baie. Le contrat de baie s'appuie en continu sur un large partenariat local qui intègre l'ensemble des acteurs du bassin versant et de la baie de Fort de France, ce qui traduit leur engagement pour une meilleure protection de l'eau et des milieux aquatiques. Les modalités de gouvernance sont définies par le schéma suivant :



### 2.2.1 Structure porteuse

La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM), syndicat intercommunal qui regroupe les 4 communes du centre de la Martinique (Fort-de-France, Schœlcher, Le Lamentin et Saint-Joseph) assure le portage du contrat de la baie-de-Fort-de-France.

Elle héberge la cellule animation, assure les missions d'organisation et de suivi du contrat de baie et porte (ou participe au financement) certaines actions du contrat.

La CACEM regroupe à elle seule près de 170 000 habitants soit environ 40% de la population martiniquaise et la grande majorité de la population habitant le bassin versant de la baie de Fort-de-France (environ 75%). Elle regroupe également le centre économique et industriel de la Martinique avec environ 14000 entreprises.

### 2.2.2 Le Comité de Baie

Le Comité de Baie de la Baie de Fort-de-France, présidé par Monsieur Yvon PACQUIT (4ème Vice-Président de la CACEM) président de la commission eau assainissement environnement énergie renouvelables, a été institué par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2006, après que le dossier de candidature relatif au contrat de baie ait reçu l'agrément du Comité de Bassin, le 31 mai 2006.

Les membres du Comité de Baie sont répartis en 5 collèges :

- Collectivités territoriales ;

- 
- Administrations ;
  - Organisations professionnelles et usagers ;
  - Etablissements publics ;
  - Personnes qualifiées ;

Les missions du Comité de Baie sont précisées dans les articles 1 et 2 de l'arrêté du 22 novembre 2006 portant création du Comité de Baie.

Ses missions sont les suivantes :

- Accompagner l'élaboration du dossier définitif du contrat de la baie de Fort-de-France ;
- Valider le dossier définitif avant de le transmettre au Comité de Bassin de la Martinique pour agrément ;
- Suivre la mise en œuvre du programme d'actions une fois le contrat agréé et signé par les différents partenaires ;

Le Comité de Baie se réunit en plénière une fois par an pour valider les actions menées au cours de l'année et programmer les actions de l'année à venir.

Un bureau du Comité de Baie composé de 11 structures (2013) assure le fonctionnement du Comité de Baie dans l'intervalle des plénières. Les structures membres du bureau sont :

- CACEM
- Comité Martiniquais du Tourisme (CMT)
- ODE
- DEAL
- CRPMEM
- CTM (ex Conseil Général 972)
- CCNM
- PRAM
- DAAF

---

### 2.2.3 Le conseil scientifique

**Le Conseil Scientifique** est composé de personnes compétentes dans les thématiques prises en compte par le contrat. Il s'agit d'une instance consultative qui conseille le Comité de Baie sur les actions menées sur le territoire du contrat *via* son expertise scientifique, ainsi que sur la cohérence et la pertinence des actions entreprises ou à venir. Ses avis sont indépendants.

En 2016, le conseil scientifique était composé de 11 organismes publics :

- La CTM (ex Conseil Général 972)
- La CACEM
- La Chambre d'agriculture
- Le Parc Naturel Régional Marin
- Ex ORTOM
- L'Université des Antilles 972
- L'Université des Antilles 971
- La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Martinique (FDAAPPMA)
- L'IFREMER
- La DEAL 972
- Le CNRS

Le conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an sur la convocation du Président du Conseil avec un ordre du jour déterminé en concertation avec ses membres.

## 2.3 La mise en place du Contrat de la Baie de Fort-de-France

### 2.3.1 La détermination des enjeux et objectifs du Contrat de Baie

La définition des enjeux existants sur le territoire du Contrat de la Baie de Fort-de-France a été basée sur les travaux :

- Du diagnostic préalable des différents composants du territoire réalisé en 2002 par Littoralis<sup>4</sup> pour la DIREN qui abordent les thèmes suivants :
  - Les caractéristiques physiques et naturelles de la baie de Fort-de-France et de son bassin versant (climat, relief, hydrographie, sédimentologie)
  - L'organisation administrative et la démographie
  - Les activités et les usages sur le périmètre du contrat de baie (agriculture, assainissement, industries, tourisme...)
  - Les principales pollutions : constats, origines et effets.
- Du SDAGE de la Martinique de 2002 ;
- De l'état des lieux du district hydrographique de la Martinique (Directive Cadre Eau)

Ces travaux ont permis une première identification des enjeux existant sur le milieu.

Type de milieu	Enjeux
<b>Milieux littoraux</b>	Impact de l'hypersédimentation sur les différents écosystèmes littoraux et notamment sur les récifs coralliens
	Contamination des milieux littoraux par différents micropolluants métalliques (Zinc, Plomb, Cuivre) et organiques (PCB, hydrocarbures, pesticides)
	Contamination bactérienne des eaux des sites de baignade littoraux
	Enrichissement trophique (matières organiques et nutriments) des eaux littorales
<b>Eaux douces superficielles</b>	Dégradation de la qualité écologique et chimique des cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort-de-France
	Gestion quantitative des cours d'eau en étiage
	Risques d'inondation par débordement de cours d'eau lors des crues torrentielles

**Figure 2 : Enjeux du territoire issus de l'analyse du diagnostic Littoralis (source : CACEM, Contrat de La Baie de Fort de France - Dossier définitif)**

<sup>4</sup> Littoralis ; Etat des lieux et diagnostic environnemental, 2002

Le Comité Technique du Contrat de la Baie a retenu de cette première identification 5 enjeux majeurs concernant le Contrat de Baie, validés par la suite par le Comité de Pilotage :

1. **L'hypersédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens**, le diagnostic préalable montrant :
  - « Concernant l'état des récifs coralliens :
    - ▷ Une mauvaise connaissance de l'état actuel des écosystèmes marins en baie de Fort-de-France et notamment des récifs coralliens
    - ▷ Une dégradation constatée d'est en ouest des récifs coralliens
    - ▷ Des phénomènes importants d'hypersédimentation aux exutoires de certaines rivières
  - Concernant les apports de sédiments :
    - ▷ Des apports terrigènes à la baie mal connus (origines, flux) ;
    - ▷ Un envasement de la baie lié à des facteurs d'origine naturelle et renforcé par certaines activités humaines (agriculture, urbanisation, gestion des cours d'eau notamment)
  - Un manque de connaissance de la dynamique sédimentaire des eaux littorales (remobilisation des matières en suspension, transport)
  - Scénario tendanciel :
    - ▷ Globalement peu de programmes en cours visant à réduire les phénomènes d'érosion et de transport solide
    - ▷ Une dégradation ou une stabilisation de l'état des récifs coralliens à l'échéance du contrat de baie »
2. **La qualité des eaux littorales au regard de la contamination par les micropolluants**, le diagnostic préalable montrant :
  - « Etat des milieux :
    - ▷ Des besoins importants en termes de connaissance du niveau actuel de contamination des milieux marins par les micropolluants
    - ▷ Des concentrations relativement importantes en métaux lourds (plomb, zinc, cadmium essentiellement) dans certains organismes marins et dans les sédiments de la baie
    - ▷ Des teneurs encore élevées en PCB dans certains organismes marins de la mangrove du Lamentin
    - ▷ Des teneurs élevées en TBT au niveau du port de Fort-de-France
    - ▷ Détection quasi-systématique d'anciens pesticides très rémanents (chlordécone notamment) dans les organismes vivants de la baie
  - Sources de pollution :
    - ▷ Des sources de micropolluants diverses (activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, routes), mal connus et principalement diffuses
  - Scénario tendanciel :
    - ▷ Une réduction probable du fait de la réglementation des risques de contamination des milieux littoraux par les micropolluants
    - ▷ Pas d'amélioration prévue à court terme de la qualité des eaux et des milieux (inertie du milieu) »
3. **La qualité bactériologique des eaux de la Baie**, le diagnostic préalable montrant :

- « *Qualité des eaux de baignade :*
    - ▷ *Globalement bonne sur les plages suivies par la DSDS sites prioritaires avec des eaux de qualité insuffisante selon les termes de la directive européenne 2006/7/CE*
    - ▷ *Manque de données concernant la qualité des eaux des sites d'activités nautiques autres que les plages suivies par la DSDS*
  - *Pressions de pollution bactérienne :*
    - ▷ *Méconnaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement dans les bassins versants des plages*
    - ▷ *Problèmes relatifs à la collecte et au transfert des eaux usées vers les stations d'épuration (mauvais branchements, zones non desservies)*
    - ▷ *Postes de relèvement pas suffisamment fiables*
    - ▷ *Dispositifs d'assainissement autonome pas tous aux normes*
    - ▷ *Absence de traitement tertiaire de désinfection pour les stations d'épuration*
  - *Scénario tendanciel :*
    - ▷ *Une amélioration de la qualité bactériologique des eaux de la baie devrait être constatée du fait des travaux d'assainissement en cours ou programmés dans les bassins versants des plages »*
- 4. Le niveau trophique de la Baie**, le diagnostic préalable montrant :
- « *Qualité des eaux de la baie :*
    - ▷ *Pas de manifestation visible liée à l'enrichissement de la baie en nutriments*
    - ▷ *Risque d'eutrophisation du fait des activités présentes sur le bassin versant et des caractéristiques de la baie*
  - *Sources de pollutions azotées et phosphorées :*
    - ▷ *Des défauts d'assainissement des eaux usées (collecte, assainissement autonome, performances épuratoires de certaines stations)*
    - ▷ *Un manque de connaissance de la pression agricole vis-à-vis des apports de nutriments à la baie*
  - *Scénario tendanciel :*
    - ▷ *Les programmes de travaux en assainissement domestique devraient permettre de diminuer les quantités de nutriments déversés dans la baie »*
- 5. La qualité écologique et chimique des cours d'eau**, le diagnostic préalable montrant :
- « *Qualité des cours d'eau*
    - ▷ *Une qualité écologique bonne sur les tronçons amont et dégradée en aval*
    - ▷ *Une altération globale de l'état chimique des cours d'eau du fait de la présence de nombreuses molécules phytosanitaires*
  - *Pressions :*
    - ▷ *Des défauts d'assainissement des eaux usées (collecte, assainissement autonome, performances épuratoires de certaines stations)*
    - ▷ *Des perturbations morphologiques sur certains tronçons et l'absence de prise en compte des habitats dans la gestion et l'entretien actuels des cours d'eau*
    - ▷ *Un emploi important passé et présent de pesticides en culture de banane et de canne*



- *Scénario tendanciel :*
  - ▷ *Les programmes de travaux en assainissement domestique devraient permettre de diminuer les quantités de matières organiques déversés dans les cours d'eau*
  - ▷ *Une diminution probable de la pression relative aux pesticides sur l'état des cours d'eau sauf pour certaines molécules comme le chlordécone »*

A partir de cette analyse des enjeux, les objectifs suivants ont été définis pour le contrat de Baie :

Enjeu	Objectifs du contrat	
A - Hypersédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens	Objectif A1	Préserver la biodiversité et les fonctionnalités des milieux marins
	Objectif A2	Participer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau côtières
B – Qualité des eaux littorales au regard des micropolluants	Objectif B1	Participer à l'atteinte du bon état chimique des masses d'eau côtières et de transition (respect des Normes de Qualité Environnementale de la DCE)
C – Qualité bactériologique des eaux de la baie	Objectif C1	Atteindre 100% des sites de baignade en qualité « excellente » à l'échéance du contrat
	Objectif C2	Améliorer ou maintenir la qualité bactériologique des eaux de la baie
D – Niveau trophique de la baie	Objectif D1	Viser des concentrations en nutriments dans les eaux de la baie de : - 1 µmole/l pour les différentes formes azotées - 0,1 µmole/l pour le phosphore
	Objectif D2	Réduire les flux d'azote et de phosphore déversés dans la baie
E – Qualité écologique et chimique des cours d'eau	Objectif E1	Participer à l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux

**Figure 3 : Objectifs du Contrat de la baie de Fort-de-France (source : CACEM, Contrat de La Baie de Fort de France - Dossier définitif)**

Les moyens/principes d'action retenus pour atteindre les objectifs fixés pour chaque enjeu ont alors été déterminés et priorisés

- **Priorité 1** : Action dont la réalisation constitue un moyen prioritaire pour l'atteinte des objectifs et/ou action à réaliser dans les 2-3 premières années du Contrat de La Baie de Fort-de-France ;
- **Priorité 2** : Action dont la réalisation participe de façon plus secondaire à l'atteinte des objectifs et/ou action à réaliser dans les 2-3 dernières années du Contrat de La Baie de Fort-de-France;
- **Priorité 3** : Action d'accompagnement contribuant indirectement à la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Enjeu	Moyens / Principes d'action	Priorité
<b>A - Hypersédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens</b>	Améliorer la connaissance et le suivi de l'état de santé des coraux	1
	Améliorer la connaissance et le suivi des phénomènes d'érosion et de transport solide	2
	Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire de la baie de Fort-de-France	2
	Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines	1
	Gérer de manière durable les rivières et les ravines	2
	Limitier les phénomènes de ruissellement et d'érosion et les transferts de sédiments (espace rural et agricole)	2
	Préserver les couverts végétaux en zone littorale	1
	Améliorer le curage et la gestion des sédiments marins	1
<b>B – Qualité des eaux littorales au regard des micropolluants</b>	Améliorer la connaissance et le suivi de la contamination des milieux marins par les micropolluants	1
	Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire de la baie de Fort-de-France	2
	Améliorer la connaissance sur les sources de micropolluants	1
	Améliorer l'assainissement des eaux pluviales	1
	Réduire les rejets issus des activités industrielles, artisanales et portuaires	2
	Réduire les pollutions phytosanitaires agricoles et non agricoles	1
<b>B – Qualité des eaux littorales au regard des micropolluants</b>	Améliorer la connaissance et le suivi de la contamination des milieux marins par les micropolluants	1
	Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire de la baie de Fort-de-France	2
	Améliorer la connaissance sur les sources de micropolluants	1
	Améliorer l'assainissement des eaux pluviales	1
	Réduire les rejets issus des activités industrielles, artisanales et portuaires	2
	Réduire les pollutions phytosanitaires agricoles et non agricoles	1
<b>D – Niveau trophique de la baie</b>	Améliorer la connaissance des systèmes d'assainissement	1
	Améliorer la collecte et le transfert des eaux usées	1
	Améliorer les performances de l'assainissement autonome	2
	Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration	2
<b>E – Qualité écologique et chimique des cours d'eau</b>	Améliorer la connaissance et le suivi de l'état écologique des cours d'eau	2
	Améliorer la gestion des cours d'eau	1
	Assurer la continuité écologique des cours d'eau	1
	Réduire les pollutions liées à l'assainissement domestique	2
	Réduire les émissions et les transferts de pesticides	2

**Figure 4 : Priorités d'actions retenues dans le Contrat de la baie de Fort-de-France (source : CACEM, Contrat de La Baie de Fort de France - Dossier définitif)**

---

### 2.3.2 Mise en place du programme d'action du Contrat de Baie

Le programme d'actions du Contrat de Baie a pour but de permettre l'atteinte des objectifs fixés préalablement. 65 actions ont été définies par thème, non par enjeux, afin de permettre un regroupement des actions selon les acteurs du territoire.

Les 7 thèmes et sous thèmes retenus sont :

- **Thème A : L'assainissement des eaux usées domestiques (19 actions) ;**
  - Les audits / planification ;
  - Les réseaux d'eaux usées
  - Les postes de relevage
  - Les stations d'épuration urbaine
  - L'assainissement autonome
  
- **Thème B : L'assainissement des eaux pluviales urbaines ;**
  - Les audits / réflexions préalables
  - La maîtrise des eaux pluviales
  
- **Thème C : Les pollutions industrielles, artisanales et portuaires ;**
  - Audits préalables
  - Industrie / artisanat
  - Equipements des ports
  - Dragage
  
- **Thème D : Les pollutions phytosanitaires ;**
  - Qualité des eaux / usages
  - Pollutions phytosanitaires agricoles
  - Pollutions phytosanitaires non agricoles
  
- **Thème E : L'érosion ;**
  - Connaissance des phénomènes
  - Erosion à la parcelle
  - Aménagement de l'espace rural
  
- **Thème F : Les milieux aquatiques ;**
  - Cours d'eau
  - Milieu marin
  - Mangroves
  
- **Thème G : Le suivi et le pilotage du Contrat.**
  - Gestion du contrat de baie
  - Suivi des effets environnementaux du contrat de baie

Le montant prévisionnel du programme d'action au lancement du contrat est estimé à 42 962 000€.

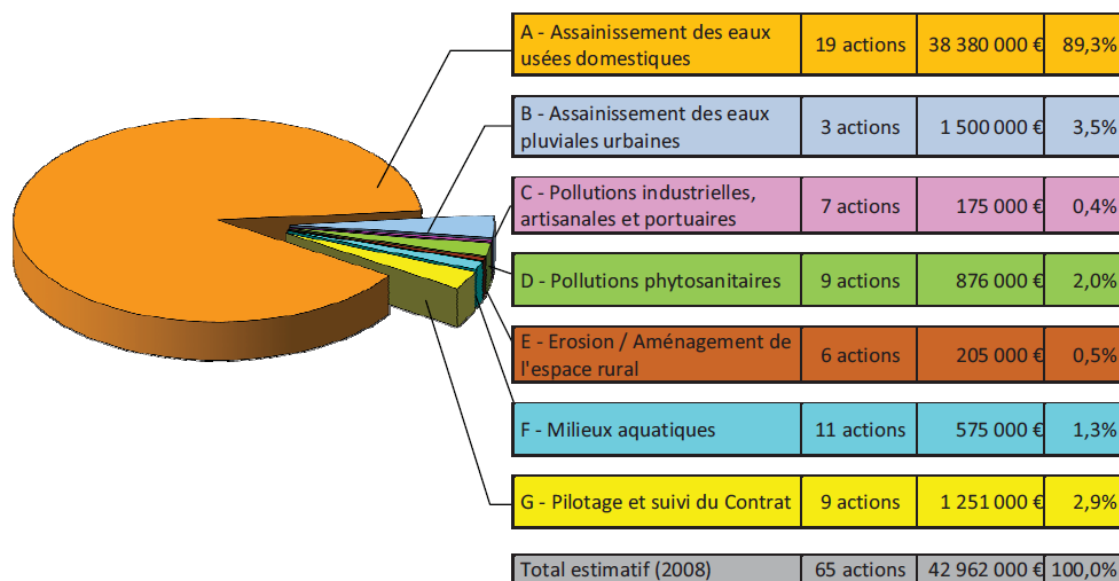


Figure 5 : Estimation financière du programme d'action

Les actions ont été catégorisées selon leur nature :

- **Etudes ou audits préalables à des travaux ;**
- **Réalisation de travaux** visant à améliorer la situation existante ou à réparer un dysfonctionnement ;
- **Acquisition de connaissance** sur le fonctionnement de la Baie ;
- **Communication auprès des acteurs et du Grand Public** afin de les sensibiliser et valoriser les actions entreprises ;
- **Coordination** des différents acteurs (pilotage du contrat) ;
- Application de la **réglementation**.

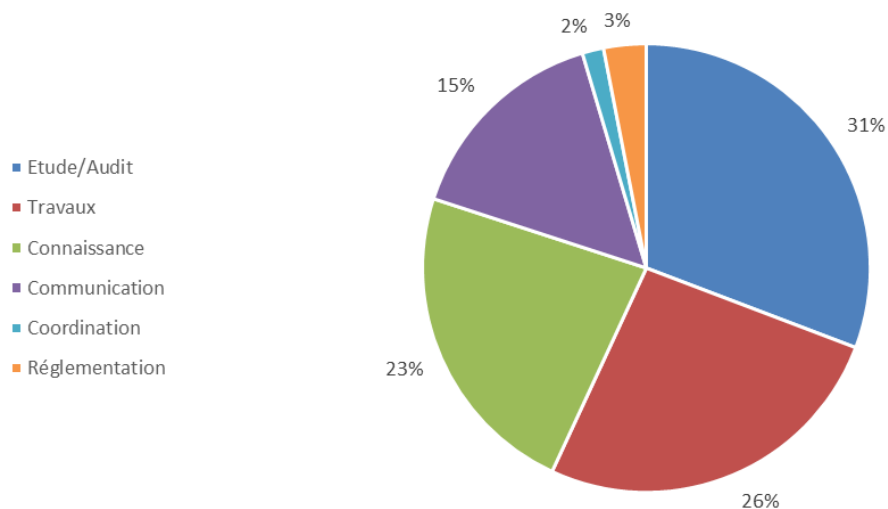
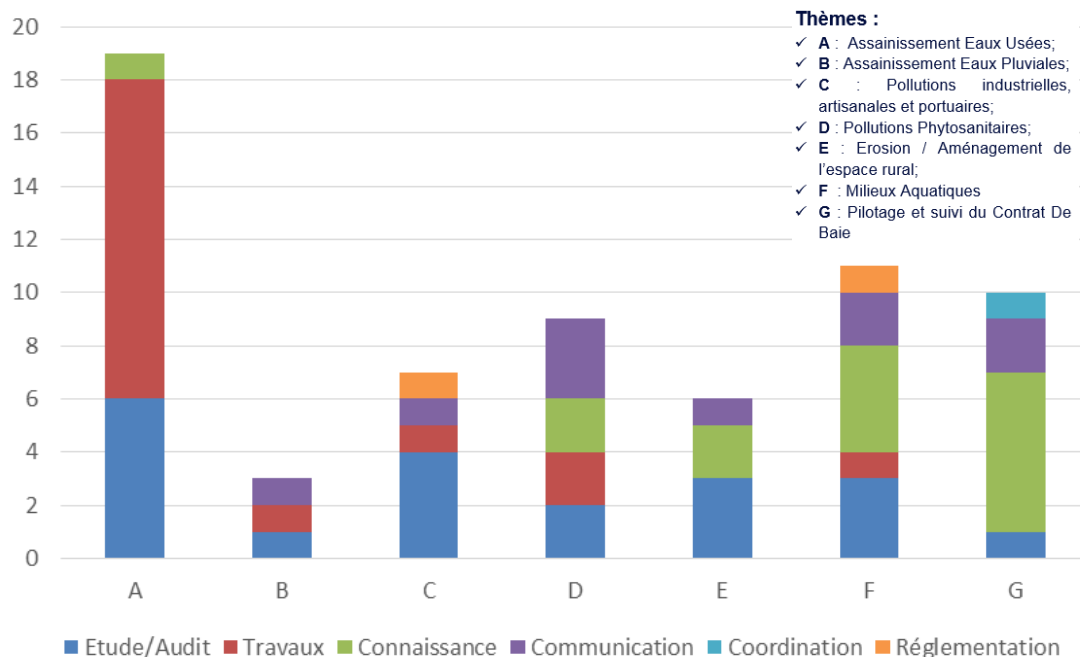


Figure 6 : Catégorisation des 65 actions du Contrat de Baie



**Figure 7 : Catégorisation des 65 actions du Contrat de Baie par thématique**

Il ressort de l'analyse générale du programme d'action que **ce dernier est principalement tourné vers l'acquisition de connaissance et la réalisation d'études et diagnostics** préalable aux travaux. Ces derniers ne représentant qu'un quart des actions prévues.

Il est à noter que la répartition des actions n'est pas uniforme entre les thèmes, ainsi plus de 70% des actions « travaux » sont centré sur la thématique de l'assainissement. Cette répartition s'explique par :

- Le manque de connaissance au démarrage du contrat sur les thématiques hors-assainissement nécessitant une phase d'étude préalable ;
- Par l'intégration en tant qu'action Contrat de Baie des programmes de travaux existant des sociétés de gestion d'eau et d'assainissement.

 **A noter**


*Cette orientation du programme d'action tourné vers l'acquisition de connaissance et la réalisation d'études et diagnostics n'est pas surprenante dans la mesure où il s'agit du premier contrat de milieu de Martinique. Les différents acteurs interrogés pointent toutefois les difficultés engendrées en termes de visibilité et de valorisation du contrat auprès du Grand Public en l'absence d'actions perceptibles par ce dernier.*

## 2.4 Les outils de suivi du Contrat

### 2.4.1 Les fiches actions

Chaque action du contrat dispose d'une fiche action indiquant :

- Les références de l'action ;
- Le ou les maîtres d'ouvrages en charge de l'action ;
- Les caractéristiques de l'action ;
- L'objectif visé et les indicateurs d'avancement de l'action ;
- Le budget prévisionnel et les financements associés.


Fiche action – Contrat de la baie de Fort-de-France

---

Thème : D - Pollutions phytosanitaires  
 Sous-thème : 2 - Pollutions phytosanitaires agricoles  
 Principe d'action : Réduire les émissions et les transferts de pesticides

Fiche éditée le :  
 Date

---

Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes
D2.3

---

**Enjeux associés :** Enjeu B, Enjeu E

---

**Maître d'ouvrage :** CACEM, CTCS, Groupements de producteurs, IT2

---

Partenaires techniques : ASP (ex-CNASEA), Chambre d'agriculture, CROS- GREPHY, DAF, FREDON, PRAM  
 Portée géographique : Lézarde, Rivière-Salée, Longvilliers, Caleçon, Manche

---

Type d'action : Connaissance  
 Priorité : 2  
 Etat d'avancement : En cours

	Envisagé	Effectif
Début	01/01/2010	
Fin	31/12/2012	

---

**Contexte et objectifs de l'action :**  
 Concernant le paramètre pesticide, la qualité des cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort-de-France est globalement mauvaise. Un certain nombre de substances actives détectées dans les rivières proviennent des activités agricoles : insecticides organochlorés utilisés anciennement contre le charançon sur culture de banane, insecticide organophosphoré utilisé sur banane, fongicides utilisés sur culture de banane et en post-récolte, herbicides utilisés sur canne et banane. Ces pollutions phytosanitaires ont deux origines : ponctuelles (phase de manipulation des produits : remplissage ou rinçage du pulvérisateur) ou diffuses (interviennent après l'application des produits sur la surface à traiter, soit par ruissellement vers les eaux de surface, soit par infiltration vers les eaux souterraines). L'objectif de cette action est de tester sur sites pilotes des pratiques agro-environnementales permettant de réduire les risques de pollutions phytosanitaires.

---

**Description, mise en œuvre de l'action :**  
 Cette action consistera en la mise en place et le suivi de sites expérimentaux d'essais de pratiques agro-environnementales permettant de réduire l'utilisation et le transfert de produits phytosanitaires notamment pour les 2 principales cultures du bassin versant de la baie de Fort-de-France (banane et canne à sucre). Ces essais pourront être réalisés sur des sites expérimentaux de recherche existants ou sur des parcelles agricoles exploitées par des cultivateurs professionnels. Les pratiques qui pourront être testées sont par exemple : techniques alternatives au désherbage chimique (sarclage mécanique en inter-rang sur canne par exemple), mise en place de talus en bas de parcelles,...

Ces travaux de recherche appliquée seront réalisés en partenariat étroit avec le Pôle de Recherche Agro-environnementale de la Martinique qui dispose déjà de sites d'expérimentations de ce type mais également avec les groupements de producteurs de banane et le Centre Technique de la Canne et du Sucre.

---

**Indicateurs d'évaluation :**

- x Indicateur de réalisation de l'action : Nombre de parcelles pilotes mises en place
- x Objectif à atteindre :
- x Niveau de réalisation de l'action :

---

**Budget prévisionnel et financement :**

Année	Montant (€ HT)		Partenaires financiers		Hauteur (%)
	prévu	réel			
2009	€	€	Europe		
2010	€	€	Etat		
2011	€	€	ONEMA		
2012	€	€	Région		
2013	€	€	Département		
TOTAL			Office De l'Eau		
			Maître d'ouvrage		

Fiches Actions – Actualisation de décembre 2010
Page 42 / 77

Références de l'action

Maître d'ouvrage

Caractéristiques

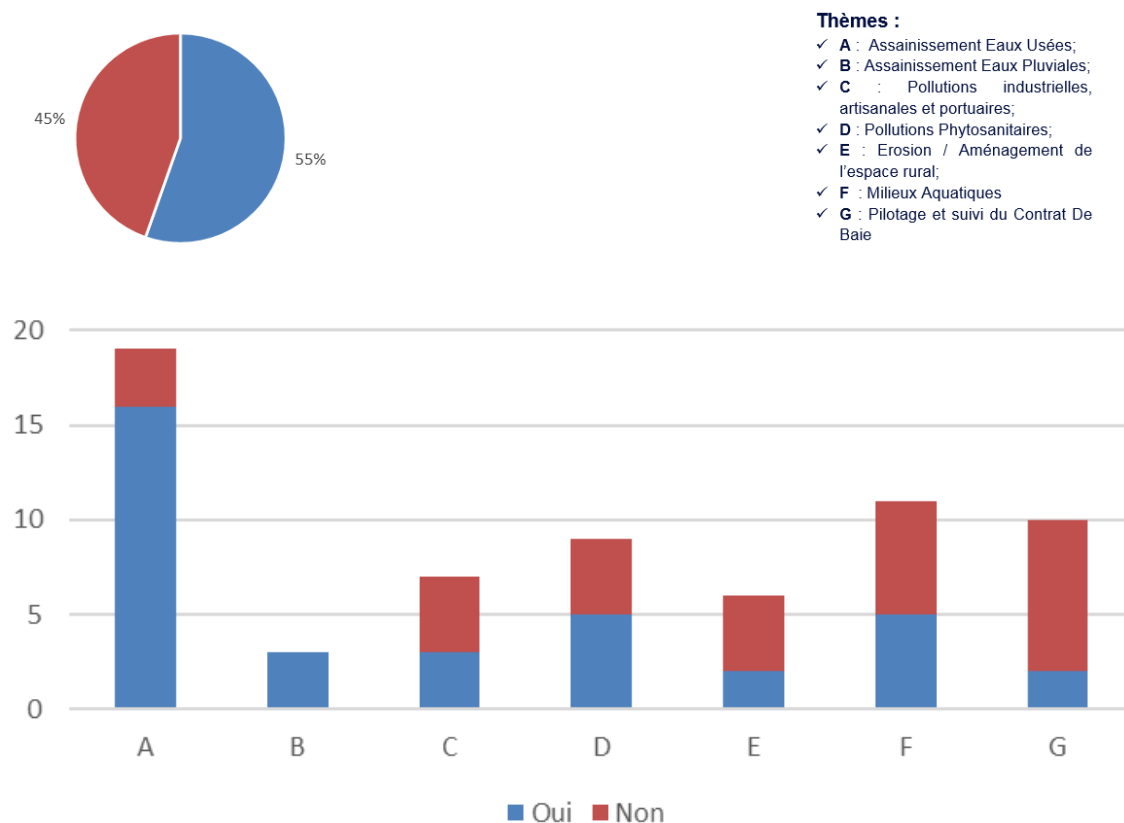
Objectif et indicateurs

Budget et financements

Figure 8 : Illustration d'une fiche action

Lors des échanges avec la cellule animation, cette dernière a fait part de sa difficulté à exploiter et suivre les actions, en raison de plusieurs écueils<sup>5</sup> :

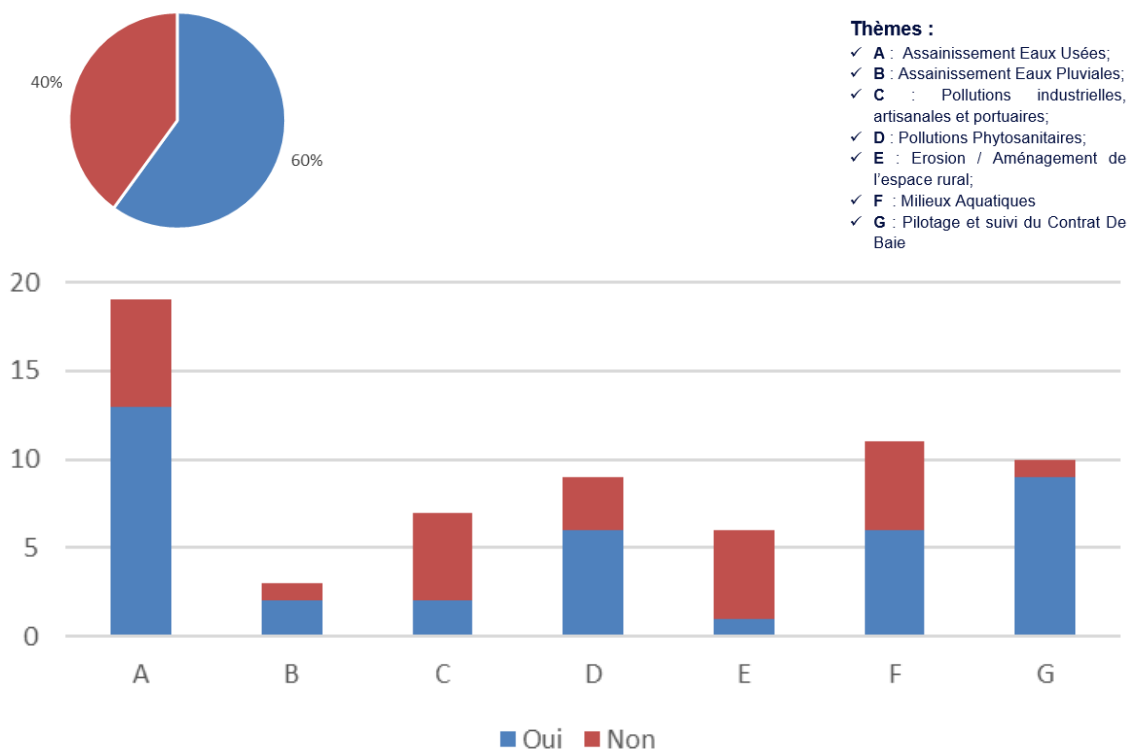
- **Des maîtres d'ouvrages n'étant pas clairement identifiés (45% des fiches actions),** pouvant aboutir à trop d'interlocuteurs pour une seule et même action, à une non-identification du porteur de projet et donc des problématiques de portance et de non-démarrage des actions ; ainsi qu'à un rejet de la responsabilité sur les autres acteurs. Des problématiques de communication, de portance et de répartition des tâches ont ainsi pu avoir lieu.



**Figure 9 : Présence d'un maître d'ouvrage clairement défini par action, au total et selon les différents thèmes.**

<sup>5</sup> Fiches actions du Contrat de la Baie de Fort-de-France – actualisation décembre 2010. Un tableau de synthèse par action est présenté en fin du chapitre.

- **Des objectifs fixés non quantifiables objectivement** (40% des fiches actions), ne permettant pas de savoir quand une action a atteint son but.



**Figure 10 : Présence d'un objectif clairement défini par action, au total et selon les différents thèmes.**



- **Des indicateurs d'avancement non-mesurables objectivement** (55% des fiches actions), ne permettant pas d'évaluer le réel état d'avancement d'une action. Ce point est particulièrement problématique pour assurer le suivi des actions car l'absence d'indicateurs clairs ne peut pas permettre à la cellule animation d'alerter ou d'échanger avec les maîtres d'ouvrages sur les éventuelles difficultés rencontrées et de mettre en place les solutions adaptées.

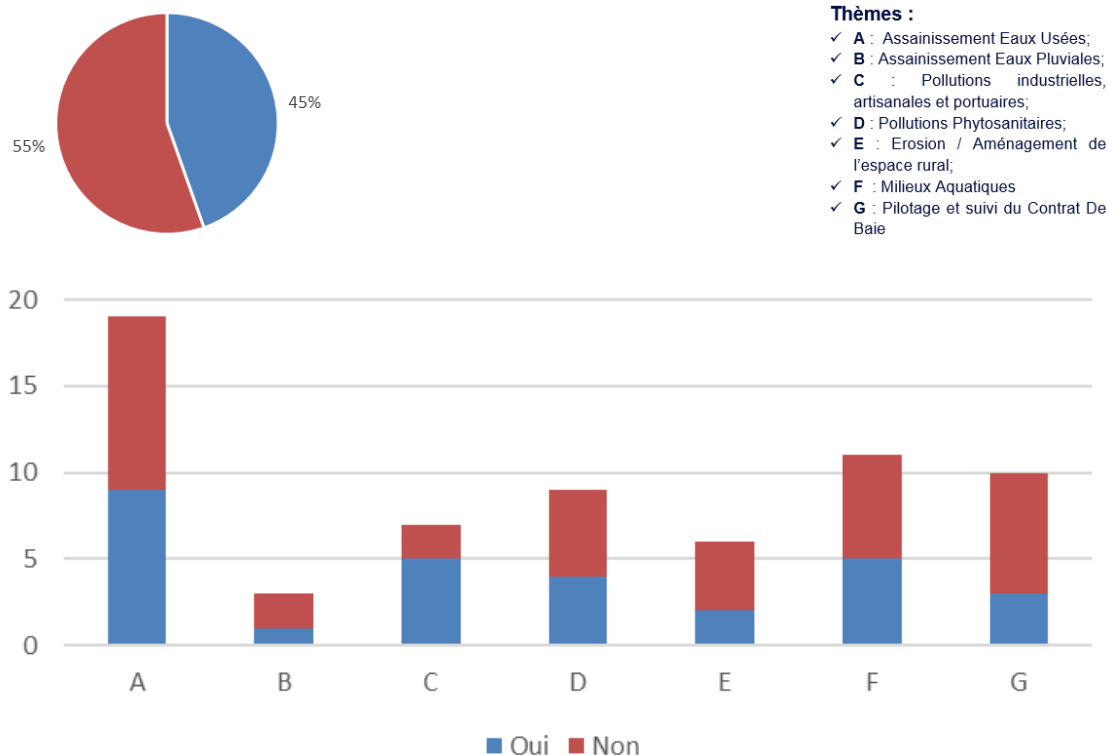
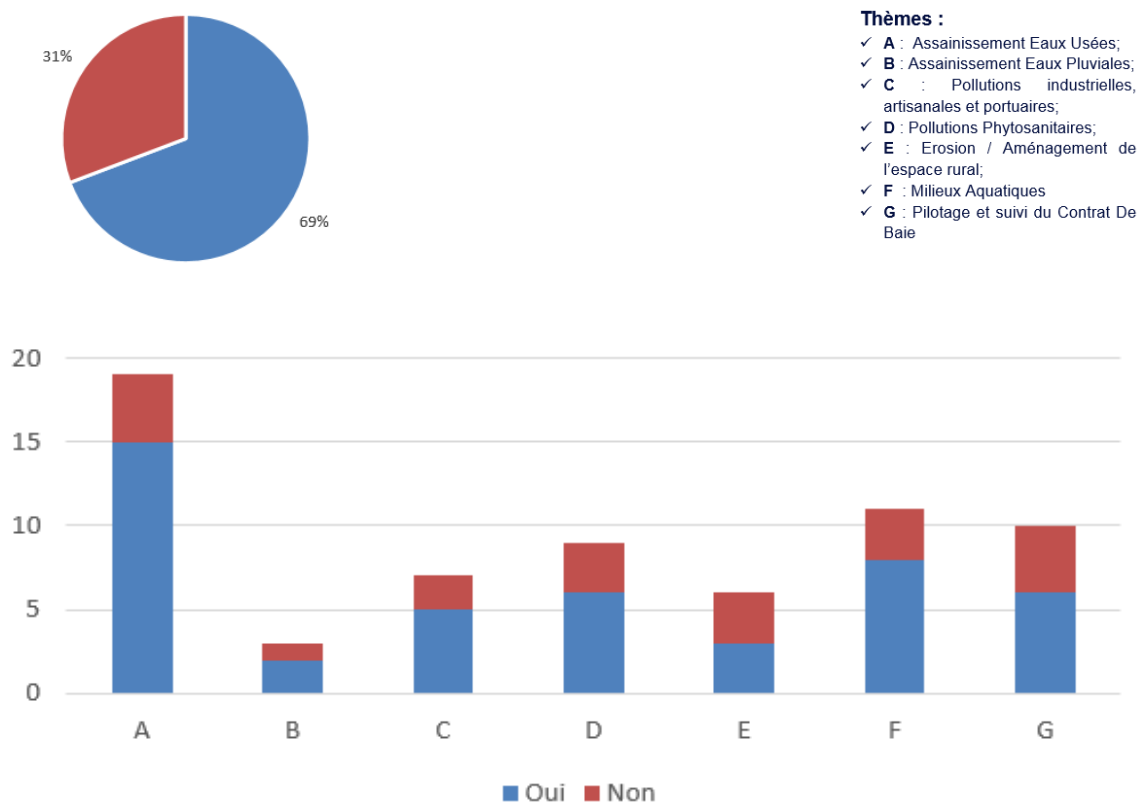


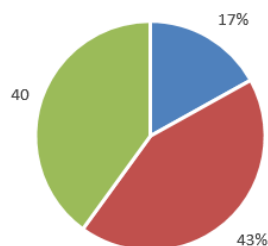
Figure 11 : Présence d'indicateurs d'avancement clairement définis par action, au total et selon les différents thèmes.

- **Des actions n'ayant pas de montant prévisionnel estimé** (31% des fiches actions), rendant difficile l'engagement des maitres d'ouvrages et la vision financière sur le long terme ;



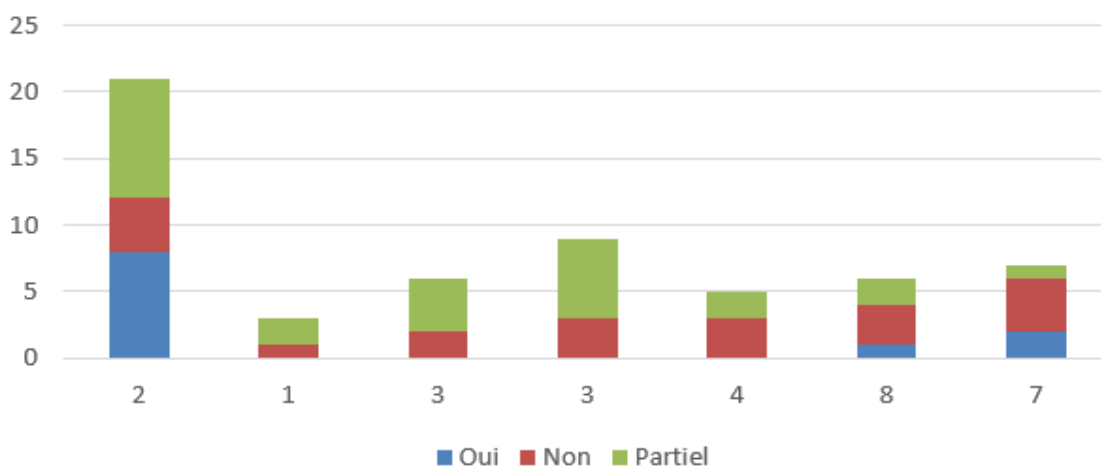
**Figure 12 : Présence d'un montant prévisionnel défini par action, au total et selon les différents thèmes.**

- **Les sources de financement ne sont pas identifiées.** Seuls 17% des actions ont un financement totalement identifié, et 35% des actions ont au moins un financement partiel. Nécessitant une recherche de fonds, sans garantit de succès, avant de pouvoir mettre l'action en place.



**Thèmes :**

- ✓ A : Assainissement Eaux Usées;
- ✓ B : Assainissement Eaux Pluviales;
- ✓ C : Pollutions industrielles, artisanales et portuaires;
- ✓ D : Pollutions Phytosanitaires;
- ✓ E : Erosion / Aménagement de l'espace rural;
- ✓ F : Milieux Aquatiques
- ✓ G : Pilotage et suivi du Contrat De Baie



**Figure 13 : Présence de financeurs défini par action, au total et selon les différents thèmes.**

Le cumul de ces contraintes a été **un frein à l'engagement et à la réalisation des actions pour les maîtres d'ouvrage. Le suivi et la coordination ont été laborieux pour les animateurs. Ainsi, il en a résulté un retard de mise en place de certaines actions** du plan d'action.



*Les fiches actions ne précisent pas l'origine des actions :*

- *Action issue de la concertation entre les acteurs du contrat de baie comme élément de réponse suite à l'identification d'une problématique ?*
- *Action issue d'un plan d'action préexistant mais intégré sans modification pour suivre sa réalisation au regard de son intérêt pour le milieu ?*
- *Action issue d'un plan d'action préexistant à la concertation mais adaptée/complétée suite à la concertation entre les acteurs du contrat de baie ?*

**Le programme d'action ne permet ainsi pas de différencier les actions qui auraient pu être réalisées sans l'existence du contrat de baie de celles qui n'auraient pas été mise en place sans le contrat de baie.**

Thème	Ss-thème	Code	Action / Projet	Un seul maître d'ouvrage clairement identifié	Les objectifs sont quantifiables objectivement	Les indicateurs d'avancement sont mesurables objectivement	Un montant prévisionnel est estimé	Sources de financement identifiées
<b>A Assainissement des eaux usées domestiques</b>								
	<b>1</b>	<b>Audit / planification</b>						
		<b>A1.1</b>	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
		<b>A1.2</b>	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	<b>2</b>	<b>Réseau d'eaux usées</b>						
		<b>A2.1</b>	Extension de la collecte des eaux usées	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
		<b>A2.2</b>	Extension de la collecte des eaux usées	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
		<b>A2.3</b>	Raccordement dans la zone desservie par l'AC	Non	Oui	Oui	Oui	Non
		<b>A2.4</b>	Réhabilitation des réseaux défectueux	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
		<b>A2.5</b>	Réhabilitation des réseaux défectueux	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel
		<b>A2.6</b>	Transfert des effluents de la STEP de Fond Lahaye vers la STEP de la Pointe ds Nègres	Oui	Non	Non	Oui	Oui
	<b>3</b>	<b>Poste de relevage</b>						
		<b>A3.1</b>	Equiper des postes de relevage de Fond Lahaye & Madiana	Oui	Non	Non	Non	Partiel
		<b>A3.2</b>	Equiper des postes de relevage de l'Anse à l'Ane	Oui	Non	Non	Non	Partiel
	<b>4</b>	<b>Station d'épuration urbaine</b>						
		<b>A4.1</b>	Fiabilisation du fonctionnement hydraulique de la STEP de Dillon	Oui	Oui	Non	Oui	Partiel
		<b>A4.2</b>	Diagnostic de l'émissaire en mer de la STEP Anse Marette	Oui	Non	Non	Oui	Partiel
		<b>A4.3</b>	Extension STEP Gaigneron et transfert des effluents	Oui	Non	Non	Oui	Oui
		<b>A4.4</b>	Etudes de filières d'assainissement pour Ducos, Rivière-Salée et Saint-Esprit	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
		<b>A4.5</b>	Améliorer performances épuratoires de la STEP de Pelletier	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel
	<b>5</b>	<b>Assainissement autonome</b>						
	-	<b>A5.1</b>	Groupe technique de réflexion et de recherche appliquée sur l'assainissement collectif	Oui	Oui	Non	Non	Non
	-	<b>A5.2</b>	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	-	<b>A5.3</b>	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel
	-	<b>A5.4</b>	Mettre aux normes les "points noirs"	Non	Non	Oui	Non	Non
<b>Assainissement des eaux pluviales urbaines</b>								
	<b>1</b>	<b>Audits / réflexions préalables</b>						
		<b>B1.1</b>	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel
		<b>B1.2</b>	Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales	Oui	Oui	Non	Oui	Partiel
	<b>2</b>	<b>Maîtrise des eaux pluviales</b>						
		<b>B2.1</b>	Travaux de maîtrise des eaux pluviales découlant des schémas directeurs d'assainissement pluvial	Oui	Non	Non	Non	Non
<b>Pollutions industrielles, artisanales et portuaires</b>								
	<b>1</b>	<b>Audits préalables</b>						
	-	<b>C1.1</b>	Groupe de travail sur les projets de zones d'activités <b>Action requalifiée</b> : Signature d'une charte encadrant la réhabilitation des zones d'activités anciennes	Oui	Non	Oui	Oui	Non
		<b>C1.2</b>	Etude diagnostic préalable aux audits environnementaux (C1.3)	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel
		<b>C1.3</b>	Audits environnementaux sur les sites d'activité industrielles, artisanales et commerciales	Non	Oui	Oui	Oui	Partiel
		<b>C1.4</b>	Audits environnementaux des activités portuaires	Non	Non	Non	Oui	Partiel
	<b>2</b>	<b>Industrie / artisanat</b>						
	-	<b>C2.1</b>	Conventions de rejet entre les industries et artisans & les collectivités	Non	Non	Oui	Non	Non
	<b>3</b>	<b>Equipements des ports</b>						
	-	<b>C3.1</b>	Mise en œuvre des actions découlant des audits environnementaux	Non	Non	Non	Non	Non
	<b>4</b>	<b>Dragage</b>						
	-	<b>C4.1</b>	Etude sur la gestion des matériaux de dragage	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel

<b>Pollutions phytosanitaires</b>							
<b>1</b>	<b>Qualité des eaux / usages</b>						
	<b>D1.1</b>	Tableau de bord "pesticides" à l'échelle du contrat de baie	Oui	Oui	Oui	Non	Non
<b>2</b>	<b>Pollutions phytosanitaires agricoles</b>						
	<b>D2.1</b>	Réaliser des diagnostics d'exploitation pesticides	Non	Oui	Oui	Oui	Partiel
	<b>D2.2</b>	Equiper les exploitations agricoles contre les pollutions ponctuelles pesticides	Non	Oui	Non	Oui	Partiel
	<b>D2.3</b>	Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes	Non	Oui	Non	Non	Non
	<b>D2.4</b>	Diffusion des résultats des expérimentations sur les sites pilotes et bilan de leur mise en œuvre (animation, sensibilisation)	Non	Non	Non	Oui	Non
	<b>D2.5</b>	Généraliser le traitement des effluents de traitement fongicide post-récolte des bananes	Oui	Non	Non	Non	Partiel
<b>3</b>	<b>Pollutions phytosanitaires non agricoles</b>						
	<b>D3.1</b>	Plans de désherbage communaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel
	<b>D3.2</b>	Formation des agents des collectivités territoriales responsables du désherbage	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel
	<b>D3.3</b>	Communication & sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques phytosanitaires	Oui	Non	Non	Oui	Partiel
<b>Erosion / Aménagement de l'espace rural</b>							
<b>1</b>	<b>Connaissance des phénomènes</b>						
	<b>E1.1</b>	Suivi sur 2 bassins versants tests des phénomènes d'érosion et de transport solide	Non	Oui	Oui	Non	Non
<b>2</b>	<b>Erosion à la parcelle</b>						
	<b>E2.1</b>	Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes	Non	Non	Non	Non	Non
	<b>E2.2</b>	Diffusion des résultats des expérimentations sur les sites pilotes et bilan de leur mise en œuvre (animation, ...)	Non	Non	Non	Oui	Partiel
<b>3</b>	<b>Aménagement de l'espace rural</b>						
	<b>E3.1</b>	Diagnostic du risque érosif à l'échelle du parcellaire agricole et des bassins versants	Oui	Non	Non	Oui	Non
	<b>E3.2</b>	Etude sur le génie végétal	Non	Non	Oui	Non	Non
	<b>E3.3</b>	Etude diagnostic préalable à des actions de reboisement	Oui	Non	Non	Oui	Partiel
<b>Mlieux aquatiques</b>							
<b>1</b>	<b>Cours d'eau</b>						
	<b>F1.1</b>	Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	<b>F1.2</b>	Cellule de travail sur les travaux d'entretien sur cours d'eau	Non	Oui	Oui	Oui	Non
	<b>F1.3</b>	Mise en place de sites pilotes de restauration de berges par des techniques alternatives	Non	Oui	Oui	Oui	Non
	<b>F1.4</b>	Formation sur les techniques alternatives pour le renforcement et la protection de berges	Non	Oui	Oui	Oui	Partiel
	<b>F1.5</b>	Définition de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	Non	Non	Non	Oui	Non
	<b>F1.6</b>	Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques	Oui	Non	Non	Oui	Non
	<b>F1.7</b>	Réaliser les travaux nécessaires pour réduire le linéaire influencé et assurer une continuité écologique	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>2</b>	<b>Milieu marin</b>						
	<b>F2.1</b>	Cartographie des écosystèmes mangroves et herbiers	Oui	Non	Non	Non	Partiel
	<b>F2.2</b>	Cartographie des zones de sédimentation	Non	Oui	Non	Non	Non
	<b>F2.3</b>	Réalisation d'une modélisation hydro-sédimentaire de la baie	Oui	Non	Non	Oui	Non
<b>3</b>	<b>Mangroves</b>						
	<b>F3.1</b>	Classement de la mangrove de Génipa en réserve naturelle régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Pilotage et suivi du Contrat de La Baie de Fort-de-France</b>							
<b>1</b>	<b>Gestion du contrat de baie</b>						
	<b>G1.1</b>	Cellule d'animation et de gestion du Contrat de Baie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>2</b>	<b>Suivi des effets environnementaux du contrat de baie</b>						
	<b>G2.1</b>	Définition du réseau de suivi à mettre en place dans le cadre du Contrat de Baie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	<b>G2.2</b>	Suivi de l'état de santé des peuplements coralliens de la baie (et écosystèmes associés)	Non	Oui	Non	Oui	Non
	<b>G2.3</b>	Suivi des paramètres hydrologiques des eaux marines de la baie	Non	Oui	Non	Oui	Non
	<b>G2.4</b>	Suivi de la contamination des sédiments et des organismes vivants par les micropolluants	Non	Oui	Non	Non	Non
	<b>G2.5</b>	Suivi hydrologique & transport solide de quelques cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort-de-France	Non	Oui	Non	Non	Non
	<b>G2.6</b>	Suivi de la contamination en produits phytosanitaires de certains cours d'eau	Non	Oui	Non	Non	Non
	<b>G2.7</b>	Suivi hydrobiologique des cours d'eau de la baie de Fort-de-France	Non	Oui	Non	Non	Non
	<b>G3.1</b>	Maison de la mangrove au niveau de la baie de Génipa et information du grand public	Non	Non	Non	Oui	Partiel
	<b>G3.2</b>	Etablissement des profils de baignade	Non	Oui	Oui	Oui	Non

## 2.4.2 Tableau de bord de suivi des actions

Un tableau de bord de suivi des actions a été mis en place afin de suivre l'évolution des actions au cours de la vie du contrat. Ce type d'outil permet de synthétiser sur un tableau les informations relatives aux actions afin de permettre d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution du programme d'action.

Programme d'actions du Contrat de la Baie de Fort-de-France & de son Bassin Versant  
 Tableau de suivi de réalisation des actions : avancement en 2016

Thème	Code	Action / Projet	Tendance / avancement de l'action	Maitre d'ouvrage (+ partenaires)	Avancement	Indicateurs de réalisation &/ou de rés.	Objectif à atteindre	Bilan 2016	Niveau de réalisation	Observations	*Montants prévisionnels (C NT)	Secteur / Usager concerné
<b>A Assainissement des eaux usées domestiques</b>												
<b>1 Audits / planification</b>												
	A1.1	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement	Terminé	DDYSSI	██████████	Limite de réseau à diagnostiquer	15 km/an, soit 75 au total (20% linéaire)	Réalisé -> 92 km	100%	Objectifs atteints et dépassés	1 200 000 €	Ffs, Schoelcher (notamment BV des plages), Lamentin & St-Joseph
	A1.2	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement	Terminé	Ex SICSM	██████████	Limite de réseau à diagnostiquer	50% du réseau	Réalisé : 65% du réseau	100%	Objectif initial atteint, voire dépassé. Fin diagnostic prévu en 2011.	150 000 €	Ducos, Les Anses d'Arlets, Les Trois-Bets, Rivière-Sainte, Saint-Esprit
<b>2 Réseau d'eaux usées</b>												
	A2.1	Extension de la collecte des eaux usées	Terminé	Ex SICSM	██████████	Taux de desserte	50% de la population desservie	Objectif amélioré	100%	Cette action déjà en cours lors début Contrat, bilan : résultat cumulé	6 900 000 €	Ducos, Saint-Esprit, Rivière-Sainte, Les Trois-Bets
	A2.2	Extension de la collecte des eaux usées	En cours	DDYSSI	██████████	Taux de desserte (cible absolue "raccordable")	70% des abonnés desservis	Non paré	70%	Avancées importantes et suites encore plus significatives attendues	11 200 000 €	Fort-de-France, Schoelcher, Le Lamentin et St-Joseph
	A2.3	Raccordement dans la zone desservie par l'AC.	En cours	Particuliers (démairie privé)	██████████	Taux de raccordement, Nbre branchements	3 300 branchements	Non paré	10%	CRJ : raccorder 50% Pop. desservie mais non correctement raccordée	(910 000 €)	Agglomération de Fort-de-France
	A2.4	Réhabilitation des réseaux defectueux	En cours	CAESM (Ex SICSM)	██████████	Longueur de réseaux à réhabiliter	4 km de réseaux à réhabiliter	Non paré : > ou = 3,5 Km	88%	Réhabilitation progressive	720 000 €	Ducos, Saint-Esprit, Rivière-Sainte, Les Trois-Bets
	A2.5	Réhabilitation des réseaux defectueux	En cours	DDYSSI	██████████	Longueur de réseaux à réhabiliter	17 km de réseaux à réhabiliter	Non paré : > 2,33 Km	80%	Plottage marché à bon de commande	3 060 000 €	Fort-de-France, Schoelcher, Le Lamentin et St-Joseph
	A2.6	Transfert des effluents de la STEP de Fond Lahaye vers la STEP de la Pointe de Maripa	En cours	DDYSSI	██████████	Longueur de réseaux à réhabiliter	17 km de réseaux à réhabiliter	Transfert de tous les effluents	80%	1ère tranche : extension du réseau & installation de 2 postes de pompage	1 450 000 €	Schoelcher
<b>3 Poste de relèvement</b>												
	A3.1	Equipped des postes de relèvement de Fond Lahaye & Madiana	Terminé	DDYSSI	██████████	Nombre d'équipements réalisés	3	Réalisé	100%	Equipped des 3 postes de relèvement : (Bouff, Madiana et Mise Gourrou)		Opération réalisée. Voir avec la DRI
	A3.2	Equipped des postes de relèvement de l'Anse à l'Anse	Terminé	Ex SICSM	██████████	Postes de relèvement équipés	4 postes équipés	Réalisé en 2009 / Amélioré	100%	Réhabilitation équipement des 4 postes des Trois-Bets dont Anse à l'Anse		Opération réalisée. Voir avec la DRI
<b>4 Station d'épuration urbaine</b>												
	A4.1	Fabrilication du fonctionnement hydraulique de la STEP de Ducos	Terminé	DDYSSI	██████████	Taux charge hydraulique par temps de pluie	Taux < 100%	Réalisé	100%	Plus d'eaux usées collectées	3 000 000 €	STEP de Ducos (Fort-de-France)
	A4.2	Diagnostic de l'émission en mer de la STEP Anse Marette	Terminé	Ex SICSM	██████████	Assainissement des travaux de réhabilitation	100% réhabilitation	Réalisé en 2013 / Amélioré	100%	Diagnostic complet	1 800 000 €	Les Trois-Bets
	A4.3	Extension STEP Gaigerson et transfert des effluents	En cours	DDYSSI	██████████	Limite de réseau poné, par projet études	Transfert prévu en plusieurs étapes	Non paré : Projet validé, lancement travaux (2015)	80%	1) Acaju et Long pré en 2010-2012 ; 2) Ducos en 2013-2015	5 806 936 €	Le Lamentin et St-Joseph
	A4.4	Etudes de filières d'assainissement pour Ducos, Rivière-Sainte et Saint-Esprit	En cours	CAESM (Ex SICSM)	██████████	Assainissement des travaux de réhabilitation	100% réhabilité*	Non paré : Plottage maîtrise d'ouvrage	20%	Les études ont conduit à se concentrer sur la réhabilitation (ajournement STEP)	600 000 €	Rivière-Sainte, St-Esprit et Ducos
	A4.5	Améliorer performances épuratoires de la STEP de Ducos	Terminé	DDYSSI	██████████	Amélioration épuratoire pour la biosphère	Réalisé : performances satisfaisantes		100%	Travaux d'amélioration efficaces	130 000 €	Le Lamentin
<b>5 Assainissement autonome</b>												
	A5.1	Enquête technique de référence et de recherche appliquée sur l'assainissement collectif	En cours	CAESM (DDYSSI, SICSM, AESS)	██████████	Acteurs impliqués / document		En cours	96%	SATASPANC : informations accessibles		Evaluation à voir / Tout le territoire du contrat de baie
	A5.2	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	Terminé	DDYSSI	██████████	Nbre disp. AC contrôlés & "points noirs"	20000 visites de contrôle	21 849 visites	100%	Bilan 2008-2013	400 000 €	Fort-de-France, Schoelcher, Le Lamentin et St-Joseph
	A5.3	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	En cours	CAESM (Ex SICSM)	██████████	Nbre disp. AC contrôlés & "points noirs"	6 695 visites de contrôle	4 966 visites (2015)	80%	Bilan prévisionnel : 20 000 contrôles (chiffres 2015)	320 000 €	Ducos, Rivière-Sainte, Saint-Esprit, Les Trois-Bets
	A5.4	Mettre aux normes les "points noirs"	En cours	Particuliers (démairie privé) EPC	██████████	% de "points noirs" mis aux normes	Intervention de minitrateurs au domicile public	Minitrateurs des prométhé en cours (comité de bassin 2016)	20%	90% de non-conformité sur l'ANC		Evaluation à voir / Tout le territoire du Contrat de Baie
<b>Assainissement des eaux pluviales urbaines</b>												
<b>1 Audits / réflexions préalables</b>												
	B1.1	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	En cours	Communes	██████████	Nbre schémas directeurs, portants	5-6 schémas	Non paré : 1 procédure lancé	5%	En cours en Schoelcher (inité en 2015)		Indéterminé / Communes prioritaires : Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher, Ducos et Rivière-Sainte
	B1.2	Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales	Terminé	CAESM, Communes, ...	██████████	Nbre acteurs impliqués, fréquence, document	1 cahier des charges type	2 réunions en 2010 + plottage	100%	Réalisé en juillet 2013		Evaluation à voir / Ensemble des acteurs concernés par les eaux pluviales (Collectivités, adm <sup>n</sup> , ongs d'Etat...)
<b>2 Maîtrise des eaux pluviales</b>												
	B2.1	Travaux de maîtrise des eaux pluviales découlant des schémas directeurs d'assainissement pluvial	Non réalisé	Communes, Département	██████████	Indéterminés	Indéterminés	Indéterminé	0%	Inactif		Evaluation à voir / Communes prioritaires : Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher, Ducos et Rivière-Sainte
<b>Pollutions industrielles, artisanales et portuaires</b>												
<b>1 Audits préalables</b>												
	C1.1	Groupe de travail sur les projets de zones d'activités	En cours	CCM	██████████	Acteurs impliqués, cahier des charges		Non paré : Solénaire de dev. et d'implant <sup>n</sup> des zones	95%	Prévision cahier des charges types + charte environnementale	15 000 €	Ensemble des acteurs concernés (collectivités, CCM, entreprises notamment)

Figure 14 : Extrait du tableau de suivi des actions – 2016.

Le tableau d'avancement 2016 du programme d'action est présenté en Annexe.

Le présent tableau comprend les informations suivantes :

- Définition de l'action : Code et intitulé ;
- Maître d'ouvrage de l'action ;
- Objectif à atteindre et indicateurs d'avancement de l'action ;
- Le taux d'avancement de réalisation de l'action (%)
- Le bilan de l'action
- Le montant prévisionnel ;
- Les secteurs et usagers concernés ;
- Les observations de l'animateur et/ou du maître d'ouvrage.

---

Au-delà des difficultés issues de la définition même des actions (cf. chapitre 2.4.1), **ce tableau de suivi des actions ne permet pas en l'état d'avoir une vue d'ensemble de l'avancement du programme d'action :**

- **Le tableau ne comprend pas d'information sur le bilan financier des actions :** montant réel engagés au cours de l'année N et cumul des montant réel engagés. Ces informations sont indispensables pour permettre de comparer l'avancement de l'action à l'avancement des dépenses et permettre ainsi de prévenir et d'alerter en cas de dérapage budgétaire.
- **La colonne « bilan de l'action » ne distingue pas ce qui a été réalisé au cours de l'année N de ce qui a été réalisé les années précédentes.** Cette problématique pourrait être aisément résolue en dédoublant la colonne pour permettre de comparer ces deux informations :
  - Bilan de l'action – Réalisation au cours de l'année N
  - Bilan de l'action - Cumul des réalisations
- **La mise en place d'une colonne dédiée aux freins constatés par le maitre d'ouvrage pour la mise en place de l'action** dont il a la charge peut permettre d'alerter rapidement la cellule animation et le comité de baie sur les difficultés rencontrées et permettre ainsi de travailler collaborativement (décideurs politiques, financeurs, personnes compétentes...) à la résolution du problème.

### 2.4.3 Rapports annuels

Le rapport annuel, édité par la cellule animation constitue réglementairement un bilan annuel d'avancement technique et financier du contrat soumis à la validation du Comité de La Baie de Fort-de-France.

A ce jour, cinq rapports d'activités ont été réalisés :

- Rapport d'activité 2009
- Rapport d'activité 2010
- Rapport d'activité 2011-2012
- Rapport d'activité 2013
- Rapport d'activité 2014-2015

**L'analyse des rapports d'activités montre que si le bilan d'avancement technique des actions est globalement présent et détaillé pour chacune d'elle, il en va tout autrement du bilan financier (cf. chapitre 3).**

En effet, si certains coûts d'investissement sont bien présentés sur plusieurs actions (les « Thème A : Assainissement des eaux usés » et « Thème G : pilotage et suivi du contrat » sont ceux présentant le plus d'information sur les investissements réalisés), ces informations ne sont pas systématiquement retrouvées, ne comprennent que rarement l'organisation du financement et ne sont jamais comparées aux montant prévisionnel prévus dans le contrat. En l'absence de ces données, les rapports annuels, bien qu'apportant de nombreuses informations utiles, ne permettent pas de remplir intégralement leurs rôles.

Les éléments présentés au sein des rapports ne différencient pas nécessairement les actions prévues initialement par le contrat et portées par les maitres d'ouvrages « officiels », d'actions similaires ayant été réalisées en dehors du contrat.

#### 2.4.4 Réseau de suivi environnemental

Afin d'évaluer les effets environnementaux du contrat de baie, le programme d'action prévoyait au sein du « Thème G : Pilotage et suivi du Contrat de la Baie de Fort-de-France », la définition d'un réseau de suivi à mettre en place (action G2.1).

Une étude préalable a été réalisée pour la définition du réseau de suivi du Contrat de la Baie de Fort-de-France (Impact Mer & Asconit, 2010<sup>6</sup>) afin de diagnostiquer les réseaux existants et faire des propositions pour la mise en place d'un réseau de suivi du contrat de baie sur le milieu continental et marin.

La définition du réseau de suivi continental a été menée par Asconit<sup>7</sup> pour la partie continentale, et par Impact Mer<sup>8</sup> pour la partie marine en lien avec un groupe de travail (DEAL, ODE, IFREMER, CACEM...). Cela a permis d'aboutir à la définition de stations en milieu terrestre et en milieu marin sur la base d'un suivi DCE, sur une durée de 2 ans (2011-2012)

**Ce choix de suivi correspondant à un choix de réseau de suivi axé sur l'acquisition de connaissance : obtention d'un état initial du milieu, et non pas en un réseau de suivi spécifique de l'incidence des actions.**

La réalisation d'une deuxième campagne de suivi à la fin du contrat n'a pas été réalisée en raison de désaccords techniques au sein du groupe de travail ayant conduit à une désactivation de ce réseau de suivi. En l'absence de seconde campagne, aucune comparaison avec les données acquises par ce réseau n'est possible lors de l'évaluation. Un suivi des masses d'eau est toutefois réalisé dans le cadre du SDAGE de la Martinique.

**Il n'existe donc actuellement pas de suivi environnemental spécifique aux actions du contrat de baie.**

Le réseau de suivi a fait l'objet d'un audit spécifique réalisé par l'IRSTEA<sup>9</sup> du 20 au 25 avril 2015 afin :

- D'évaluer le réseau de suivi et les mesures effectuées à ce jour sur le territoire du contrat de baie,
- D'évaluer la pertinence de la campagne de mesures envisagée au regard des objectifs du contrat de baie,
- D'optimiser le cas échéant le réseau de suivi et la campagne de mesures envisagée.

Un extrait du rapport d'Audit est présenté en Annexe.

---

<sup>6</sup> Impact-Mer, Asconit-Consultant, 2010. Assistance à la définition et à la mise en place du réseau de suivi du contrat de la baie de Fort-de-France : Phase 1 & 2. Rapport final. 144p.

<sup>7</sup> Vilmus T., 2015. Mise en place d'un réseau de suivi du contrat de baie de Fort-de-France. Lot 2 : Suivi des milieux terrestres. Rapport final. 104p.

<sup>8</sup> Impact-Mer, 2014. Mise en place du réseau de suivi du Contrat de la Baie de Fort-de-France. Lot 1 : suivis en milieu marin. Rapport final. Rapport pour : CACEM, 102 pp (annexes incluses).

<sup>9</sup> IRSTEA, 2015, Recommandations sur le réseau de suivi du Contrat de la Baie de Fort-de-France. Rapport d'Audit de l'IRSTEA de Novembre 2015.



### 3 BILAN DU REGARD DU GRAND PUBLIC SUR LE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE ET SON CONTRAT

L'avis du grand public sur la baie de Fort-de-France et son contrat de milieu a été sollicité via un questionnaire en ligne mis à disposition sur les sites internet des acteurs du contrat ayant répondu favorablement aux sollicitations de la cellule animation (CACEM, Observatoire de l'Eau).

Le questionnaire a été réalisé en lien avec la cellule animation du Contrat-de-Baie et la consultation a eu lieu entre septembre et octobre 2017.

62 retours ont été effectués sur cette période, principalement par des particuliers.

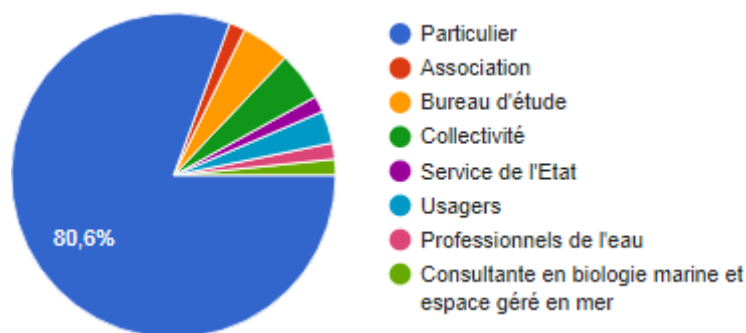


Figure 15 : Nature des sondés

Les trois principales communes de résidence des sondés sont Fort-de-France (37%), le Lamentin (18%) et Schœlcher (10%)



Figure 16 : Répartition des sondés par commune.

### 3.1.1 Connaissance et regard porté sur la Baie de Fort-de-France

De manière général, **la taille du bassin versant de la Baie de Fort-de-France est peu connue et généralement assimilée aux seules communes limitrophes de la baie** (Trois-ilets, Rivière-Salée, Ducos, Le Lamentin, Fort-de-France, Schœlcher).

Savez-vous combien de communes de Martinique sont concernées par le bassin-versant de la baie de Fort-de-France ?

62 réponses

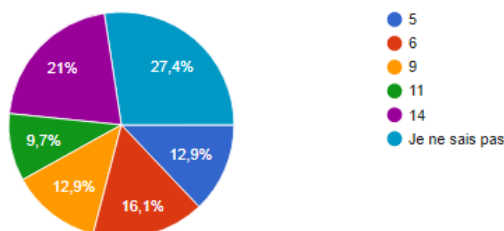


Figure 17 : Retour du questionnaire grand-public - 1

Le regard porté sur la biodiversité et l'intérêt paysager de la Baie de-Fort-de-France est majoritairement positif pour plus de 70% des sondés. **Les sondés possèdent ainsi une image plutôt positive de la baie dans son ensemble.**

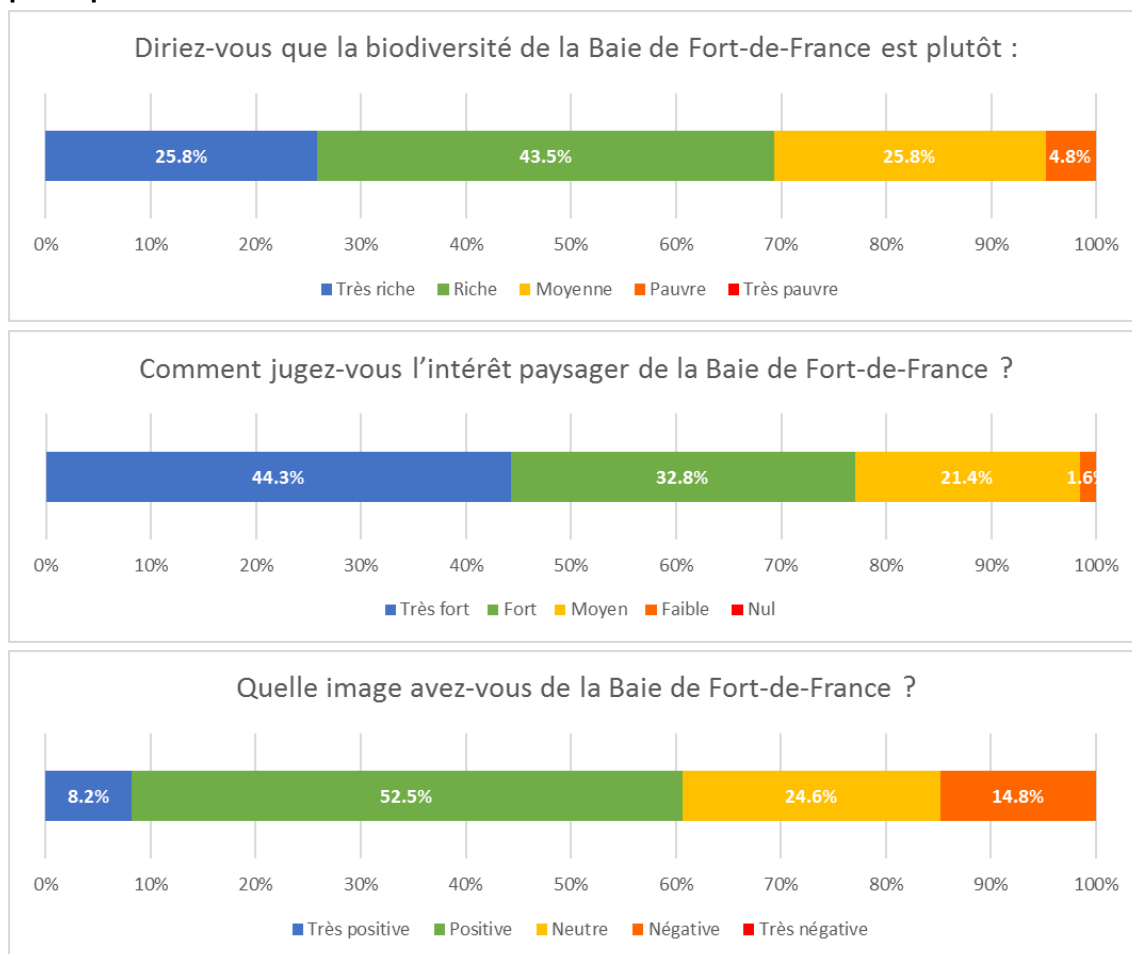


Figure 18 : Retour du questionnaire grand-public – 2

A noter que l'intégration de la Baie de Fort-de-France au Club des plus belles baies du monde est connu :

Saviez-vous que la Baie de Fort-de-France fait partie du Club des plus belles baies du monde ?

61 réponses

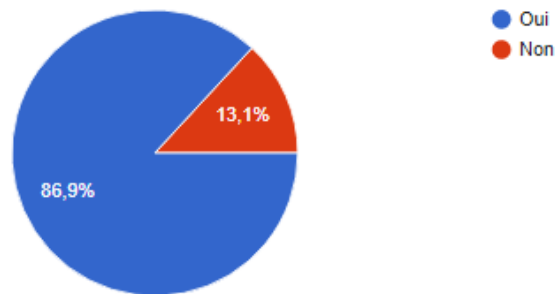
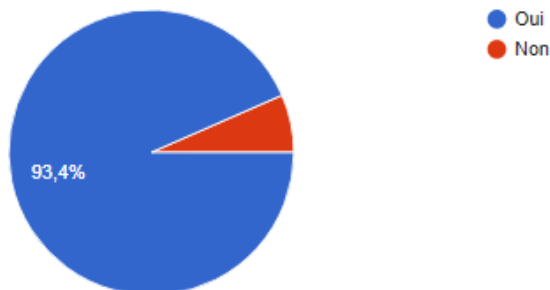


Figure 19 : Retour du questionnaire grand-public – 3

Les sondés sont très majoritairement (plus de 90%) intéressés par les informations concernant la Baie de Fort-de-France (milieux, espèces, état...) mais jugent que l'accès aux informations est peu aisé :

Etes-vous intéressé par les informations concernant la Baie de Fort-de-France : ses milieux, ses espèces, son état... ?

61 réponses



Avez-vous facilement accès aux informations concernant la Baie de Fort-de-France : ses milieux, ses espèces, son état... ?

62 réponses

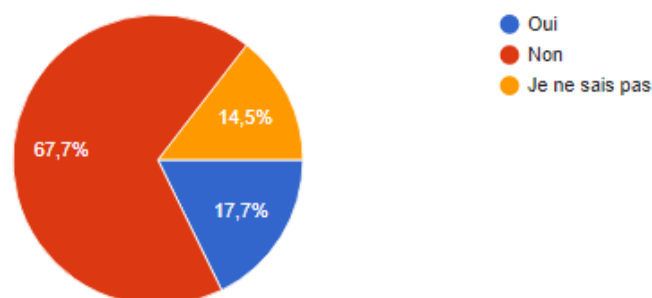


Figure 20 : Retour du questionnaire grand-public – 4

Les moyens de communications plébiscités (plus de 50% d'adhésion) par les sondés sont :

- Le web ;
- Les réseaux sociaux ;
- La télévision ;
- Les manifestations ;

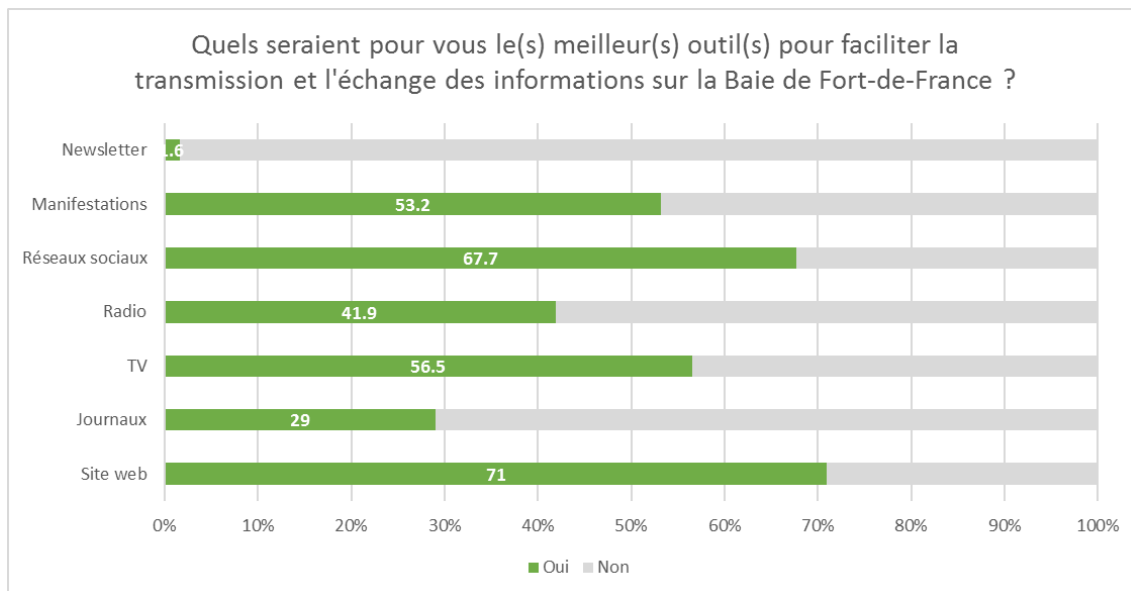


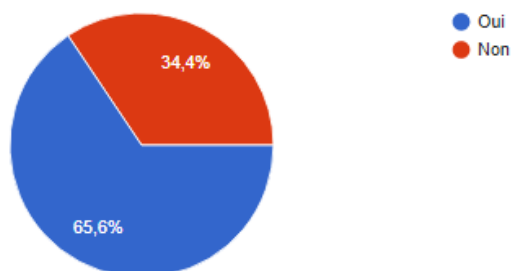
Figure 21 : Retour du questionnaire grand-public – 5

### 3.1.2 Connaissance et regard porté sur le Contrat de Baie de Fort-de-France

De manière générale, les sondés connaissent peu les contrats de milieu ainsi que les objectifs du contrat de la Baie de Fort-de-France, malgré le fait que seul un tiers des sondés n'a jamais entendu parler du contrat de baie.

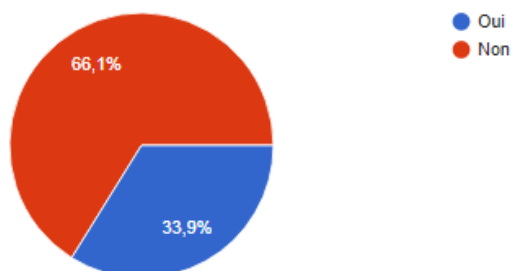
Avez-vous déjà entendu parler du Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

61 réponses



Savez-vous ce qu'est un contrat de milieu ?

62 réponses



Connaissez-vous les objectifs du Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

62 réponses

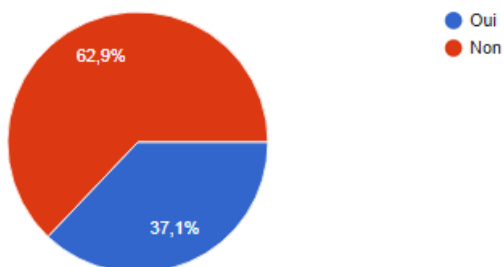
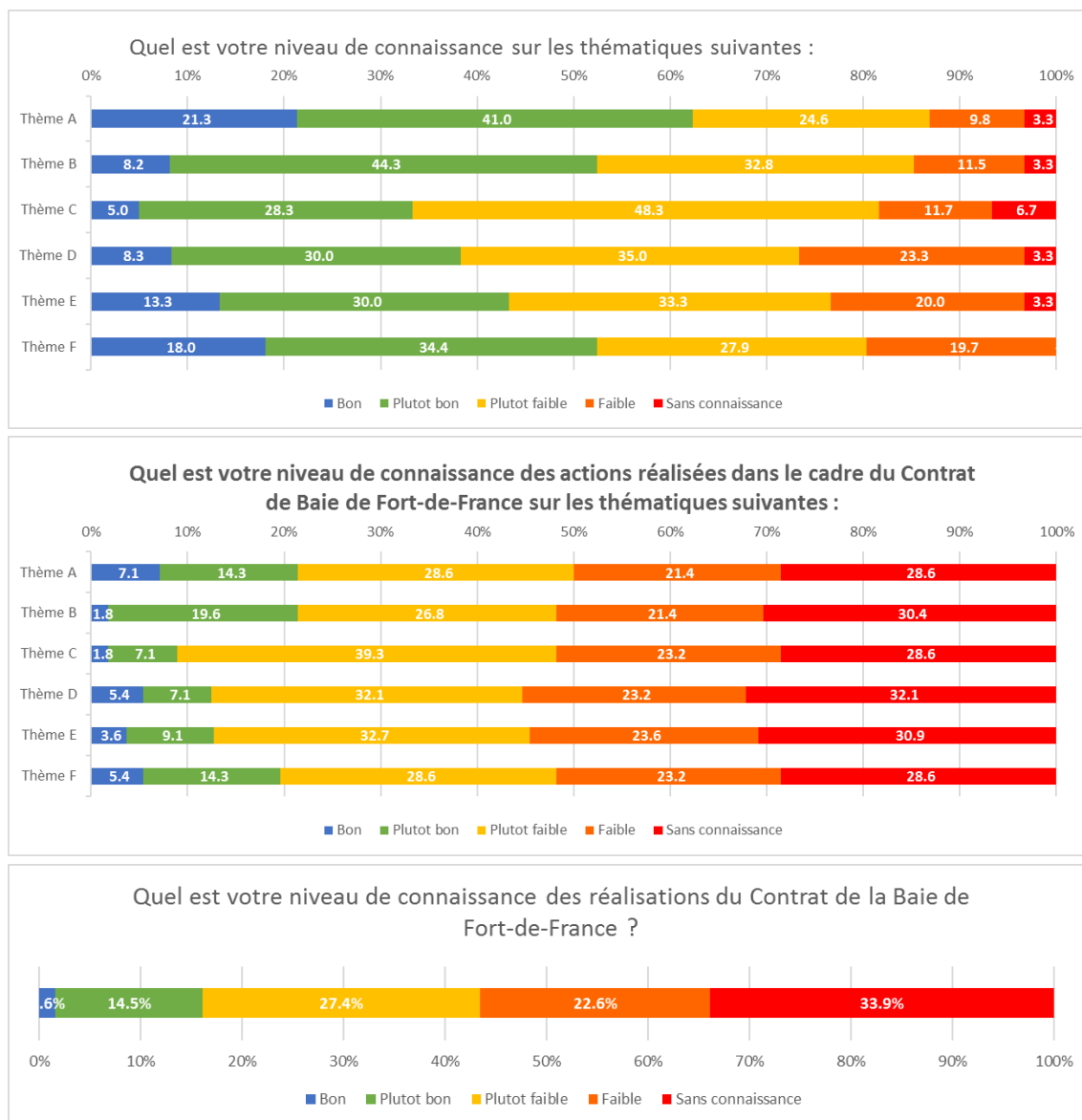


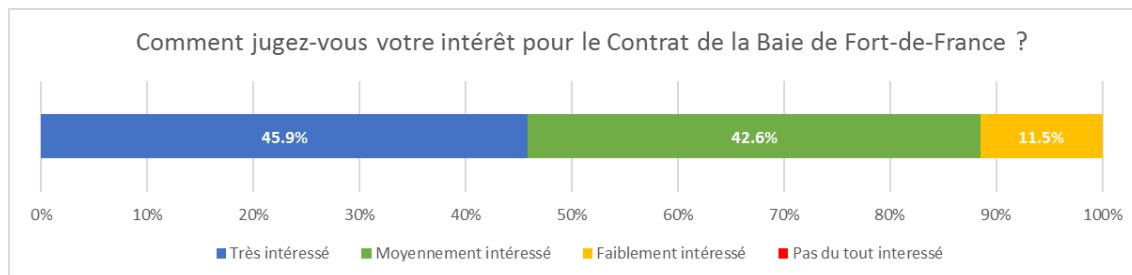
Figure 22 : Retour du questionnaire grand-public – 6

**Si les thématiques du contrat de baie sont moyennement connues, les sondés présentent une mauvaise connaissance des actions réalisées...**



**Figure 23 : Retour du questionnaire grand-public – 7**

**...malgré une connaissance de l'existence de ce dernier et un intérêt certain pour la démarche.**



**Figure 24 : Retour du questionnaire grand-public – 8**

Comme précédemment, les sondés jugent que l'accès aux informations est peu aisé et que dans leur entourage les gens sont très mal informés sur le contrat de baie.

Avez-vous facilement accès aux informations relative au Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

61 réponses

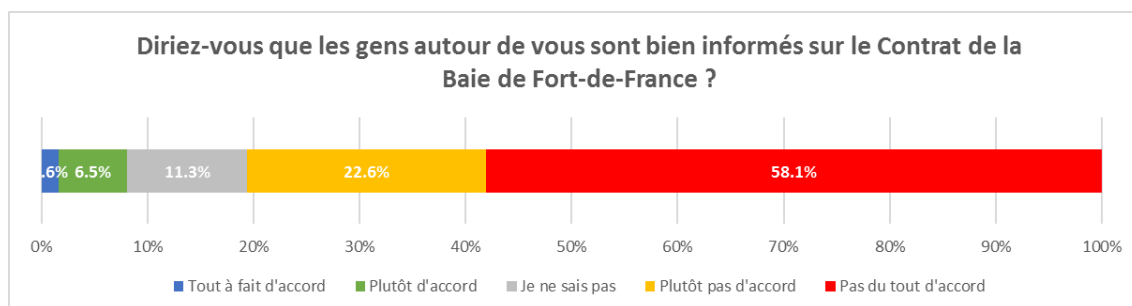
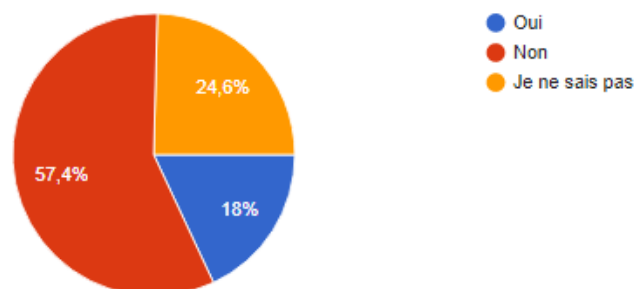


Figure 25 : Retour du questionnaire grand-public – 9

Les moyens de communications plébiscités (plus de 50% d'adhésion) par les sondés sont les mêmes :

- Le web ;
- Les réseaux sociaux ;
- La télévision ;
- Les manifestations ;

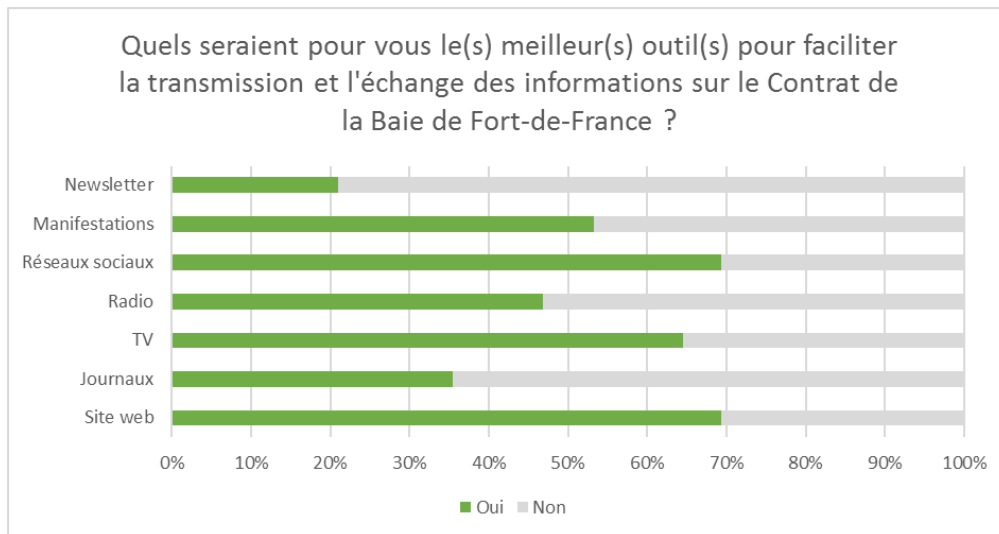


Figure 26 : Retour du questionnaire grand-public – 10

### Ce qu'il faut retenir...

*Le premier contrat de baie n'a pas été très orienté vers des actions de communications grand public, or il ressort de l'évaluation qu'il s'agit d'un réel besoin.*

*En effet sur la base des retours du questionnaire, il semble que le grand public possède une bonne image de la baie et soit intéressé, voire très intéressé, par les informations relatives à la baie et à son contrat de milieu.*

*Toutefois ces informations ne semblent pas facilement accessibles en l'état. De plus les sondés indiquent avoir une mauvaise connaissance du contrat de baie et de ses réalisations.*

*Ces éléments plaident en faveur d'un développement de ce type d'action et d'établir une véritable stratégie de communication, à orienter sur quatre médias principaux (web, réseaux sociaux, télévision et manifestations.)*



## 4 BILAN TECHNICO-FINANCIER DES ACTIONS DU PREMIER CONTRAT



*Lors de l'évaluation, la cellule animation a fait part de ses nombreuses difficultés rencontrées concernant la collecte auprès des maîtres d'ouvrages des données techniques et notamment financières des actions. Il en résulte une faible bancarisation à l'échelle du contrat des informations liées aux budgets consommés, ne permettant de jauger l'exhaustivité des dépenses réalisées.*

*A cette problématique s'ajoute dès le démarrage du contrat :*

- *Une absence des sources de financements identifiées sur la majeure partie des actions (plus de 80%) ;*
- *Une absence de budget prévisionnel sur près de 40% des actions ;*
- *Une absence d'étiquetage « Contrat de la baie de Fort-de-France » lors des demandes de financement d'actions inscrites au contrat de baie. De nombreuses actions issues des programmations des acteurs locaux (comme l'assainissement par exemple) ont ainsi été rattachées au contrat de baie mais ne sont pas nées de la concertation réalisée lors de la conception du contrat. Il en résulte que les organismes financeurs tels que l'ODE ne sont pas systématiquement en mesure de savoir quelle part des aides qu'ils attribuent concernent le contrat de baie.*

***Au regard de ces éléments, il n'est techniquement pas possible de réaliser une évaluation objective du volet financier du contrat de baie. Des recommandations concernant la bancarisation des données et le pilotage et suivi des actions sont présentés dans la synthèse de l'évaluation afin d'assurer, à l'avenir, un suivi optimal de ces données.***

***La suite de l'évaluation se porte donc sur la partie technique et est réalisé sur la base :***

- *Du suivi des actions réalisées par la cellule animation (2009-2016), ce suivi a été mis à jour quand les données 2016-2017 des acteurs ont pu être récupérées.*
- *Des retours des acteurs via les entretiens et le questionnaire internet.*

## 4.1 Bilan du thème A – Assainissement des eaux usées domestiques

Les actions proposées dans le contrat de baie portent sur :

- Le diagnostic des réseaux et des dispositifs d'assainissement (collectifs et non-collectifs) ;
- L'amélioration de la collecte et du transfert des eaux usées vers les stations d'épuration du territoire du bassin versant.
- La fiabilisation des stations d'épuration et des postes de relevages

Ces actions sont issues directement des programmes de travaux existant des maitres d'ouvrages pressentis (ODYSSI et la CAESM (EX-SICSM)) et ne constituent pas des actions propres au contrat de baie.

Lors de l'évaluation un peu moins de la moitié des actions avait atteint leurs objectifs. Les opérations ayant atteint leurs objectifs sont principalement les diagnostics des dispositifs d'assainissement ainsi que la fiabilisation des postes de relevage. Un extrait amendé du tableau de suivi des actions de cette thématique est présenté ci-après.

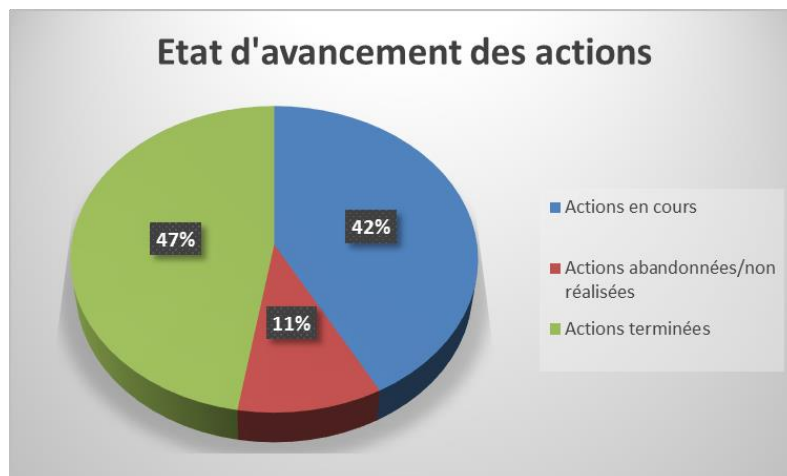


Figure 27 : Etat d'avancement des actions – Thème A

**Les principaux succès concernent :**

- Le renouvellement et la mise à niveau de certaines STEP et postes de relevage ;
- La meilleure connaissance du réseau suite aux diagnostics réalisés.

**Les points d'achoppement relevés concernent :**

- L'assainissement non-collectif qui constitue un point noir majeur avec près de 90% de non-conformité constatée ;
- Les problématiques de raccordement en zone d'assainissement collectif (problématique foncière et financière).

Lors des échanges avec les maitres d'ouvrages (ODYSSI, CAESM) il ressort que les principales problématiques rencontrées ayant entraîné des retards dans la mise en place des actions sont liées :

- **A la gestion du foncier** pour tous les projets en partie privative : raccordement de réseaux nécessitant l'accord du propriétaire ;
- **A la non utilisation du pouvoir de police des maires** dans le cas de systèmes d'assainissement autonome non-conforme : manque d'implication des élus ;
- **Aux problématiques financières** rencontrés par les maitres d'ouvrages :
  - Endettement de l'Ex-SICSM et transfert de la compétence par la CAESM ;
  - Sous-estimation des budgets nécessaires au transfert des effluents vers Gaigneron (ODYSSI) : budget ré-estimé à env. 8 000 000 € contre 5 000 000 d'€ à la base, au détriment des autres opérations.

Il ressort du questionnaire des acteurs du contrat que le programme d'action mis en place était cohérent avec les objectifs affichés.

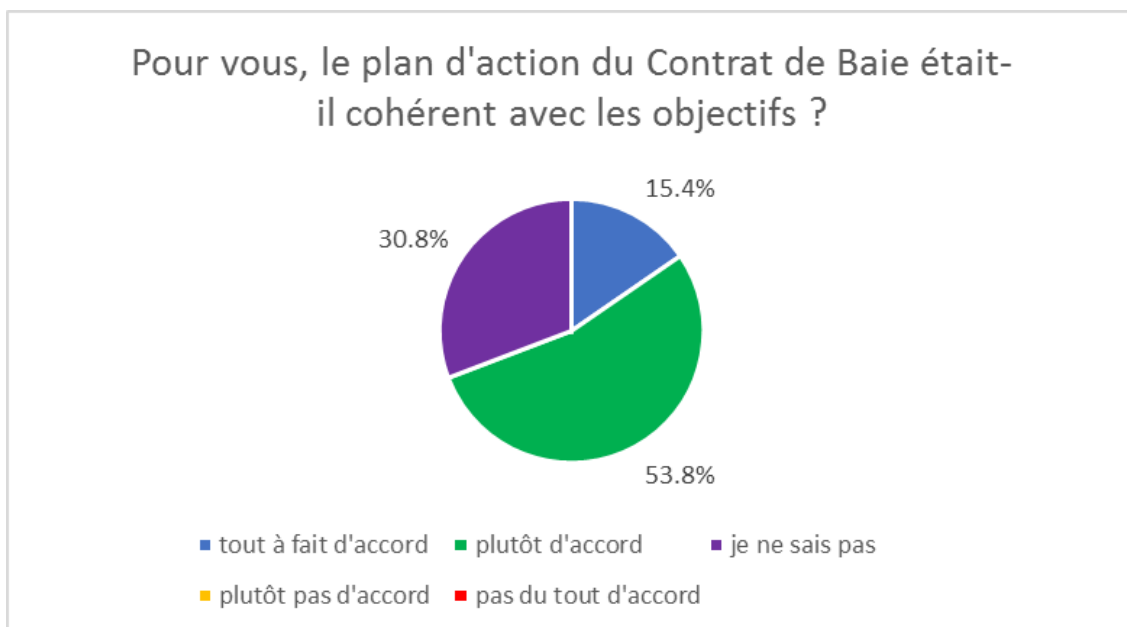


Figure 28 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème A - 1

Concernant l'atteinte des objectifs, le ressenti des acteurs est plutôt négatif en raison des fortes pressions que continue de représenter l'assainissement sur le milieu, malgré une amélioration notée sur les STEP. Les acteurs mettent ainsi en avant :

- L'importance des travaux restant sur le raccordement en zone d'assainissement collectif ;
- La sous-estimation de la problématique de l'assainissement autonome.

Ces deux sujets sont jugés prioritaires par les acteurs.

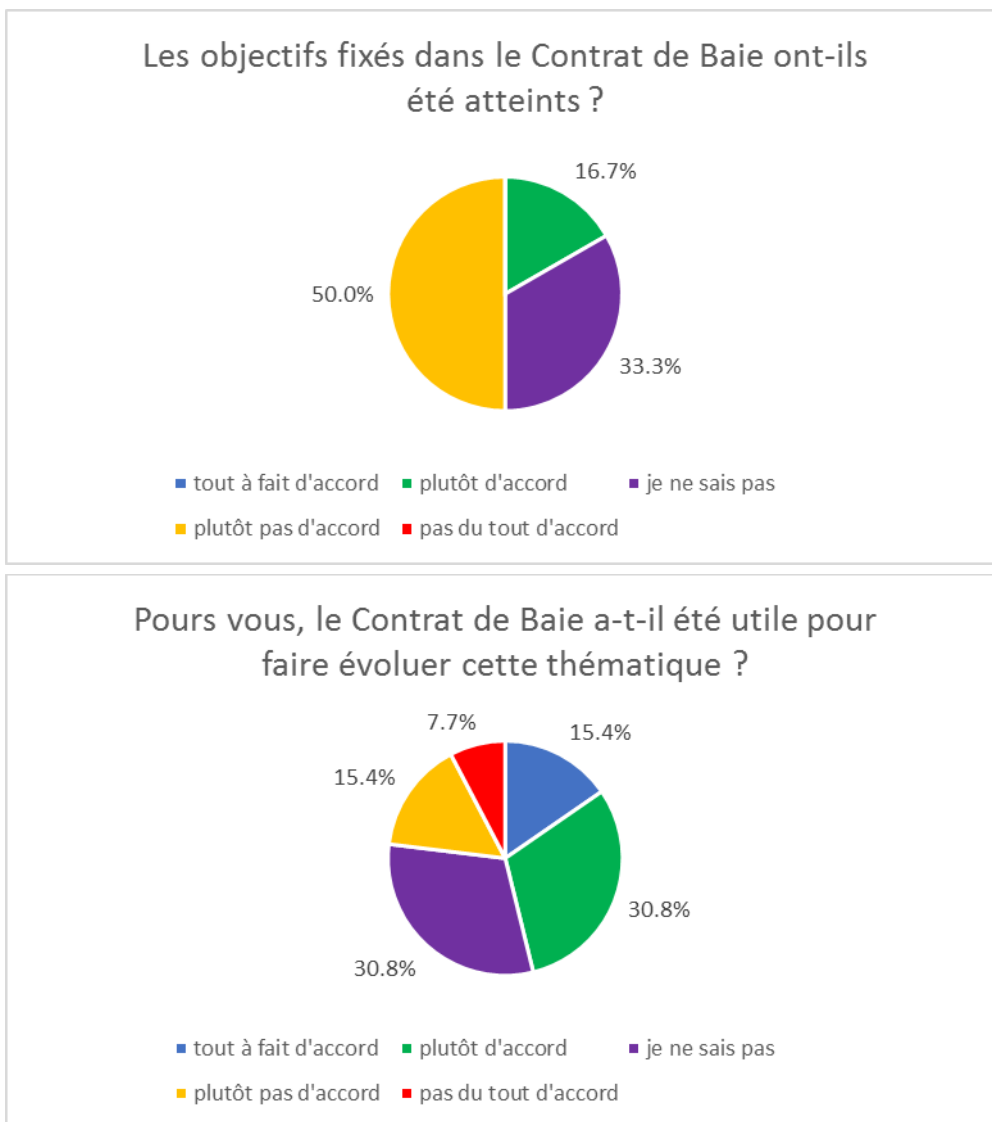


Figure 29 : Retour du questionnaire des acteurs – Thème A - 2

Terminé	En cours	Abandonné / Non démarré
---------	----------	-------------------------

	Code	Projet	Objectif	Porteur identifié	Etat d'avancement (source : rapports annuels, entretiens)	Freins/moteurs identifiés	
<b>Audit Planification</b>	A1.1	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement	15 km/an, soit 75 au total (4% linéaire)	ODYSSI	Plus de 200km de réseau diagnostiqué	Absence de programme de réhabilitation : il n'existe pas de stratégie à long terme. Besoin de réactualiser les schémas directeurs d'assainissement.	
	A1.2	Diagnostic détaillé des systèmes d'assainissement	50% du réseau 100% des STEP	CAESM (Ex SICSM)	65% du réseau et 100% des STEP atteint dès 2010.		
<b>Réseau d'eaux usées</b>	A2.1	Extension de la collecte des eaux usées	50% de la population desservie	CAESM (Ex SICSM)	Atteint dès 2012	Beaucoup de problèmes de fonciers retardant la mise en place des actions sont remontés par les maitres d'ouvrages. Le financement pose également problème, les fonds d'investissements étant principalement absorbés par le projet de transfert des effluents d'Acajou vers Gaigneron.	
	A2.2	Extension de la collecte des eaux usées	70% des abonnés desservis	ODYSSI	Non atteint – Avancement estimé à 70%		
	A2.3	Raccordement dans la zone desservie par l'AC	7 300 branchements	Particuliers (domaine privé)	Non atteint – Avancement estimé à 10%		
	A2.4	Réhabilitation des réseaux défectueux	4 km de réseaux à réhabiliter	CAESM (Ex SICSM)	Non atteint – Avancement estimé à 88%		Le marché à bon de commande était arrivé à terme et doit être de relancer. Retard suite à la reprise en main par la CAESM.
	A2.5	Réhabilitation des réseaux défectueux	17 km de réseaux à réhabiliter	ODYSSI	Non atteint – Avancement estimé à 80%		Absence d'un programme de réhabilitation. La réhabilitation des réseaux se fait en lien avec les grands projets en cours (travaux pour le passage du TCSP).
	A2.6	Transfert des effluents de la STEP de Fond Lahaye vers la STEP de la Pointe des Nègres	Transfert de tous les effluents	ODYSSI	Abandon		La STEP a été reprise en main par l'exploitant, le rendement étant de nouveau conforme, l'action a été abandonnée.

Postes de relevage	A3.1	Equipement des postes de relevage de Fond Lahaye & Madiana	-	ODYSSI	Atteint dès 2010	
	A3.2	Equipement des postes de relevage de l'Anse à l'Ane	-	Ex SICSM	Atteint dès 2009	
Stations d'épuration urbaines	A4.1	Fiabilisation du fonctionnement hydraulique de la STEP de Dillon	Taux < 100%	ODYSSI	Atteint dès 2013	
	A4.2	Diagnostic de l'émissaire en mer de la STEP Anse Marette	100% réhabilitation	Ex SICSM	Atteint dès 2012	
	A4.3	Extension STEP Gaigneron et transfert des effluents	Transfert prévu en plusieurs étapes	ODYSSI	Non atteint – Avancement estimé à 80%	Difficulté financière d'Odyssey (dépassement du budget prévisionnel impactant la réalisation des actions : env 8 000k€). Le projet doit être terminé en 2018.
	A4.4	Etudes de filières d'assainissement pour Ducos, Rivière-Salée et Saint-Esprit	100% réhabilitation	CAESM (Ex SICSM)	Non atteint – Avancement estimé à 20%	Problématiques financières et foncières du SICSM. Les études ont conduit à se recentrer sur la réhabilitation
	A4.5	Améliorer performances épuratoires de la STEP de Pelletier	Mise en place d'un traitement spécifique pour le phosphore	ODYSSI		Les rendements épuratoires étant satisfaisant, il n'est pas envisagé pour le moment de compléter ce traitement par un traitement physicochimique du phosphore
Assainissement autonome	A5.1	Groupe technique de réflexion et de recherche appliquée sur l'assainissement collectif	-	CACEM (ODYSSI, SICSM, ARS)		<i>Pas d'objectif défini</i> Le groupe du SATASPANC est animé par l'ODE.
	A5.2	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	ODYSSI	20000 visites de contrôle	Atteint dès 2013	
	A5.3	Diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	CAESM (Ex SICSM)	8 695 visites de contrôle	Atteint en 2017	
	A5.4	Mettre aux normes les "points noirs"	Particuliers (domaine privé) EPCI	Rétrocession de mini-stations au domaine public		90% de non-conformité sur l'ANC. Les réhabilitations se font principalement lors des ventes des logements. Le pouvoir de police des maires en cas de non-conformité n'est que peu ou pas appliqué. Un transfert du pouvoir de police au SPANC ou une sensibilisation forte des élus est nécessaire.

## 4.2 Bilan du thème B – Assainissement des eaux pluviales

Les actions proposées dans le contrat de baie portent sur :

- La mise en place de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales sur chaque commune ;
- La maîtrise des eaux pluviales via la réalisation de travaux issus des schémas directeurs.

Lors de l'évaluation, **les actions sur ce thème n'ont pas encore démarré**, à l'exception de la réalisation :

- D'un guide sur la mise en place des schémas d'assainissement pluviaux (ODE/CACEM)
- D'un guide sur la gestion des eaux pluviales (DEAL) ;
- D'un séminaire sur les eaux pluviales sur la commune de DUCOS (2015).

Un extrait amendé du tableau de suivi des actions de cette thématique est présenté ci-après.

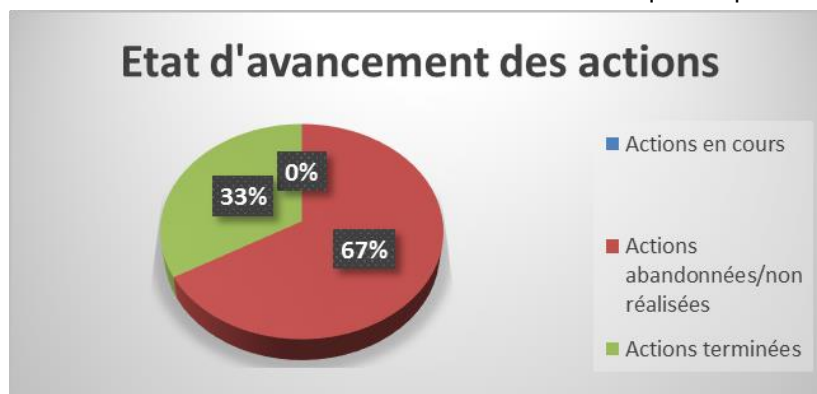


Figure 30 : Etat d'avancement des actions – Thème B

**Les principaux succès concernent :**

- L'élaboration des guides méthodologiques DEAL et ODE/CACEM ;
- Le succès du séminaire eaux pluviales

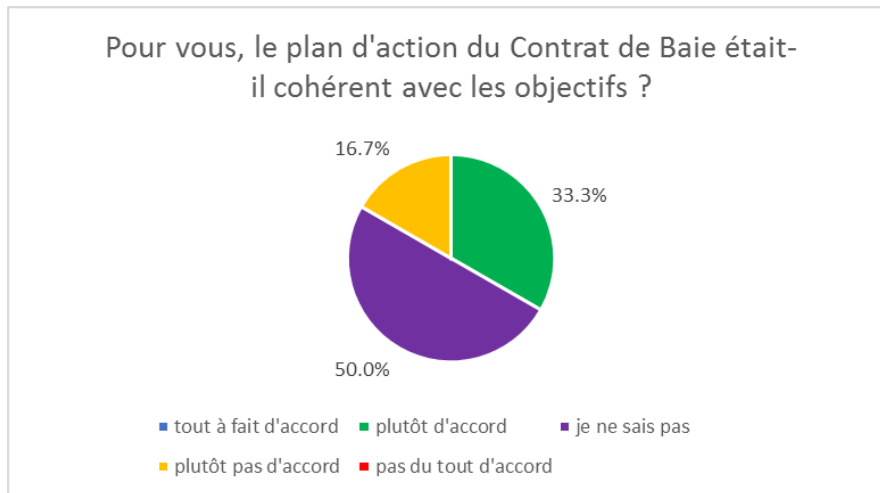
**Les points d'achoppement relevés concernent :**

- La mise en place des schémas directeurs eux-mêmes et les travaux qui en découlent, pour lesquelles tout reste à faire.

Lors des échanges avec les maîtres d'ouvrages, il ressort que les principales problématiques rencontrées ayant entraîné des retards dans la mise en place des actions sont liées :

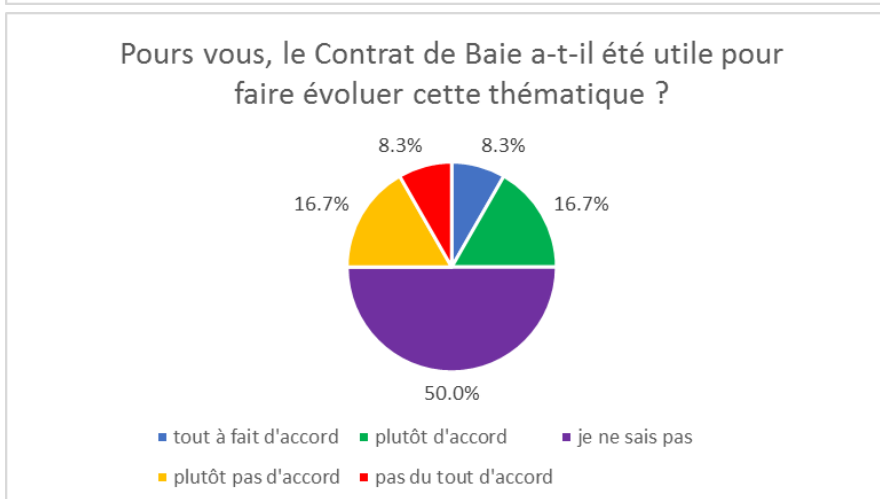
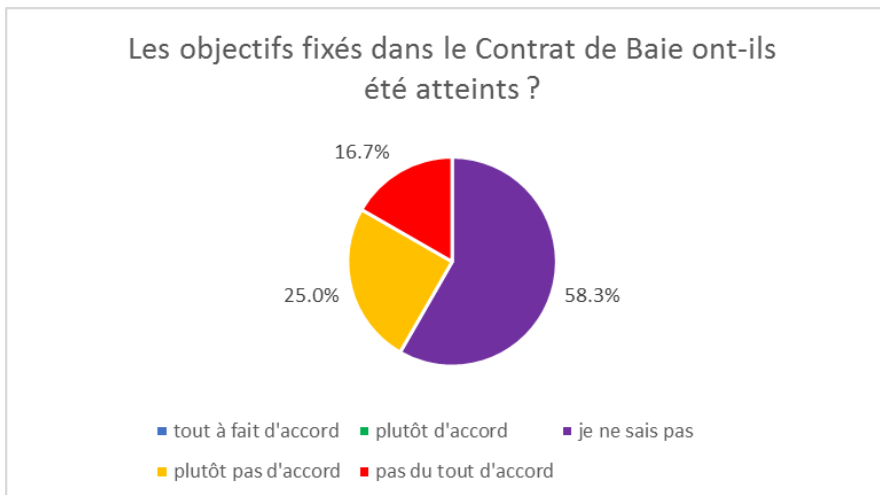
- **A des problématiques de portance** : bien que la gestion des eaux pluviales soit du ressort des communes jusqu'en 2020, ces dernières souhaitent que cela soit porté par les EPCI. Celles-ci récupéreront obligatoirement cette compétence en 2020 (loi NOTRe) ;
- **A des problématiques financières** de la part des communes dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat ;

**Il ressort du questionnaire des acteurs du contrat que le programme d'action mis en place était plutôt cohérent avec les objectifs affichés.**



**Figure 31 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème B- 1**

**Concernant l'atteinte des objectifs, le ressenti des acteurs est négatif en raison de l'absence d'avancement sur la mise en place des schémas directeurs.**



**Figure 32 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème B- 2**



Terminé		En cours		Abandonné / Non démarré		
Code	Projet	Objectif	Porteur identifié	Etat d'avancement	Freins / moteurs identifiés	
Audits / réflexions préalables	B1.1	Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	5-6 schémas	Communes		Blocage politique : volonté de faire porter cette action par les EPCI  Financement : fond propre des communes
	B1.2	Groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales	1 cahier des charges type	CACEM, Communes, ...	2 réunions en 2010 1 Séminaire eaux Pluviales Plaquette ODE/CACEM Guide DEAL : Gestion de eaux Pluviales	-
Maîtrise des eaux pluviales	B2.1	Travaux de maîtrise des eaux pluviales découlant des schémas directeurs d'assainissement pluvial	A définir	Communes, Département		Pas de schéma en place

### 4.3 Bilan du thème C – Pollutions industrielles, artisanales et portuaires

Les actions proposées dans le contrat de baie portent sur :

- La réalisation d'audits environnementaux et de diagnostics des sites d'activités ;
- La définition et la mise en place des actions découlant de ces audits/diagnostics ;
- La mise en place de conventions de rejets entre industries/artisans et les collectivités ;
- La définition d'alternatives au clapage en mer pour les sédiments de dragage.

Lors de l'évaluation, la majeure partie des actions sont toujours en cours.

Un extrait amendé du tableau de suivi des actions de cette thématique est présenté ci-après.

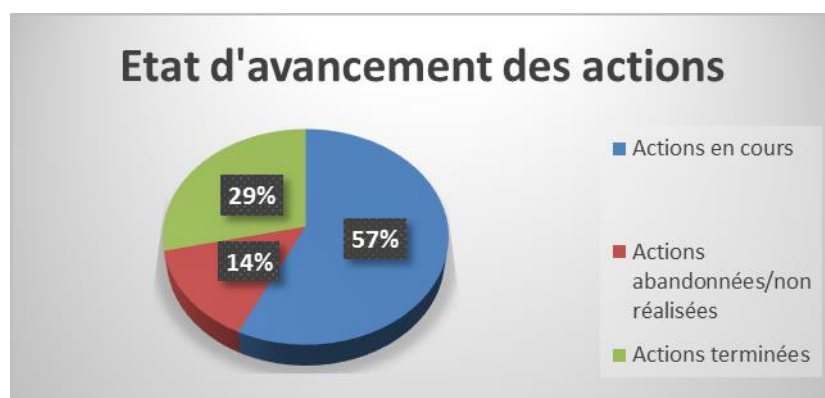


Figure 33 : Etat d'avancement des actions – Thème C

**Les principaux succès concernent :**

- Le renoncement aux travaux destructifs de la caye Grande sèche

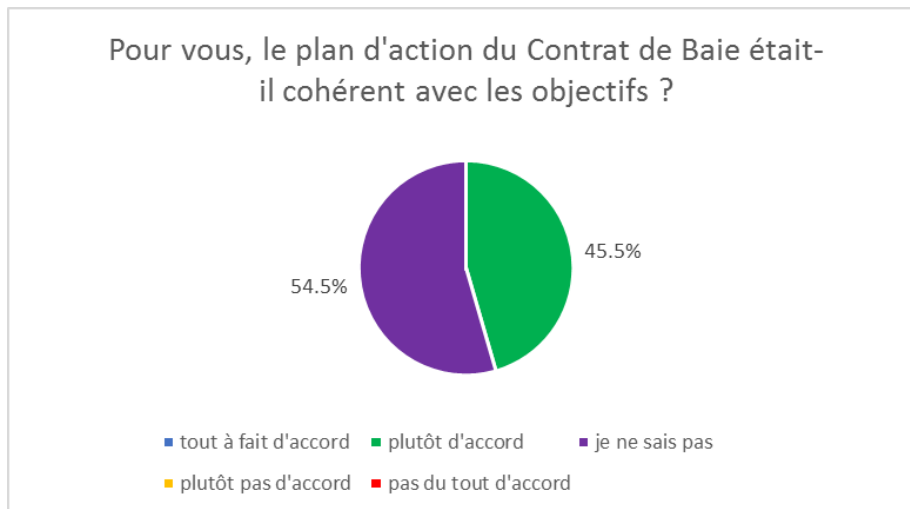
**Les points d'achoppement relevés concernent :**

- La mise en œuvre des actions issues des diagnostics réalisés (traitement effectif des rejets) ;
- La gestion des matériaux de dragage non résolue.

Lors des échanges avec les maîtres d'ouvrages, il ressort que les principales problématiques rencontrées ayant entraîné des retards dans la mise en place des actions sont liées :

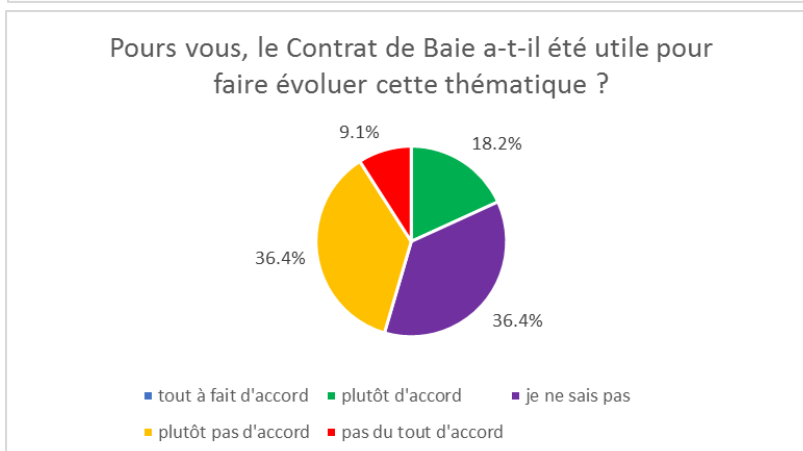
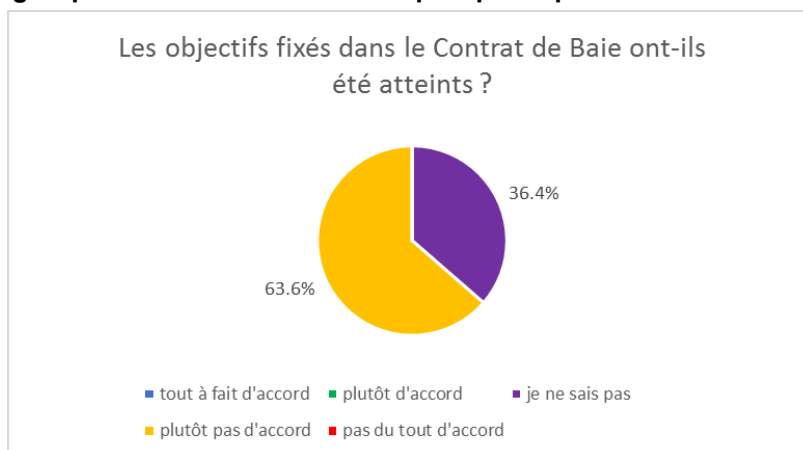
- **A un manque de moyen humain** pour la réalisation des diagnostics et audits
- **A la non utilisation du pouvoir de police** en cas de rejets non-conforme : l'absence de sanction notable n'encourage pas les entreprises à investir dans la mise aux normes de leurs rejets.

**Il ressort du questionnaire des acteurs du contrat que le programme d'action mis en place était cohérent avec les objectifs affichés.**



**Figure 34 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème C- 1**

**Concernant l'atteinte des objectifs, le ressenti des acteurs est négatif en raison des fortes pressions qui continuent de peser sur le milieu en l'absence travaux terminés et de l'absence de groupe de travail/comité technique spécifique.**



**Figure 35 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème C- 2**

Terminé	En cours	Abandonné / Non démarré
---------	----------	-------------------------

	Code	Projet	Objectif	Porteur identifié	Etat d'avancement	Freins identifiés
<b>Audits préalable</b>	C1.1	"Groupe de travail sur les projets de zones d'activités Action requalifié : Signature d'une charte encadrant la réhabilitation des zones d'activités anciennes"	Signature d'une charte	CCIM	"Charte signé 17/10/2016 Etude ciblé sur Jambette et Lézarde"	
	C1.2	Etude diagnostic préalable aux audits environnementaux (C1.3)	Environ 50 entreprises	CCIM	Atteint en 2012	
	C1.3	Etude diagnostic préalable aux audits environnementaux (C1.3)	Environ 10 zones d'activité	Communes, CACEM, CAESM, privés	"Etude parue en 2013 Nouvelles étude ciblées sur Jambette et Lézarde"	Moyens humaine limités au regard des nombreuses Zones d'activités (70 en Martinique).
	C1.4	Audits environnementaux des activités portuaires	<b>Non-fixé</b>	Communes, GPPM	Le programme stratégique du GPMM a pour objectif d'avoir une vision claire des besoins d'ici 2019. Aucun objectif spécifique n'avait été prédéterminé.	Diagnostiques initiés par la CCI en 2009 mais non repris par le GPMM : il possède son propre programme stratégique (interne au Grand Port).  <i>Objectifs non définis</i>
<b>Industrie / artisanat</b>	C2.1	Conventions de rejet entre les industries et artisans & les collectivités	<b>Non-fixé</b>	CAESM, ODYSSI,	25 dossiers traités en priorité, nombreuses démarches en cours (2015)  Recrutement d'une stagiaire pour réalisation d'un état des lieux et mise en place de procédures début 2017	<i>Objectifs non définis</i>
<b>Equipements des ports</b>	C3.1	Mise en œuvre des actions découlant des audits environnementaux	<b>Non-fixé</b>	Communes	Mise en place de bacs de collectes de déchets sur le bassin de Radoub (2016) Mise en place d'un traitement des eaux industrielles et des eaux susceptibles d'être polluées (ESP) sur le bassin de Radoub (eaux de carénage) à l'horizon 2019, et sur le Quai Ouest et le Secteur Est du GPMM (fin 2018)	<i>Objectifs non définis</i>
<b>Dragage</b>	C4.1	Etude sur la gestion des matériaux de dragage	Document d'aide au choix des filières	GPMM, DEAL	Etude à lancer	Besoin de dragage du GPMM réduits suite à l'arrêt du projet de dragage au droit de la Caye Grande Sèche ayant entraîné un report de l'étude

## 4.4 Bilan du thème D – Pollutions phytosanitaires

Les actions proposées dans le contrat de baie portent sur :

- La réalisation de diagnostics d'exploitation agricole ;
- La conduite d'expérimentation de pratique agro-environnementales et la diffusion des résultats ;
- La gestion du désherbage communal (plans et formation des agents) ;
- La sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques.

Un extrait amendé du tableau de suivi des actions de cette thématique est présenté ci-après.

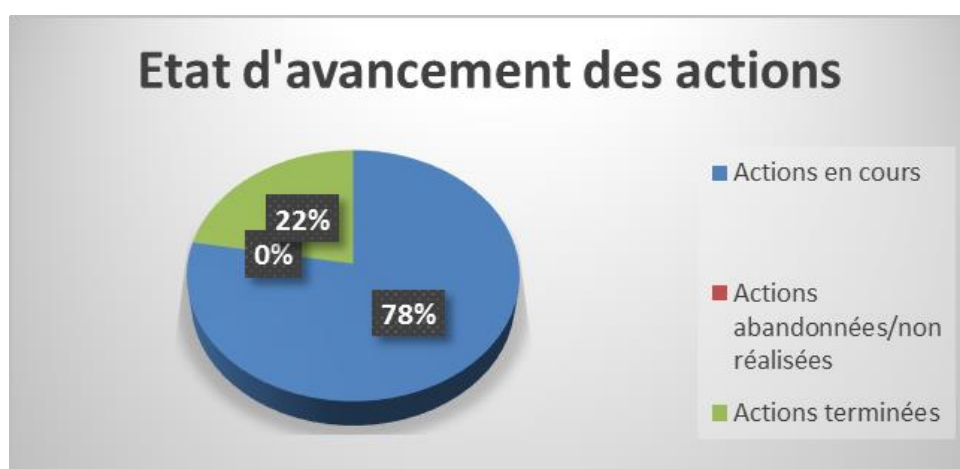


Figure 36 : Etat d'avancement des actions – Thème D

### Les principaux succès concernent :

- Les nombreux partenaires et l'existence de réseaux actifs ;
- La sensibilisation des agriculteurs et des collectivités sur les bonnes pratiques (mise en place progressive des plans de désherbage communaux ;
- Les avancées sur les traitements post-récolte.

### Les points d'achoppement relevés concernent :

- L'arrivée tardive de la cellule animation sur cette thématique (2015 avec le renfort de la cellule par A.V-M) ;
- La réalisation des diagnostics à l'échelle du territoire et non spécifiquement centrés sur le territoire du contrat de baie.

Lors des échanges avec les maîtres d'ouvrages, il ressort que les principales problématiques rencontrées ayant entraîné des retards dans la mise en place des actions sont principalement liées à des problématiques financières sur certaines thématiques.

**Il ressort du questionnaire des acteurs du contrat que le programme d'action mis en place était plutôt cohérent avec les objectifs affichés.**

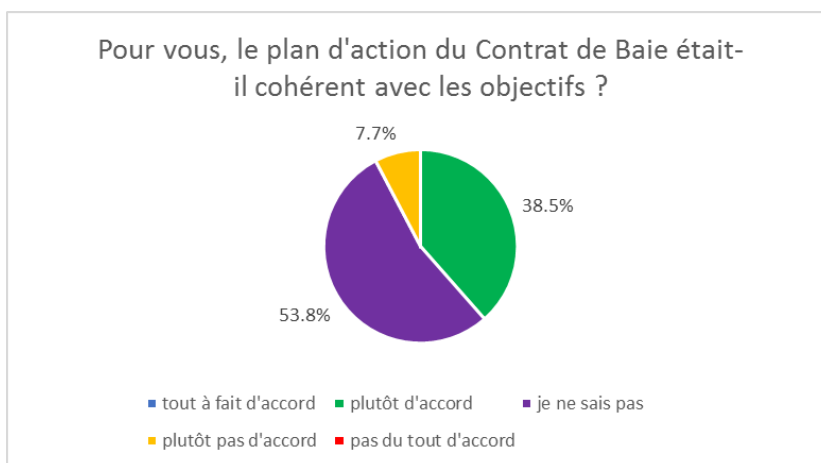


Figure 37 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème D- 1

**Concernant l'atteinte des objectifs, le ressenti des acteurs est mitigé en raison des fortes pressions qui continuent de peser sur le milieu en l'absence travaux terminés et de l'absence de groupe de travail/comité technique spécifique.**

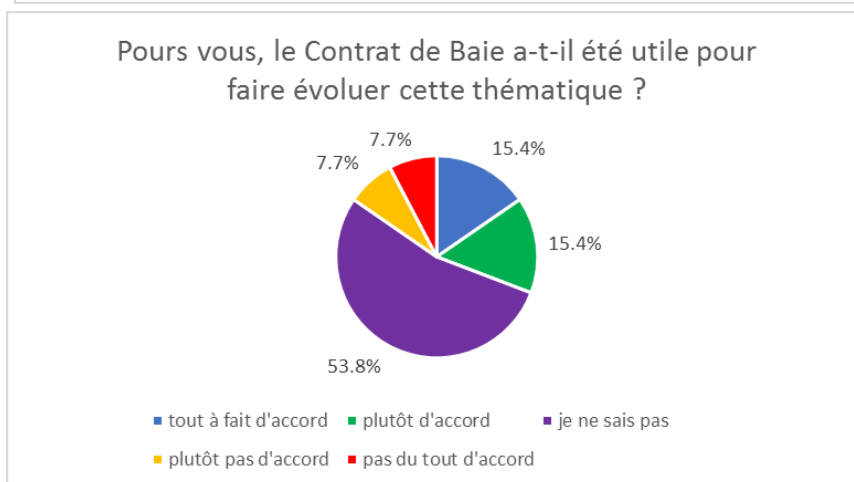
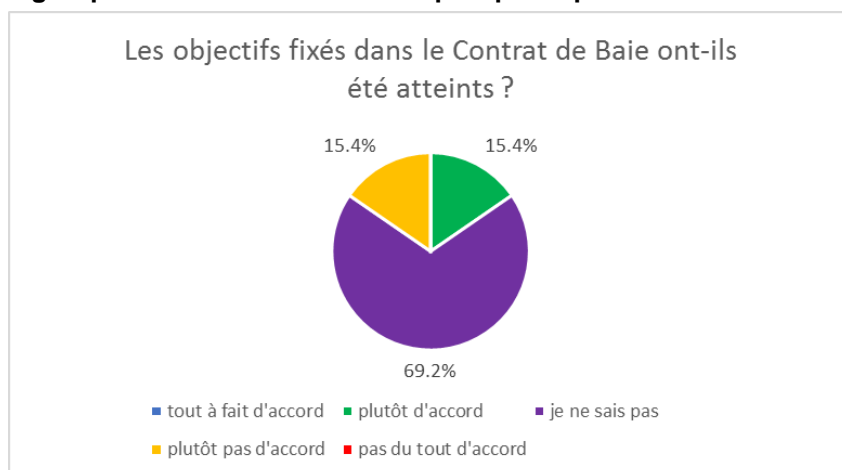


Figure 38 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème D- 2

	Terminé	En cours	Abandonné / Non démarré			
	Code	Projet	Objectif	Porteur identifié	Etat d'avancement	Freins identifiés
<b>Qualité des eaux / usages</b>	D1.1	Tableau de bord "pesticides" à l'échelle du contrat de baie	1 bilan par an	CACEM, PRAM	En cours, Bilan réalisé chaque année	Bilan réalisé à l'échelle de la Martinique, pas du contrat
<b>Pollutions phytosanitaires agricoles</b>	D2.1	Réaliser des diagnostics d'exploitation pesticides	Environ 200 exploitations	Groupement productrs, agriculteurs	Non atteint – Avancement estimé à 20% sur le territoire du contrat de baie	Diagnostics réalisés sur tout le territoire
	D2.2	Equiper les exploitations agricoles contre les pollutions ponctuelles pesticides	Environ 110 exploitations	Groupement productrs, agriculteurs	Non atteint – Avancement estimé à 50% sur le territoire du contrat de baie	Problématique de financement
	D2.3	Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes	Expérimentation sur exploitation de canne et de banane	CACEM, CTCS, Grpmts, IT2	Expérimentation AGERIS <sup>10</sup> sur l'usage de plante de couverture sur exploitation de banane terminée Expérimentation diverse sur la canne (CTCS,; réseaux DEPHY/RITA, La FREDON)	Coût des semences des plantes de couvertures
	D2.4	Diffusion des résultats des expérimentations sur les sites pilotes et bilan de leur mise en œuvre (animation, sensibilisation)	Diffusion d'informations	CACEM, Chambre d'Agriculture	En cours, rapport AGERIS paru fin 2016.	Objectif imprécis
	D2.5	Généraliser le traitement des effluents de traitement fongicide post-récolte des bananes	Deux procédés au point	Grpmts de producteurs de bananes	Objectif atteint	
	<b>Pollutions phytosanitaires non agricoles</b>	D3.1	Plans de désherbage communaux	6 plans de désherbage	Comm. (DAF, DEAL, FREDON, ODE)	5 réalisés ou en cours de finalisation
D3.2		Formation des agents des collectivités territoriales responsables du désherbage	17 communes+EPCI	Comm. (DAF, DIREN, FREDON, ODE)	11 communes + EPCI formés	
D3.3		Communication & sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques phytosanitaires	Documentation d'événements	CACEM (Distributeurs, FREDON)		Objectif imprécis

## 4.5 Bilan du thème E – Erosion / Aménagement de l'espace rural

Les actions proposées dans le contrat de baie portent sur :

- L'acquisition de connaissance des phénomènes d'érosion et de transport solide ;
- La lutte contre l'érosion à la parcelle
- L'aménagement de l'espace rural : Diagnostic du risque érosif, étude sur le génie végétal et diagnostics préalable à des actions de reboisement

Un extrait amendé du tableau de suivi des actions de cette thématique est présenté ci-après.

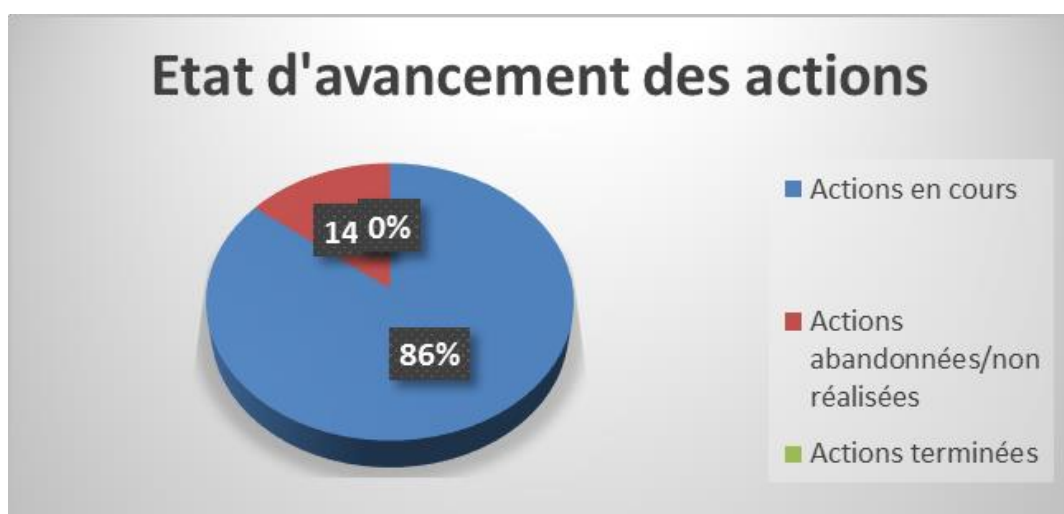


Figure 39 : Etat d'avancement des actions – Thème E

**Les principaux succès concernent :**

- La parution d'un guide de la DEAL<sup>11</sup> et la mise en place d'un chantier pilote sur la rivière l'Or dans le cadre de la formation d'agents ONF

**Les points d'achoppement relevés concernent :**

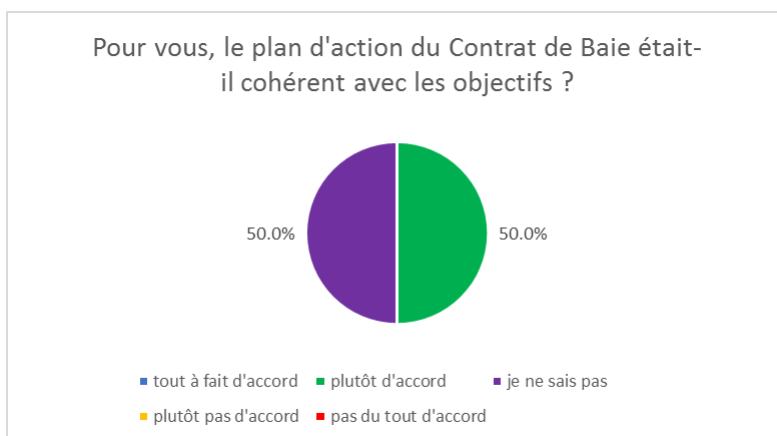
- La mise en place tardive du pilotage de ces actions avec une mise en route d'actions à la toute fin du contrat (2017) ;
- L'absence d'avancée notable sur le risque érosif et le transport solide.

Lors des échanges avec les maîtres d'ouvrages, il ressort que les principales problématiques rencontrées consistent en l'absence de structure porteuse engagée sur ces actions et en la complexité des dispositifs de mesure nécessaires à l'évaluation du transport solide.

<sup>11</sup> Guide d'aménagement des milieux aquatiques de la Martinique par les techniques du génie végétal, DEAL, 2012.

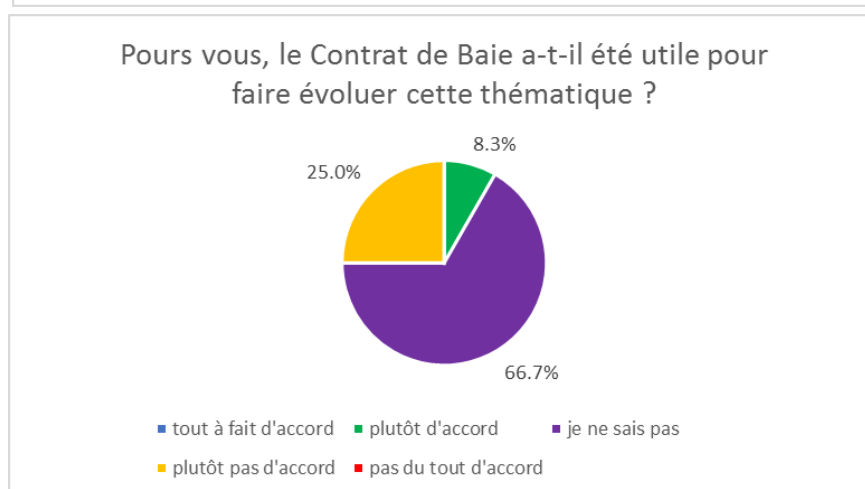
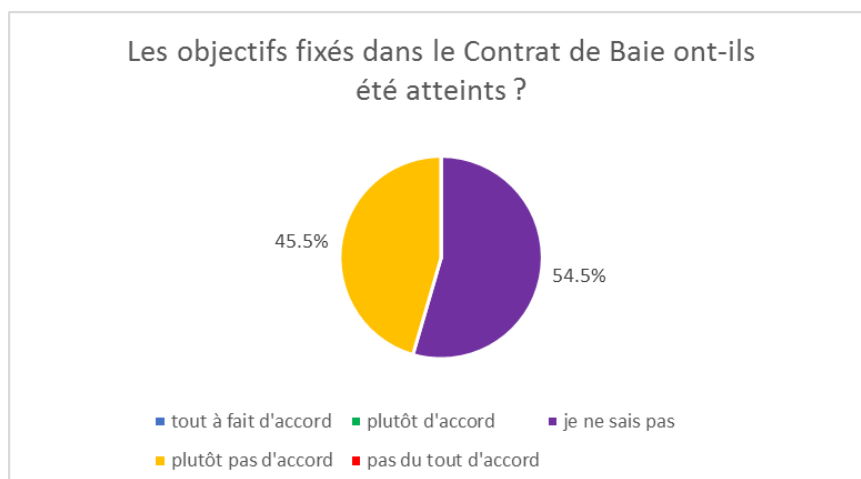


**Il ressort du questionnaire des acteurs du contrat que le programme d'action mis en place était plutôt cohérent avec les objectifs affichés.**



**Figure 40 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème E- 1**

**Concernant l'atteinte des objectifs, le ressenti des acteurs est défavorable en raison des fortes pressions qui continuent de croître sur le milieu en lien avec l'imperméabilisation croissante des sols (urbanisation) et la forte sensibilité des écosystèmes littoraux à la turbidité.**



**Figure 41 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème E- 2**

Terminé	En cours	Abandonné / Non démarré
---------	----------	-------------------------

	Code	Projet	Objectif	Porteur identifié	Etat d'avancement	Freins identifiés
<b>Connaissance des phénomènes</b>	E1.1	Suivi sur 2 bassins versants tests des phénomènes d'érosion et de transport solide	1 bilan par an	CACEM, DIREN		Expérimentations mises en place sur les rivières Coulisses et Lézardes dans le cadre de l'action G2.7 (suivi MES) non concluantes en raison de difficulté technique d'appareillage et de mesures non-concluantes
<b>Erosion à la parcelle</b>	E2.1	Expérimentations de pratiques agro-environnementales sur sites pilotes	Lancement d'expérimentations	Cham. agri., CTCS, Producteurs, IT2	Suivi MES réalisé dans le cadre de l'action D2.3 (ferme AGERIS)	Ne constitue pas l'objectif premier de l'expérimentation, cette dernière visant les phytosanitaires Paramètre peu étudié <i>Pas d'objectifs clairement définis</i>
	E2.2	Diffusion des résultats des expérimentations sur les sites pilotes et bilan de leur mise en œuvre (animation, ...)	Diffusion de documentation	Chambre d'agr., groupements de prod.	Communication réalisée dans le cadre du projet AGERIS en lien avec l'utilisation de plantes couvrantes – Pas de résultats concluants vis-à-vis des MES	Interprétation délicate des résultats <i>Pas d'objectifs clairement définis</i>
<b>Aménagement de l'espace rural</b>	E3.1	Diagnostic du risque érosif à l'échelle du parcellaire agricole et des bassins versants	Lancement de diagnostic	Communes, CACEM, CAESM	Non atteint – Avancement estimé à 10% Recrutement d'un stagiaire de master 2 prévu en 2017 par la CACEM	Peu de donnée bibliographique existante sur le sujet
	E3.2	Etude sur le génie végétal	Etude et documentation	Communes, CACEM, CAESM, IRSTEA-Campus agro-envtal	Réalisation d'un guide par la DEAL Chantier pilote : opération d'aménagement sur la rivière l'Or dans le cadre de la formation d'agents ONF (2012)	Peu de donnée bibliographique existante sur le sujet <i>Pas d'objectifs clairement définis</i>
	E3.3	Etude diagnostic préalable à des actions de reboisement	Lancement de projet	ONF (DAF)	Travaux de plantations réalisés par l'ONF (Rivière Salée – Plantation de mangles médaille) Recrutement d'un stagiaire de prévu en 2017 par la CACEM	Travaux ONF réalisés sur des secteurs spécifiques (projet de forêt marécageuse) non répliquable sur tout le bassin versant. <i>Pas d'objectifs clairement définis</i>

## 4.6 Bilan du thème F – Milieux aquatiques

Les actions proposées dans le contrat de baie portent sur :

- Les cours d'eau : Définition d'une structure porteuse pour l'entretien des cours d'eau, travaux d'entretien, diagnostics d'ouvrages hydrauliques, continuité écologique ;
- Le milieu marin : cartographie des écosystèmes et réalisation d'un modèle hydro-sédimentaire ;
- Les mangroves : classement de la mangrove de Génipa en réserve naturelle régionale.

Un extrait amendé du tableau de suivi des actions de cette thématique est présenté ci-après.

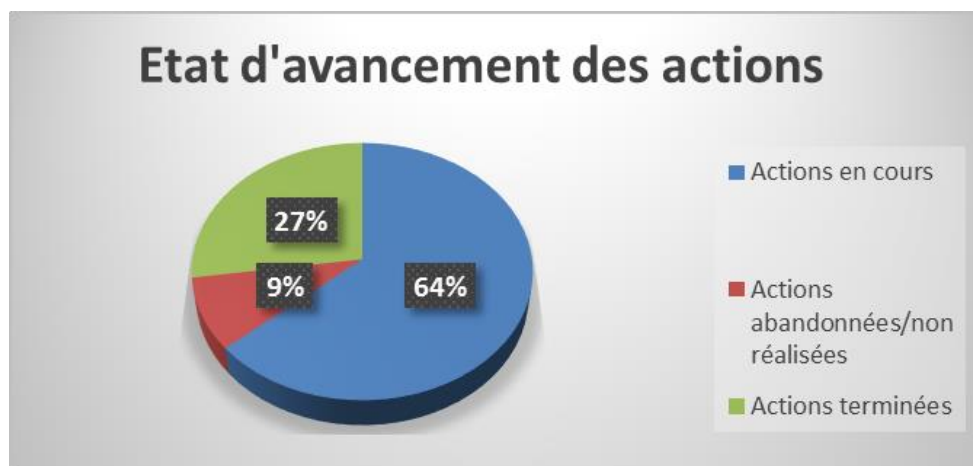


Figure 42 : Etat d'avancement des actions – Thème F

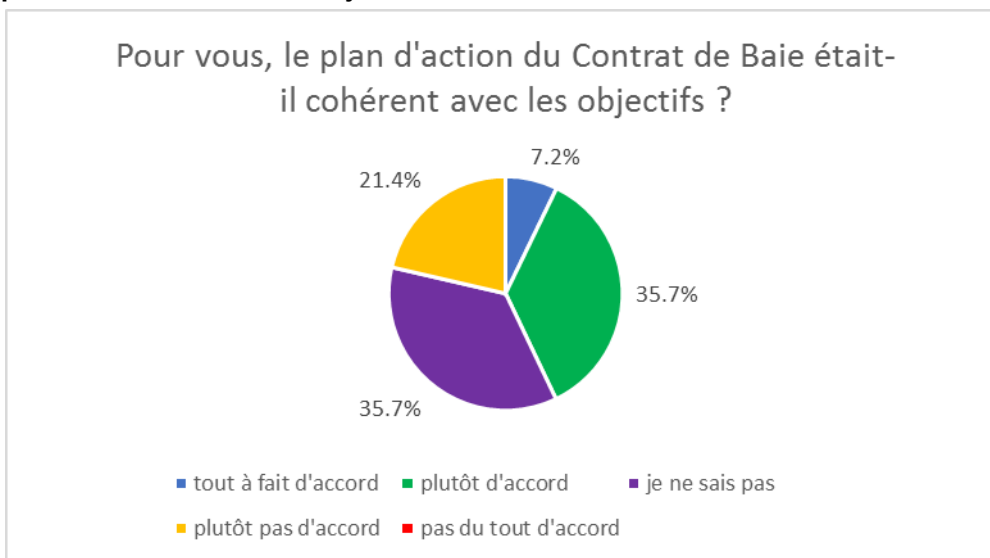
**Les principaux succès concernent :**

- La mise en place d'un chantier pilote sur la rivière l'Or dans le cadre de la formation d'agents ONF ;
- L'établissement des cartographies de localisation des zones humides et des biocénose marine ;
- Le démarrage de l'étude de modélisation hydro sédimentaire (HYDROSEDMAR).

**Les points d'achoppement relevés concernent :**

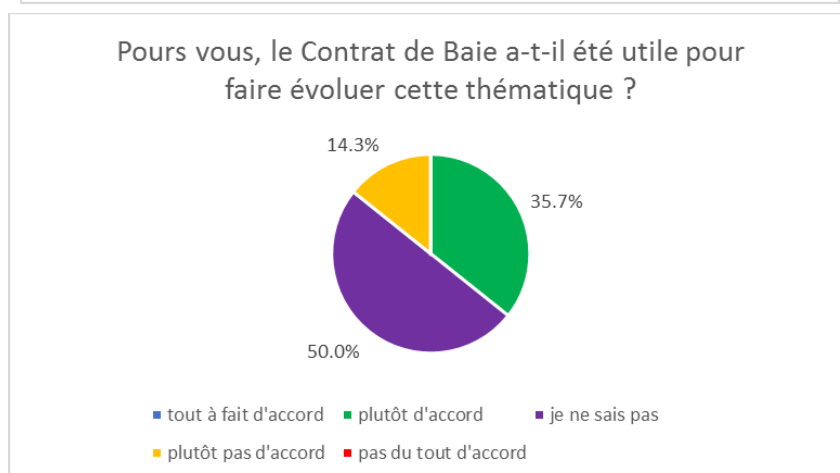
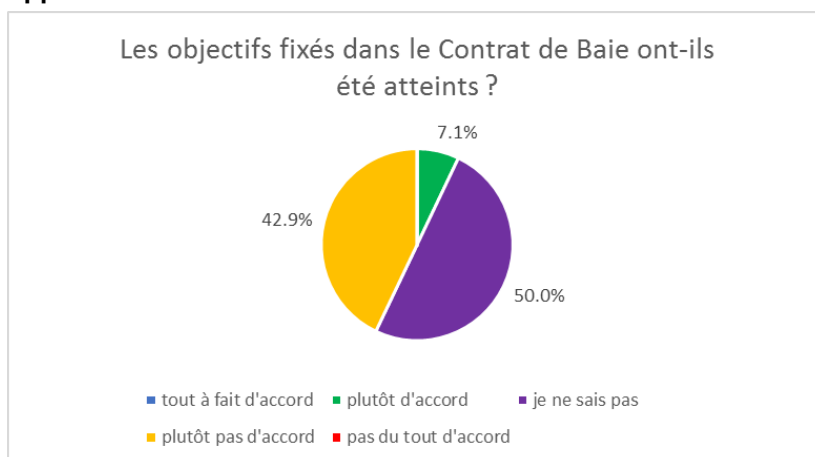
- L'attente du classement de la Baie de Génipa en réserve naturelle ;
- L'absence de réalisation d'un état des lieux des ouvrages hydrauliques existant sur l'ensemble du bassin versant ;
- Une coordination insuffisante et un manque d'animation entre les différents acteurs présents sur cette thématique (cloisonnement).

**Il ressort du questionnaire des acteurs du contrat que le programme d'action mis en place était plutôt cohérent avec les objectifs affichés.**



**Figure 43 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème F- 1**

**Concernant l'atteinte des objectifs, le ressenti des acteurs est défavorable en raison des points d'achoppements relevés.**



**Figure 44 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème F- 2**

Terminé	En cours	Abandonné / Non démarré
---------	----------	-------------------------

	Code	Projet	Objectif	Porteur identifié	Etat d'avancement	Freins identifiés
<b>Cours d'eau</b>	F1.1	Définition d'une structure porteuse des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	Structure porteuse	DEAL	Etude en cours (Phase 1 – état des lieux) lié aux modalités de mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui attribue cette compétence aux intercommunalités dès le 1er janvier 2018.	
	F1.2	Cellule de travail sur les travaux d'entretien sur cours d'eau	Document de recommandation	DEAL, CACEM, Région	Diffusion d'une plaquette <sup>12</sup> , de recommandation par la DEAL en 2015	Un guide réalisé par l'ONEMA était prévu mais n'a pas été finalisé suite à la suppression du poste d'hydro morphologiste.
	F1.3	Mise en place de sites pilotes de restauration de berges par des techniques alternatives	5 sites	Communes, CACEM, CAESM, Région	3 sites pilotes (Pagerie, Rivière l'Or, Canal Mamin), 1 site en étude (chantier d'insertion sur la Rivière Monsieur)	Pas de porteur de projet identifié pour le diagnostic
	F1.4	Formation sur les techniques alternatives pour le renforcement et la protection de berges	Environ 30 participants	Communes, CACEM, CAESM, DEAL, Région	34 agents formés par l'ODE et CNFPT sur deux sessions en 2013	
	F1.5	Définition de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	Diagnosics sur le BV des rivières La Manche, Monsieur et Longvilliers	CACEM, DEAL (ONEMA, ONF, ODE)	Non atteint – Avancement estimé à 33% Le PNRM a fait réaliser une étude sur la Rivière La Manche ayant abouti à la création de 24 fiches action.	Pas de porteur de projet identifié pour le diagnostic des rivières Monsieur et Longvilliers
	F1.6	Réaliser des diagnostics sur les ouvrages hydrauliques	Réalisation d'un état des lieux des ouvrages hydrauliques existant et leurs incidences  Lancement d'étude préalable d'aménagements sur une dizaine d'ouvrages	DEAL (DAF, ODE, ONEMA, propriétaires)	L'état des lieux n'a pas été réalisé.  Des diagnostics ont été réalisés : Sur la rivière Case Navire en 2015 par le PNRM (14 ouvrages identifiés) Sur la rivière Blanche par le SICSM concernant l'aménagement de 20 ouvrages.	En l'absence d'état des lieux, le choix des ouvrages à aménager n'est pas lié à une prioritisations des travaux à mener vis à vis de leurs incidence environnementale

<sup>12</sup> L'entretien des rivières en Martinique, quand et comment intervenir ?, DEAL, Mars 2015.

	F1.7	Réaliser les travaux nécessaires pour réduire le linéaire influencé et assurer une continuité écologique	Réalisation de travaux	Propriétaires (ONEMA, DAF, ODE)	Réalisation de travaux par la CTM sur la rivière lézarde au droit de la prise d'eau : aménagement d'une passe à poisson.	Pas d'objectifs clairement définis
Milieu marin	F2.1	Cartographie des écosystèmes mangroves et herbiers	Cartographie évolution surfaces	CACEM (CG, DIREN, IRD, ODE, OMMM,...)	Une mise à jour de l'inventaire zones humides (dont les mangroves) a été réalisé en 2012 par ImpactMer. L'ensemble des zones humides du territoire a été cartographié. Les bioscénose benthique ont été cartographiés sur l'ensemble du littoral de la Martinique en 2012 <sup>13</sup> .	
	F2.2	Cartographie des zones de sédimentation	Réalisation de cartes	DEAL, Région (BRGM,CG,OMMM,UA)	Seul un relevé bathymétrique de la Baie a été réalisé lors de l'établissement de la base de données topographique Litto3D. Ce relevé ne constitue pas en soi une carte des zones de sédimentation.	
	F2.3	Réalisation d'une modélisation hydro-sédimentaire de la baie	Préparation phase communication	BRGM/CACEM	Modèle HYDROSEDMAR en cours de réalisation : Phase 2 : convention et lancement projet Grande baie de Fort de France' (fin prévue en 2019)	
Mangroves	F3.1	Classement de la mangrove de Génipa en réserve naturelle régionale	Délibération approuvant le classement	Région (PNRM)	En cours	

<sup>13</sup> Cartographie des biocénoses benthiques du littoral martiniquais et eutrophisation en zone récifale en relation avec les sources de pression d'origine anthropique », Hélène LEGRAND, 2010.)

## 4.7 Bilan du thème G – Pilotage et suivi du contrat

Les actions proposées dans le contrat de baie portent sur :

- Le pilotage du contrat par la cellule animation ;
- La mise en place du suivi des effets environnementaux du contrat de baie ;
- La communication et la sensibilisation.

Un extrait amendé du tableau de suivi des actions de cette thématique est présenté ci-après.

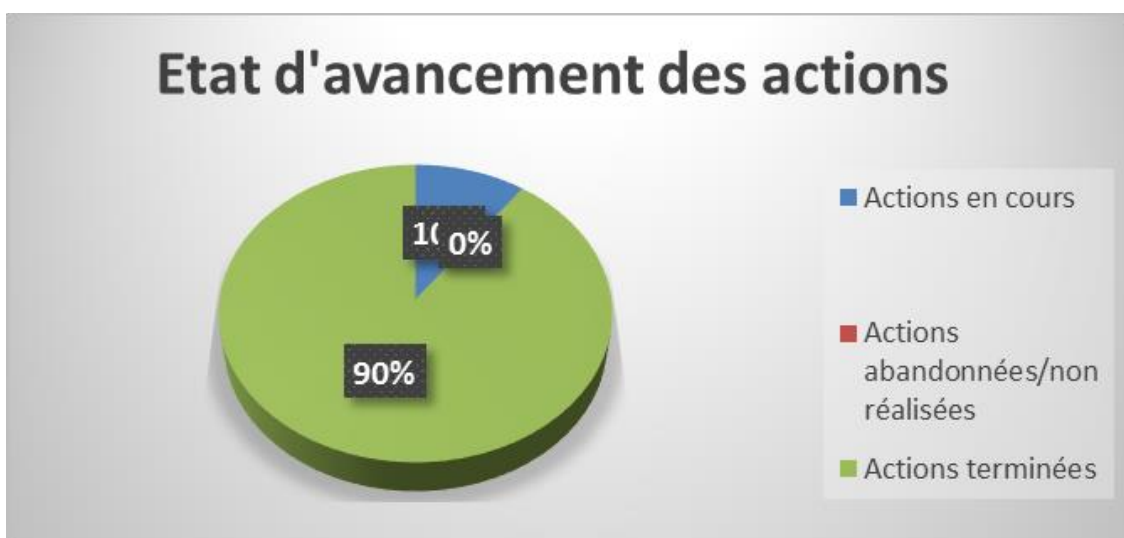


Figure 45 : Etat d'avancement des actions – Thème G

**Les principaux succès concernent :**

- L'état des lieux initial du milieu fournie par la première campagne de prélèvement du réseau de suivi ;

**Les points d'achoppement relevés concernent :**

- Les défauts d'animation rencontrés par la cellule animation au regard de son évolution constante ;
- Les difficultés rencontrées à l'abandon de la campagne de mesure prévue à la fin du contrat ne permettant pas de comparer l'état initial de l'état final.
- Un paramétrage du réseau de suivi lié à l'évaluation générale de l'état de la baie et non du suivi de l'impact environnemental des actions.

**Il ressort du questionnaire des acteurs du contrat que le programme d'action mis en place était tout à fait cohérent avec les objectifs affichés.**

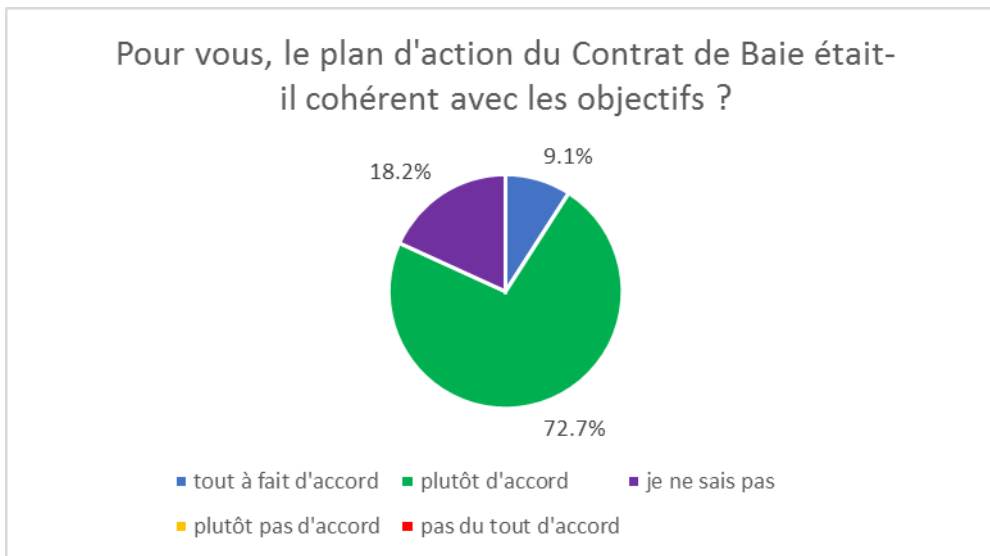


Figure 46 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème G- 1

**Concernant l'atteinte des objectifs, le ressenti des acteurs est mitigé en raison des points d'achoppements relevés.**

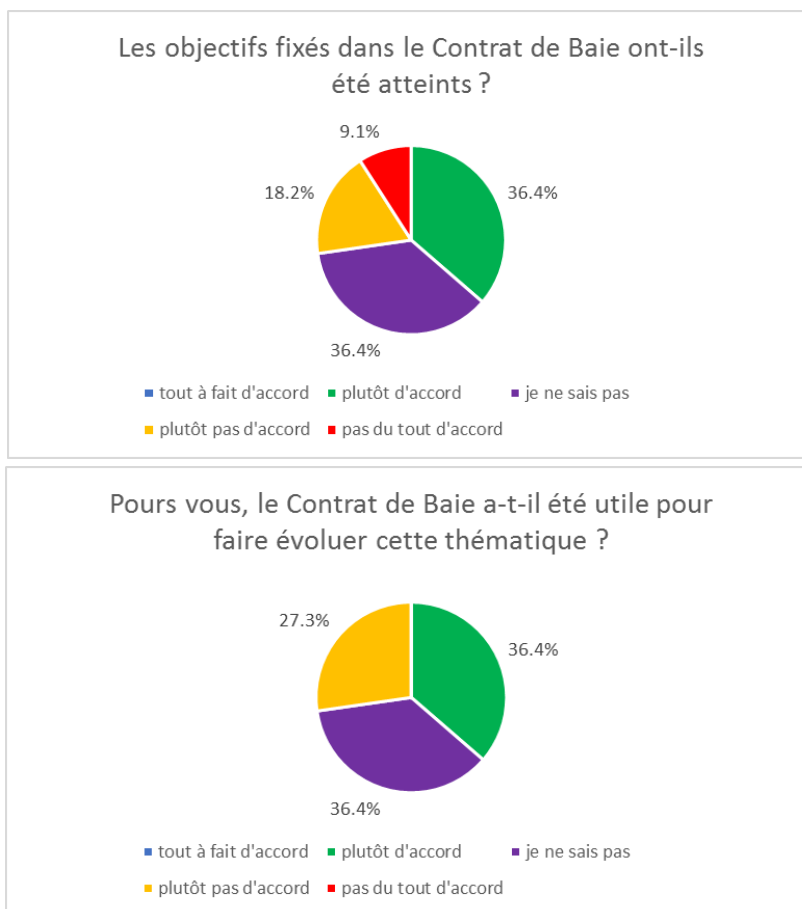


Figure 47 :: Retour du questionnaire des acteurs – Thème G- 2



Code	Projet	Objectif	Porteur identifié	Etat d'avancement	Freins identifiés
G1.1	Cellule d'animation et de gestion du Contrat de Baie	5 réunions / an, 1 bilan annuel		Bilan 2016-2017 non paru	
G2.1	Définition du réseau de suivi à mettre en place dans le cadre du Contrat de Baie	Définition du réseau	CACEM (CR, DDE, DIREN, IFREMER, OMMM)	Les réseaux de suivi terrestre et marin ont été définis au lancement du contrat sur la base des études réalisées par Asconit et Impact Mer (cf. chapitre 2.4.4)	
G2.2	Suivi de l'état de santé des peuplements coralliens de la baie (et écosystèmes associés)	Non dégradation // Rapport final (2014) Etat initial des connaissances	CACEM (Ex Région, Ex CG, DEAL, Bureaux d'Etudes, ODE)	Non réalisation (2016) de la phase d'évaluation environnementale par des opérations de terrain	Un désaccord technique sur le cahier des charges entre les membre du groupe de travail (CACEM, ODE, DEAL) a abouti à un retard pour le lancement de la seconde campagne de mesure tel que le coût et le délai restant ne permettait plus sa réalisation et à conduit à l'abandon de la campagne de mesure prévue à la fin du contrat.
G2.3	Suivi des paramètres hydrologiques des eaux marines de la baie	Non dégradation // Rapport final (2014) Etat initial des connaissances	CACEM (Ex Région, Ex CG, DEAL, Bureaux d'Etudes, ODE)	Non réalisation (2016) de la phase d'évaluation environnementale par des opérations de terrain	
G2.4	Suivi de la contamination des sédiments et des organismes vivants par les micropolluants	Non dégradation // Rapport final (2014) Etat initial des connaissances	CACEM (Ex Région, Ex CG, DEAL, Bureaux d'Etudes, ODE)	Non réalisation (2016) de la phase d'évaluation environnementale par des opérations de terrain	
G2.5	Suivi hydrologique & transport solide de quelques cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort-de-France	Non dégradation // Rapport final (2015) Etat initial des connaissances	CACEM (Ex Région, Ex CG, DEAL, Bureaux d'Etudes, ODE)	Non réalisation (2016) de la phase d'évaluation environnementale par des opérations de terrain	
G2.6	Suivi de la contamination en produits phytosanitaires de certains cours d'eau	Non dégradation // Rapport final (2015) Etat initial des connaissances	CACEM (Ex Région, Ex CG, DEAL, Bureaux d'Etudes, ODE)	Non réalisation (2016) de la phase d'évaluation environnementale par des opérations de terrain	
G2.7	Suivi hydrobiologique des cours d'eau de la baie de Fort-de-France	Non dégradation // Rapport final (2015) Etat initial des connaissances	CACEM (Ex Région, Ex CG, DEAL, Bureaux d'Etudes, ODE)	Non réalisation (2016) de la phase d'évaluation environnementale par des opérations de terrain	
G3.1	Maison de la mangrove au niveau de la baie de Génipa et information du grand public	Accès du public	CAESM, PNRM, Rivière-Salée,	La Maison de la Mangrove à été inauguré le 14 mars 2017 a Vatable en présence de Ségolène Royal	
G3.2	Etablissement des profils de baignade	15 profils à réaliser sur l'aire du contrat de baie	Communes, CACEM ARS	Tous les profils de baignade ont été réalisés sur le territoire du contrat, un classement annuel de la qualité des eaux de baignade est réalisé par l'ARS	

---

## 5 SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION GÉNÉRALE

### 5.1.1 Principaux points faibles du Contrat

#### 5.1.1.1 Une cellule animation sous-dimensionnée et changeante

Au lancement du contrat, une seule animatrice avait à sa charge :

- Le suivi et la coordination des 65 actions et des 42 maîtres d'ouvrages chargés de leur mise en place ;
- La préparation, l'animation et le reporting des différentes instances (plénières, bureaux, comité de baie, conseil scientifique) indispensables aux échanges et à la vie du contrat ;
- La rédaction du rapport annuel ;
- Les missions de communication, de sensibilisation et de valorisation du contrat.

En 2012, l'animatrice a quitté ses fonctions mais n'a été remplacée qu'un an et demi plus tard, en 2013. **Le contrat, en plein milieu de sa réalisation, n'a plus eu de coordination pendant toute cette période.**

Il faudra attendre 2015 et la prorogation du contrat pour une durée de deux ans pour qu'un second animateur vienne renforcer la cellule animation. **Ce renfort s'est toutefois effectué tardivement, dans la dernière phase de vie du contrat.**

Au regard de la taille du contrat et de son ambition, un seul animateur ne permettait pas d'assurer un suivi efficace du contrat, ni une présence suffisante auprès des différents acteurs. En effet plusieurs acteurs ont indiqué n'avoir eu de contact avec la cellule animation qu'en fin d'année pour l'état d'avancement des actions.

#### 5.1.1.2 Des fiches actions difficiles à exploiter voir inadaptées

La définition de nombreuses actions au démarrage du contrat ne permettait pas d'envisager un suivi objectif ou efficace de ces dernières en raison (cf. chapitre 2.4.1) :

- **De maîtres d'ouvrages qui n'étaient pas clairement identifiés** (45% des actions) ;
- **D'objectifs fixés non quantifiables** (40% des actions) ;
- **D'indicateurs d'avancement non mesurables** (55% des actions) ;
- **D'absence de coût prévisionnel évalué** (37% des actions) ;
- **De sources de financement non identifiées** (83% des actions).

Le cumul de ces contraintes a été **un frein à l'engagement et à la réalisation des actions pour les maîtres d'ouvrage. Le suivi et la coordination ont été laborieux pour les animateurs. Ainsi, il en a résulté un retard de mise en place** du programme d'action.

### 5.1.1.3 Une valorisation du travail et une communication externe insuffisante

Lors de l'évaluation du contrat de la Baie de Fort-de-France, deux questionnaires en ligne ont été mis en place : le premier destiné aux acteurs du contrat, le second au Grand Public.

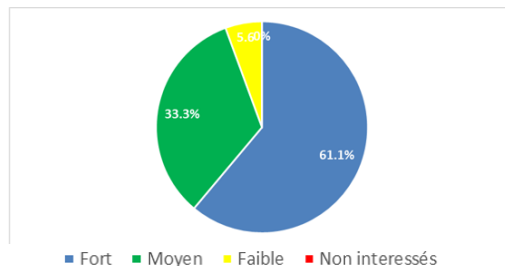
Il ressort de ces questionnaires :

- Un intérêt de la part des acteurs et du Grand Public pour la baie et son contrat de milieu ;

Retour acteurs :

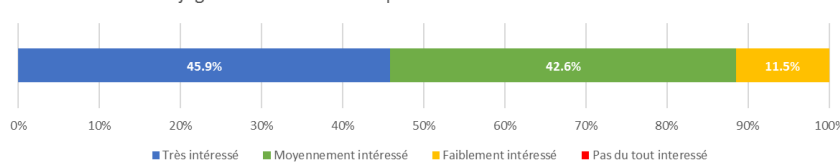
Comment jugez vous l'intérêt de votre structure pour le contrat de baie ?

18 réponses



Retour Grand Public :

Comment jugez-vous votre intérêt pour le Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

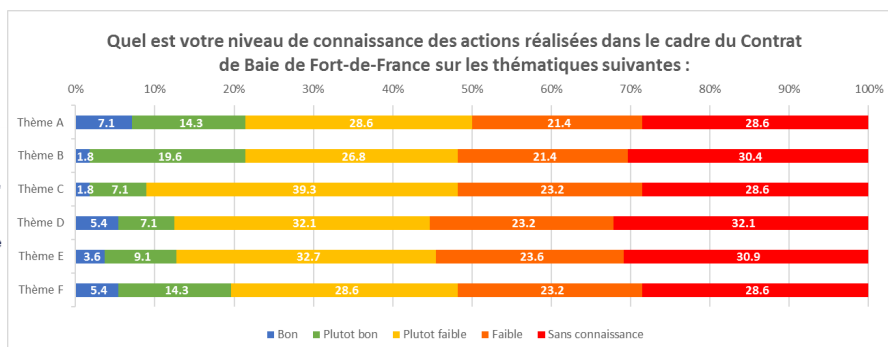


- Une mauvaise connaissance générale du contrat de baie et de ses réalisations ;

Retour Grand Public

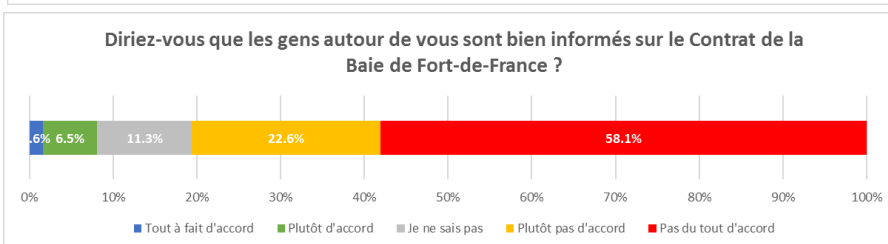
Quel est votre niveau de connaissance des actions réalisées dans le cadre du Contrat de Baie de Fort-de-France sur les thématiques suivantes :

A : Assainissement Eaux Usées;  
 B : Assainissement Eaux Pluviales;  
 C : Pollutions industrielles, artisanales et portuaires;  
 D : Pollutions Phytosanitaires;  
 E : Erosion / Aménagement de l'espace rural;  
 F : Milieux Aquatiques



Retour Grand Public

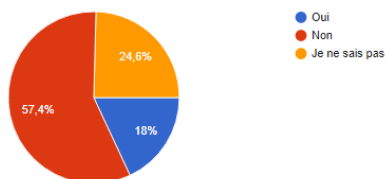
Diriez-vous que les gens autour de vous sont bien informés sur le Contrat de la Baie de Fort-de-France ?



- Une difficulté d'accès à l'information ;

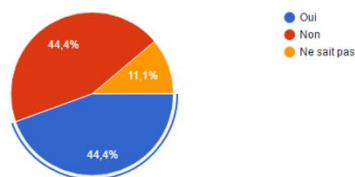
Avez-vous facilement accès aux informations relative au Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

61 réponses



Retour Grand Public

18 réponses



Retour Acteurs

#### 5.1.1.4 Un essoufflement de la démarche

Lors de l'évaluation, plusieurs maîtres d'ouvrage ont fait part d'une perte d'engouement en raison :

- De contacts peu fréquents avec la cellule animation, ces derniers ayant été pour certains acteurs limités aux sollicitations de remontée d'information en fin d'année ;
- Du faible nombre de groupes de travail entre maîtres d'ouvrages mis en place ;
- Du peu d'actions, en dehors de la thématique assainissement, portant sur des réalisations concrètes (travaux) rendant peu visible l'avancée du contrat vers son objectif premier. Beaucoup d'actions portaient effectivement sur des études et des diagnostics ;
- Du peu d'actions parlantes pour le Grand Public.

Pour finir, la liste des contacts des différents référents du contrat de baie au sein des structures partenaires n'était plus à jour en 2017, plusieurs interlocuteurs, notamment au sein des communes, n'étant plus en poste.

Si 39% des actions ont été terminées, près de 10% ont été abandonnées ou non réalisées et la moitié sont encore en cours.

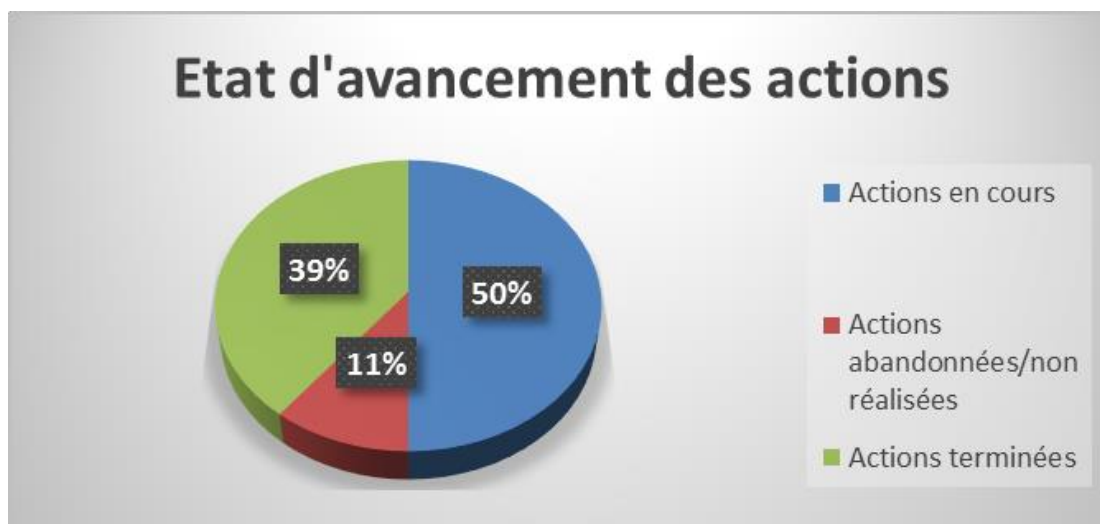
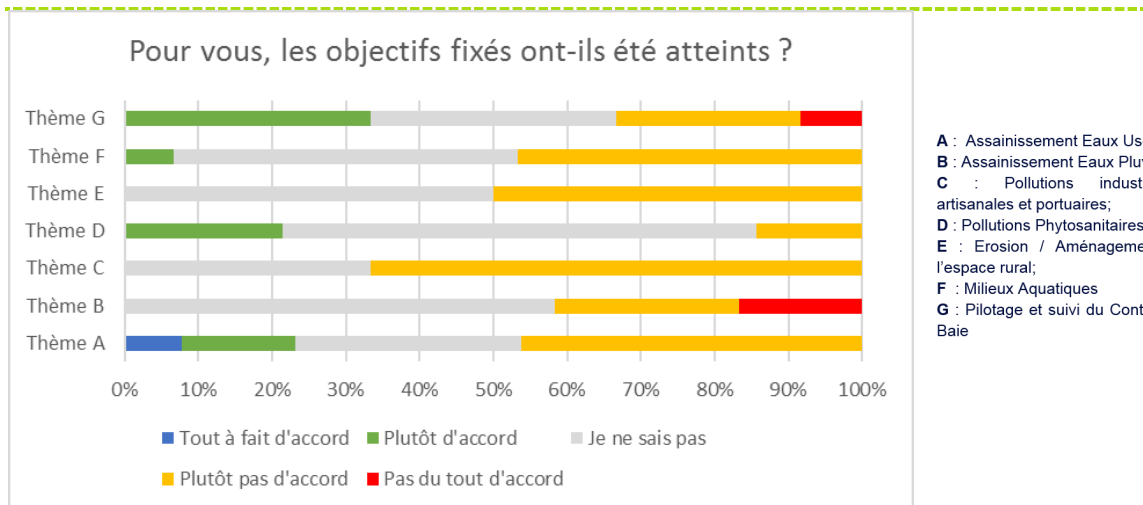


Figure 40 : Retour du questionnaire en ligne transmis aux acteurs du contrat

De ces problématiques résulte, pour les acteurs, un sentiment global de non-atteinte des objectifs fixés par le contrat.



**Figure 48 : Retour du questionnaire en ligne transmis aux acteurs du contrat**

### 5.1.1.5 Une valorisation du travail et une communication externe insuffisante

Lors de l'évaluation du contrat de Baie de Fort-de-France, deux questionnaires en ligne ont été mis en place : le premier destiné aux acteurs du contrat, le second au Grand Public.

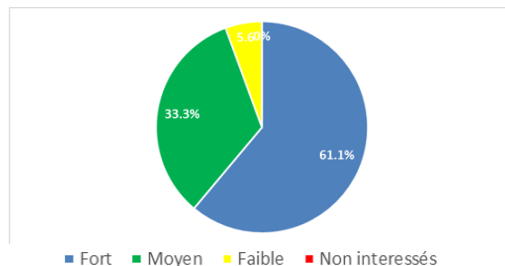
Il ressort de ces questionnaires :

- Un intérêt de la part des acteurs et du Grand Public pour la baie et son contrat de milieu ;

Retour acteurs :

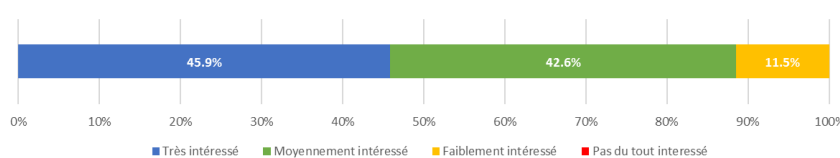
Comment jugez vous l'intérêt de votre structure pour le contrat de baie ?

18 réponses



Retour Grand Public :

Comment jugez-vous votre intérêt pour le Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

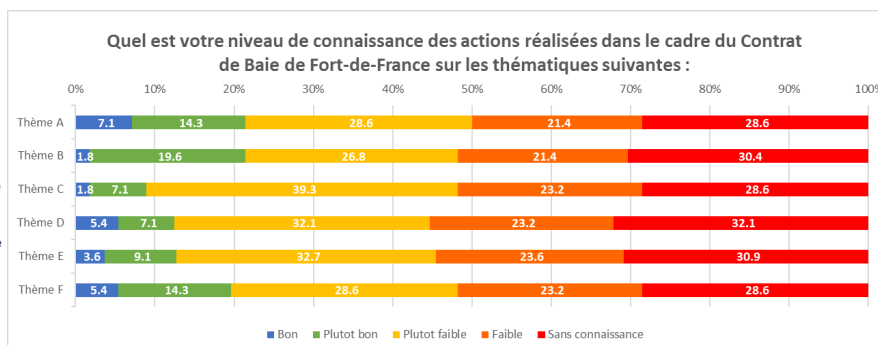


- Une mauvaise connaissance générale du contrat de baie et de ses réalisations ;

Retour Grand Public

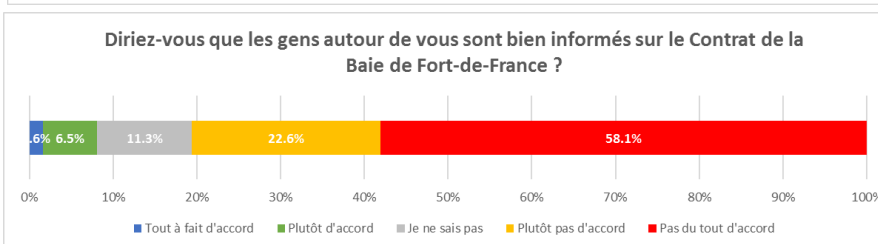
Quel est votre niveau de connaissance des actions réalisées dans le cadre du Contrat de Baie de Fort-de-France sur les thématiques suivantes :

- A : Assainissement Eaux Usées;
- B : Assainissement Eaux Pluviales;
- C : Pollutions industrielles, artisanales et portuaires;
- D : Pollutions Phytosanitaires;
- E : Erosion / Aménagement de l'espace rural;
- F : Milieux Aquatiques



Retour Grand Public

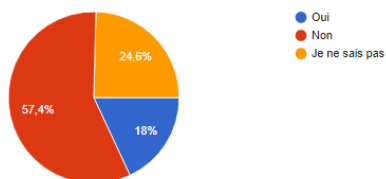
Diriez-vous que les gens autour de vous sont bien informés sur le Contrat de la Baie de Fort-de-France ?



- Une difficulté d'accès à l'information ;

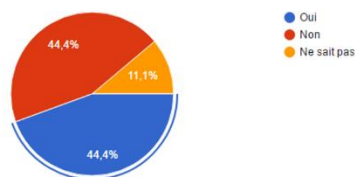
Avez-vous facilement accès aux informations relative au Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

61 réponses



Retour Grand Public

18 réponses



Retour Acteurs

On notera ainsi que le site web du contrat de baie (<http://contratdebaie.com>) est toujours en construction et ne permet pas de télécharger les informations relatives au contrat (rapports annuels, tableau de suivi, etc...). Les informations relatives au contrat de baie étant jusque-là publiées sur le site de l'observatoire de l'eau (<http://www.observatoire-eau-martinique.fr/gestion-des-milieus-aquatiques/les-contrats-de-milieu/le-contrat-de-la-baie-de-fort-de-france>).

## 5.1.2 Principales réussites du contrat

### 5.1.2.1 Une fédération de nombreux acteurs autour d'un même objectif

Le Contrat de Baie de Fort-de-France est le premier contrat de milieu en vigueur en Martinique et constituait ainsi une **démarche inédite**.

Ce premier contrat a permis de réunir autour d'une même table 44 structures signataires de divers horizons, qui se sont engagées à travailler ensemble sur un seul et même objectif : améliorer la qualité des eaux de la baie.

Parmi les signataires, on retrouve ainsi :

- Des collectivités territoriales ;
- Des administrations ;
- Des organisations professionnelles ;
- Des usagers de la baie ;
- Des personnes qualifiées ;
- Des établissements publics.

La fédération de ces acteurs au sein des différentes instances du contrat (Comité de Baie, Bureau, Conseil Scientifique) a permis la création d'un réseau entre ces différents acteurs, facilitant ainsi l'échange de donnée et la circulation de l'information. Cette fédération d'acteurs a également permis de faire avancer la prise de conscience des enjeux sur la qualité de l'eau et des relations entre la partie terrestre de la Baie (bassin versant) et sa partie maritime.

Lors de l'évaluation, les structures ayant répondu au questionnaire internet se sont ainsi montré, malgré les difficultés rencontrées, intéressées, et même très intéressés, par le contrat de baie.

### Comment jugez vous l'intérêt de votre structure pour le contrat de baie ?

19 réponses

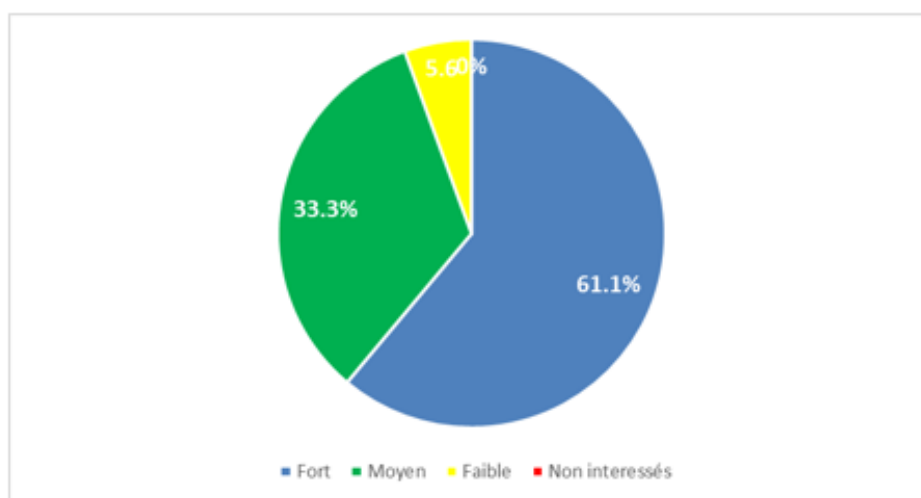


Figure 49 : Retour du questionnaire en ligne transmis aux acteurs du contrat

Le 03 février 2017, le Comité de Baie s'est réuni en session plénière au siège de la CACEM à Fort-de-France. **Au cours de cette session, à la question du Président du Comité de Baie portant sur le renouvellement du Contrat de Baie, les membres présents se sont prononcés à l'unanimité en faveur d'un renouvellement de contrat.**

Cette **volonté de poursuivre la dynamique existante** s'est également observée dans les réponses du questionnaire dédié aux acteurs du Contrat de Baie dans le cadre de l'évaluation du Contrat de la Baie de Fort-de-France réalisé en 2017. En effet, à la question « *Etes-vous favorable à un second contrat ?* », sur les 16 réponses reçues, 15 étaient favorables, et une neutre.



#### A noter

*Lors de l'évaluation, un seul retour négatif vis-à-vis du renouvellement a été répertorié d'une commune (Ducos), en raison notamment de la création du Contrat Littoral Sud sur son territoire.*

## Etes vous favorable à un second contrat ?

16 réponses

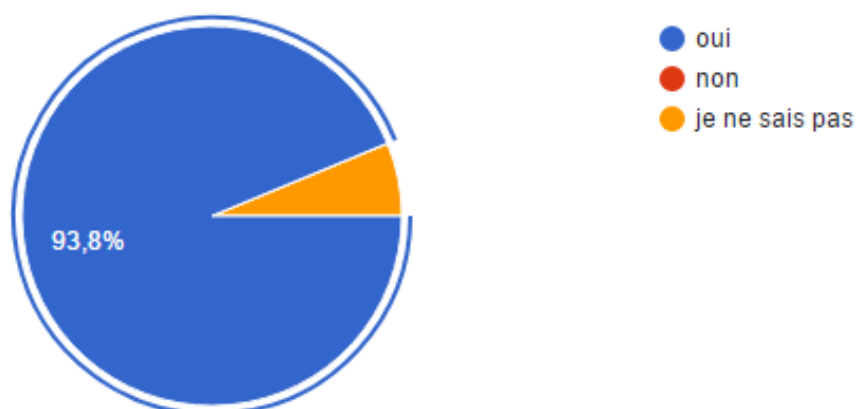


Figure 50 : Retour des sondés dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Baie de Fort-de-France.



#### Ce qu'il faut retenir...

*La grande majorité des acteurs du 1er contrat ayant fait un retour sur le renouvellement du contrat, ont donné un avis favorable, afin de poursuivre et développer la dynamique créée.*



### 5.1.2.2 Une bonne définition des enjeux et des thématiques

La définition du plan d'action au regard des enjeux et des objectifs du 1<sup>er</sup> contrat (Cf. chapitre 2.3.1) a été jugé plutôt pertinente par les différentes structures lors de l'évaluation.

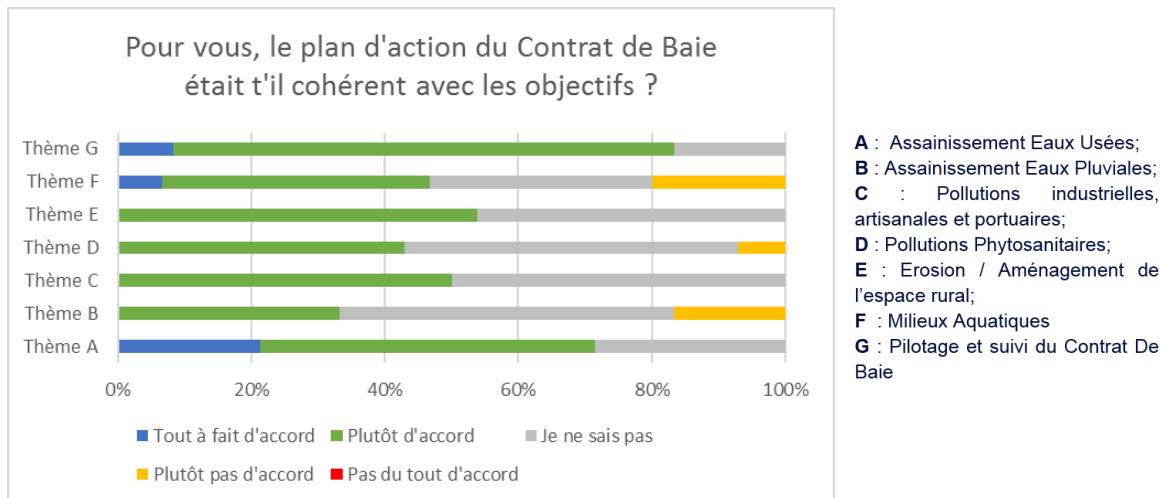


Figure 51 : Retour du questionnaire en ligne transmis aux acteurs du contrat

Ce jugement se confirme au regard des principales contraintes pesant sur la Baie relevées lors de l'état des lieux du SDAGE 2016-2021.

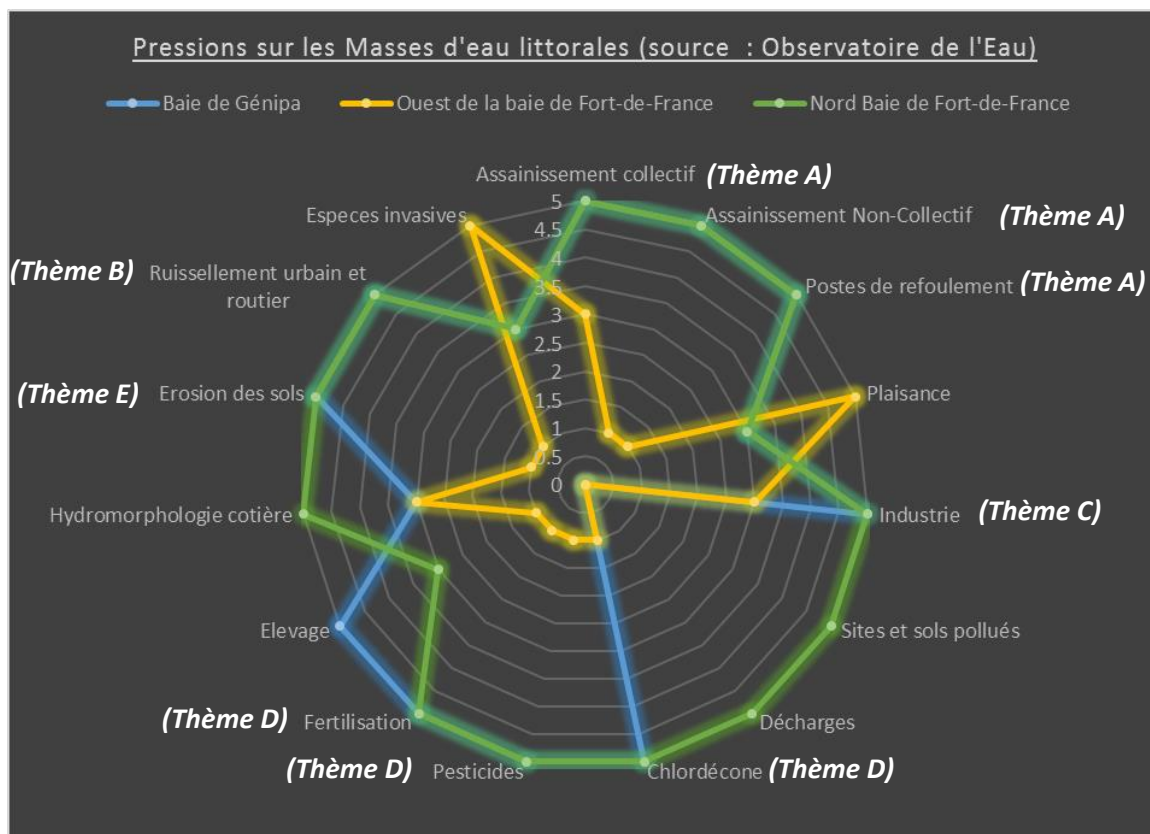


Figure 52 : Niveau de pression sur les masses d'eau littorales (source : Observatoire de l'Eau)

Le plan d'action établi était ainsi cohérent avec les différentes problématiques à traiter pour améliorer la qualité des eaux de la Baie.

---

### 5.1.2.3 Une forte acquisition de connaissance

Le Contrat de Baie n°1 était principalement tourné vers les études, les audits et les diagnostics. Il a ainsi permis d'acquérir de nombreuses connaissances sur l'état des réseaux d'assainissement, sur les zones industrielles, sur les pratiques agricoles, le milieu marin et l'érosion.

### 5.1.2.4 Un atout pour le tourisme

La Baie de Fort-de-France a intégré en novembre 2011 le Club des Plus Belles Baies du monde, association créée en 1997, lors du salon World Travel Market de Londres. Ce classement souligne l'intérêt porté à la richesse de la Baie au regard de son patrimoine culturel, ses paysages, ses écosystèmes, sa faune et sa flore.

**Le document de présentation de la baie de Fort-de-France<sup>14</sup> pour intégrer ce club présente le Contrat de la Baie de Fort-de-France.** Les témoignages de membres du comité ayant présenté la candidature de la baie assurent que l'existence du contrat de baie et l'engagement des 44 signataires en vue d'améliorer la qualité des eaux de la Baie a joué un rôle certain dans l'obtention du label.

---

<sup>14</sup> La Baie de Fort-de-France, théâtre côtier en devenir. Ville de Fort-de-France, Mai 2011.

### 5.1.3 Nouveaux acteurs et nouvelles opportunités

Depuis le lancement du premier contrat de milieu, de nombreuses modifications ont été apportées dans l'environnement du contrat de baie, permettant d'envisager, dans le cadre d'un renouvellement, de nouvelles opportunités.

#### 5.1.3.1 Le Parc Naturel Marin

Le Parc Naturel Marin de Martinique a été créé le 5 mai 2017. Il intègre la totalité des habitats marins martiniquais (mangroves, plages, îlets, herbiers, communautés coralliennes ...) et a pour objectifs de connaître et de protéger le milieu marin, tout en soutenant le développement durable des activités maritimes qui en dépendent. Il constitue un nouvel outil de gestion dédié à la mer.

#### Ce qu'il faut retenir...

*La création du Parc Naturel Marin permet de définir un interlocuteur de choix pour les actions liées au domaine marin, peu développées dans le premier contrat.*

#### 5.1.3.2 La GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), et l'attribue aux communes et à leurs groupements à compter du 1er janvier 2018.

La création et l'attribution de la compétence GEMAPI clarifie les responsabilités et fournit les outils juridiques et financiers nécessaires pour cet exercice. Les communes et leurs EPCI FP ont ainsi la possibilité de créer sur leur territoire une taxe facultative (plafonnée à 40 €/habitant) et affectée exclusivement à l'exercice de cette compétence.

#### Ce qu'il faut retenir...

*La GEMAPI permettra de clarifier les rôles des maîtres d'ouvrages potentiels et pourra être une source de financement pour les actions liées à cette compétence.*

#### A noter

*Une réorganisation au sein de la CACEM (structure porteuse du Contrat de la Baie de Fort-de-France) doit avoir lieu en lien avec la mise en place de la GEMAPI.*

### 5.1.3.3 De nouveaux contrats de milieu

Le contrat de la Baie de Fort-de-France est le premier contrat de milieu à avoir été créé en Martinique, toutefois depuis sa mise en place, d'autres contrats de milieu ont vu le jour ou sont en préparation :

- Le Contrat de Rivière du Galion, porté par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord) a été signé officiellement le 15 décembre 2016 ;
- Le 8 septembre 2015, la CAESM (Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique) a officialisé son souhait de mettre en place un Contrat Littoral sur le territoire de l'Espace Sud. Ce contrat est en cours d'élaboration, la phase de concertation ayant été lancée le 9 juin 2017 ;
- La démarche de Gestion intégrée de la zone côtière du Robert (GIZC) a été initié.

Le développement d'autres contrats de milieu en Martinique est favorable au renouvellement du contrat de la Baie de Fort-de-France, en raison :

- D'un nouveau contrat de milieu (Contrat Littoral Sud) dont le territoire chevauche en partie celui du Contrat de la Baie de Fort-de-France, permettant d'envisager un travail collaboratif pour la mise en place et le suivi de certaines actions. Le Contrat Littoral Sud doit ainsi être vu comme une opportunité. Toutefois si ce dernier n'est pas pris en compte lors du renouvellement du contrat il pourra constituer une menace vis-à-vis de l'engagement des acteurs à cheval sur les deux territoires ;
- D'une optimisation possible des ressources, via par exemple la mise en place d'un Conseil Scientifique commun (Conseil Scientifique des Contrats de Milieu de Martinique) ;
- De l'existence d'un réseau des animateurs de Contrat de Milieu, leur permettant de partager leurs outils et d'échanger sur leurs difficultés/réussites et sur les solutions à mettre en place pour améliorer l'animation et le pilotage des contrats.



#### Ce qu'il faut retenir...

***Le renouvellement du Contrat de la Baie de Fort-de-France s'inscrit dans une dynamique territoriale, à l'échelle de la Martinique.***

## 5.1.4 Recommandations en cas de mise en place d'un second contrat de baie

L'évaluation du contrat de baie n°1 réalisé en 2017 a mis en évidence plusieurs problématiques ayant entraîné un frein à la bonne marche du contrat.

Afin d'élaborer un contrat plus efficient, plusieurs recommandations peuvent être faites.

### 5.1.4.1 Concernant le programme d'action

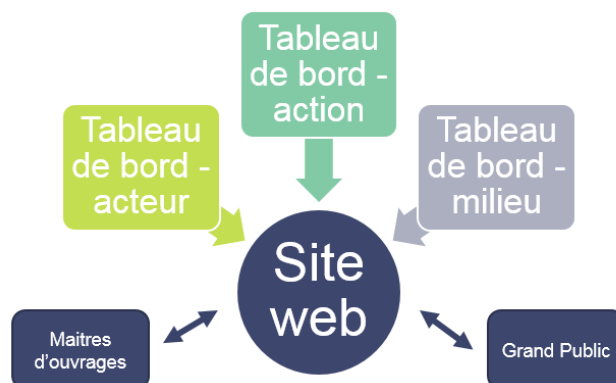
Lors de la conception du programme d'actions du contrat, il faudra :

- **Veiller à la synergie des actions avec les dispositions du SDAGE et les programmes d'actions des autres contrats de milieu présents sur le territoire** (Contrat Littoral Sud) ;
- **Choisir des actions prioritaires** : le premier contrat comportait un grand nombre d'actions qui ne pouvaient être suivies efficacement par la cellule animation. **Le second contrat devra se recentrer sur des actions moins nombreuses mais opérationnelles à court terme, ciblant les principaux points noirs recensés lors du premier contrat** ;
- **Orienter le programme d'action vers les travaux**, le premier contrat ayant permis d'acquérir une meilleure connaissance des points noirs via les études, audits et diagnostics réalisés. Ce choix de programme permettra de favoriser l'engagement des acteurs autour d'actions concrètes et à tout un chacun d'identifier le rôle du contrat de Baie ;
- **Veiller à la mise en place d'actions sur l'ensemble des communes** constituant le bassin versant de la baie de Fort-de-France afin de favoriser l'engagement/l'intérêt de tous les acteurs et améliorer la visibilité du contrat par le grand public ;
- **Développer la communication** et les actions de sensibilisation auprès des acteurs et du Grand Public, pour favoriser la diffusion des informations concernant la réalisation des actions ;
- **La réalisation d'un bilan à mi-parcours** (fin de l'année N+2), permettant de recadrer si nécessaire le bon déroulement du contrat et de préciser les actions qui restent à mener ou les actions nouvelles nées des études réalisées dans les deux premières années.

#### 5.1.4.2 Concernant la détermination des actions et leur suivi

Pour chaque action, il s'agira d'identifier clairement :

- **Un unique maître d'ouvrage responsable de l'action ;**
- **Un objectif mesurable** permettant lors du suivi d'exprimer l'atteinte ou la non-atteinte de ce dernier.
- **Des indicateurs d'avancement (quantitatifs ou qualitatifs) pertinents.** Ces derniers doivent être précis, mesurables et objectifs ;
- **Un budget prévisionnel et un plan de financement détaillé des actions à minima pour les deux premières années du contrat.** La réalisation d'un bilan du contrat à mi-parcours (N+2) permettra de chiffrer les actions qui ne peuvent l'être au lancement du contrat (travaux issus de diagnostics préalables par exemple) et de faire une évaluation des dépenses engagées.
- **La mise en place d'outils de suivi adaptés :**
  - **Un tableau de bord de suivi des actions**, permettant le **suivi technique** (état d'avancement...) et **financier** (budget consommé...) des actions ;
  - **Un tableau de bord de suivi des milieux**, permettant de relier les actions et leurs impacts sur le milieu vis-à-vis des objectifs visés. Ce tableau est composé de différents indicateurs :
    - ▷ **Indicateurs d'état**, décrivant l'état et la qualité du milieu ;
    - ▷ **Indicateurs de pression**, décrivant les pressions s'exerçant sur le milieu ;
    - ▷ **Indicateurs de réponse**, décrivant les efforts réalisés pour atteindre les objectifs
  - **Un tableau de bord des acteurs**, recensant le rôle et les contacts des différents acteurs et interlocuteurs du Contrat de Baie ;
  - **Un site internet**, permettant :
    - ▷ Au grand public d'accéder aux différentes informations relatives au contrat (présentation du contrat, état d'avancement des actions, accès aux rapports du contrat...);
    - ▷ Aux maîtres d'ouvrages de renseigner directement l'état d'avancement des actions dont ils ont la charge.



---

### 5.1.4.3 Concernant la cellule animation et le pilotage du contrat

Il conviendra d'assurer :

- **Le développement de la cellule d'animation**, via la pérennisation de deux animateurs et le recrutement d'un ambassadeur, permettant d'assurer une présence concrète de ces derniers auprès des acteurs et du Grand Public, ainsi qu'une poursuite de la dynamique en cas de changement d'un animateur.
  
- **La simplification des actions administratives des animateurs pour améliorer leurs présences sur le terrain auprès des acteurs et partenaires**, via :
  - La mise en place de fiches actions opérationnelles (cf. précédemment) ;
  - La mise en place d'outils permettant l'automatisation de la collecte des données techniques et financières par convention avec les maitres d'ouvrages (via un site web par exemple). La bancarisation des données techniques, financières et environnementales du contrat étant indispensable au suivi de ce dernier ;
  - La formation/sensibilisation des animateurs au management de projet.

---

# ANNEXE 1

## QUESTIONNAIRE INTERNET – RETOUR DES ACTEURS





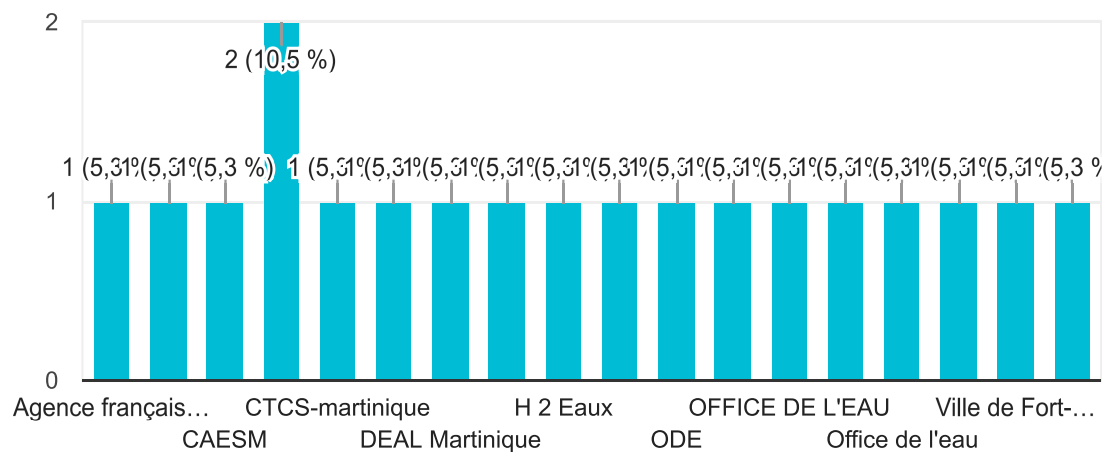
# Évaluation du Contrat de Baie de Fort-de-France , 2017.

19 réponses

## Présentation : Vous êtes...

### Nom de votre structure

19 réponses

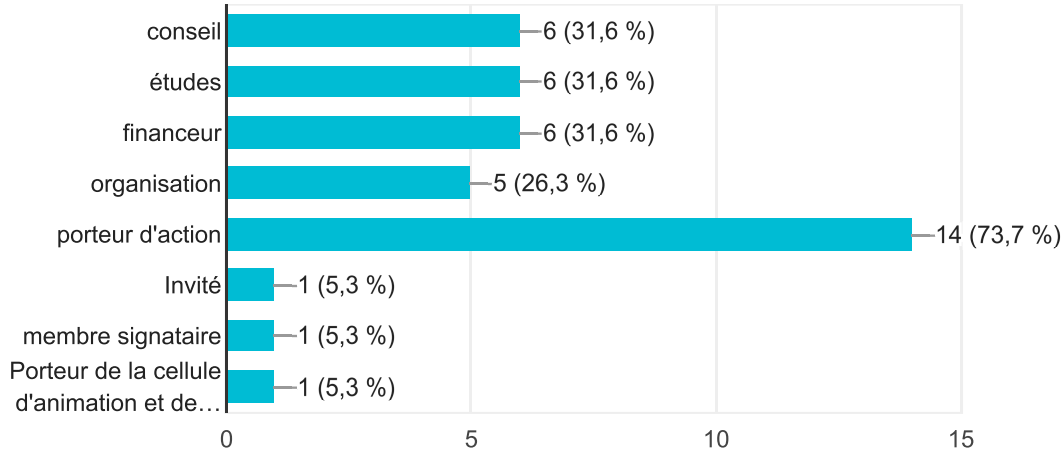


### Catégorie à laquelle appartient votre structure :

19 réponses

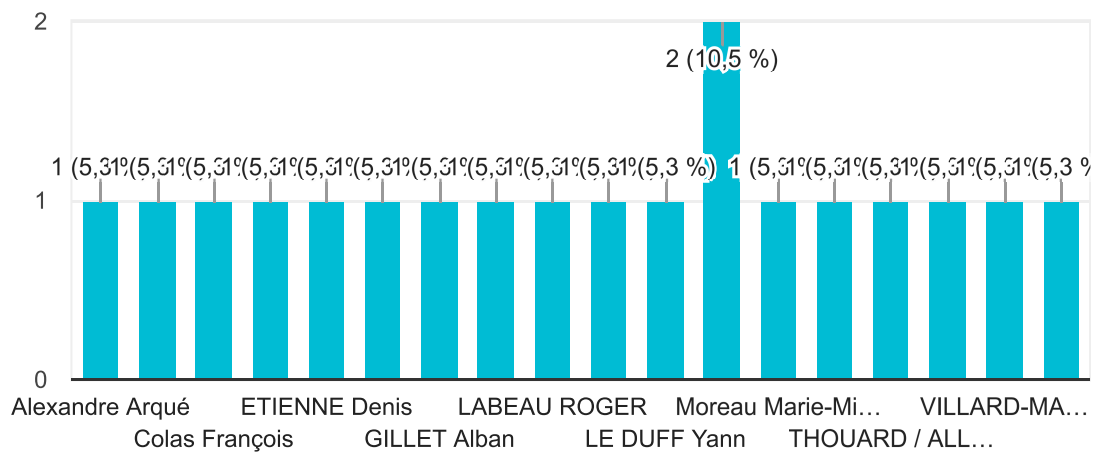
## Rôle de votre structure dans le Contrat de Baie

19 réponses



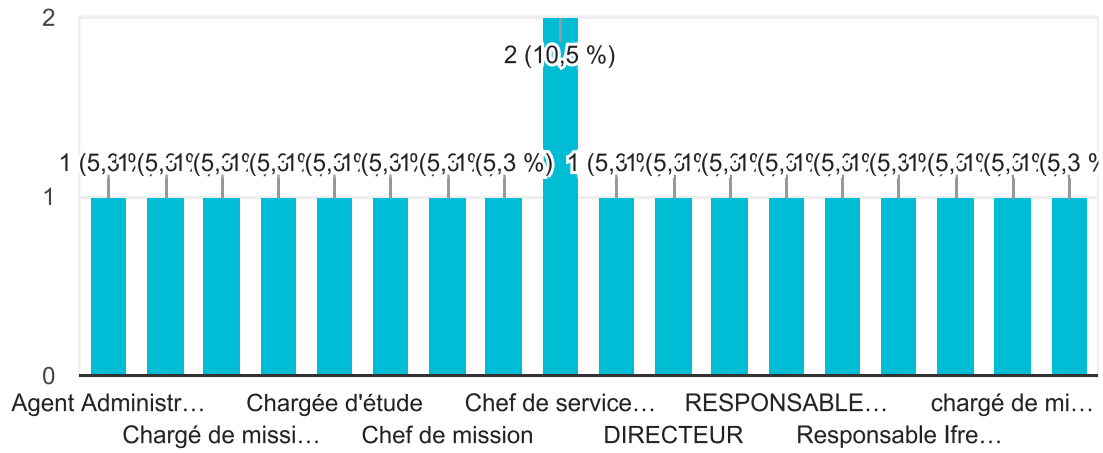
## Nom / Prénom

19 réponses



## Fonction dans votre structure

19 réponses



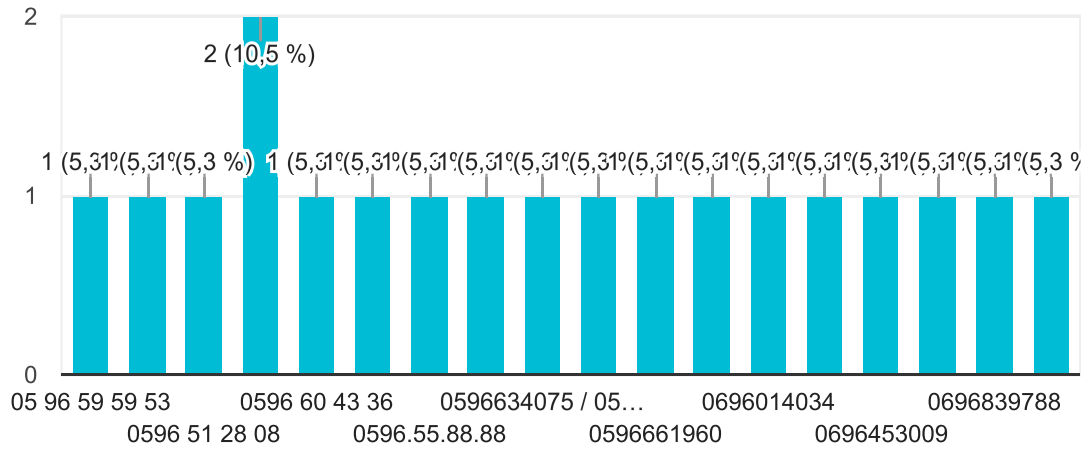
## Fonction dans le Contrat de Baie

11 réponses

- Membre du CS et Membre du Bureau
- membre du comite de pilotage
- Partenaire
- Interlocutrice ODE (assistane technique)
- études
- Référent ODYSSI
- Représentant de la DEAL auprès du contrat de baie
- RÉFÉRENT ANC
- Partenaire sur l'action Pollutions phytosanitaires non agricoles
- aucune
- Animateur contrat de baie

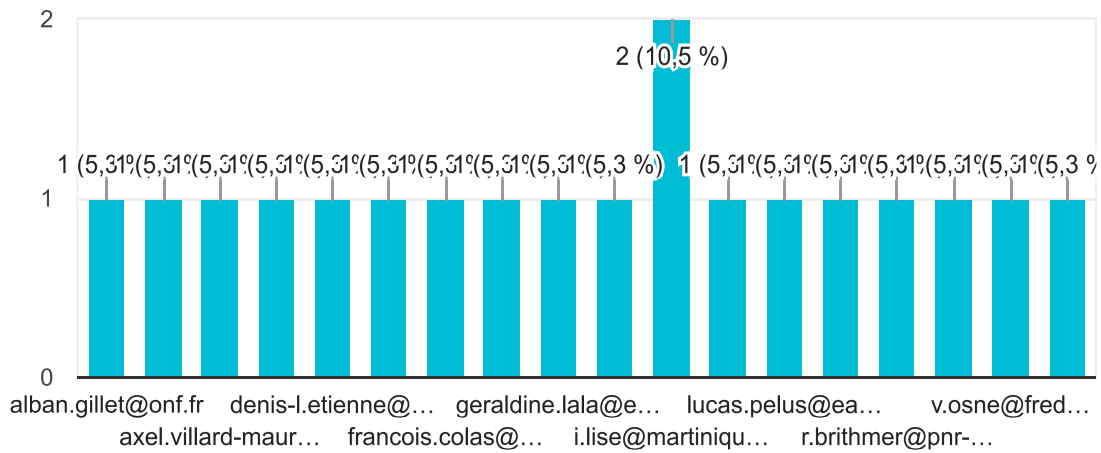
## Téléphone

19 réponses



## Email

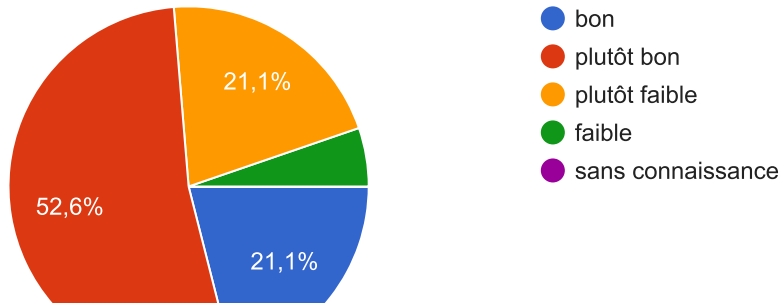
19 réponses



## Connaissance générale du Contrat de Baie de Fort-de-France

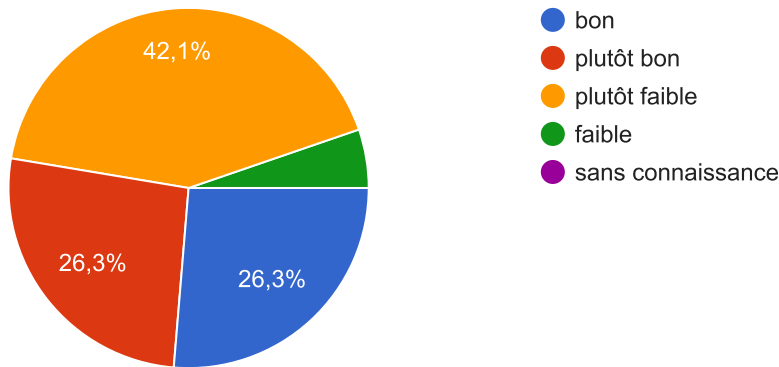
Quel est votre niveau de connaissance des objectifs du Contrat de Baie ?

19 réponses



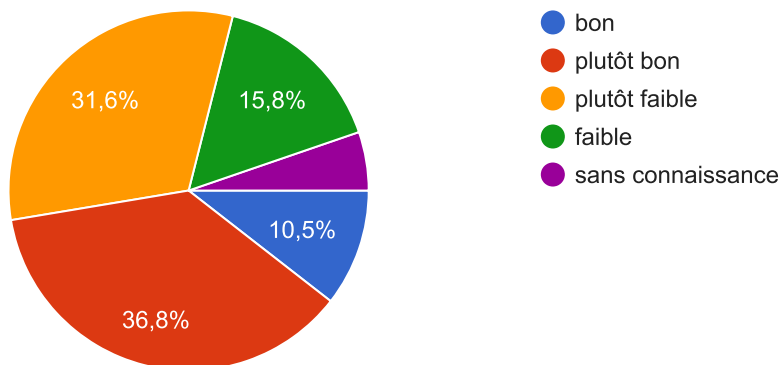
### Quel est votre niveau de connaissance du fonctionnement du Contrat de Baie ?

19 réponses



### Quel est votre niveau de connaissance des réalisations du Contrat de Baie ?

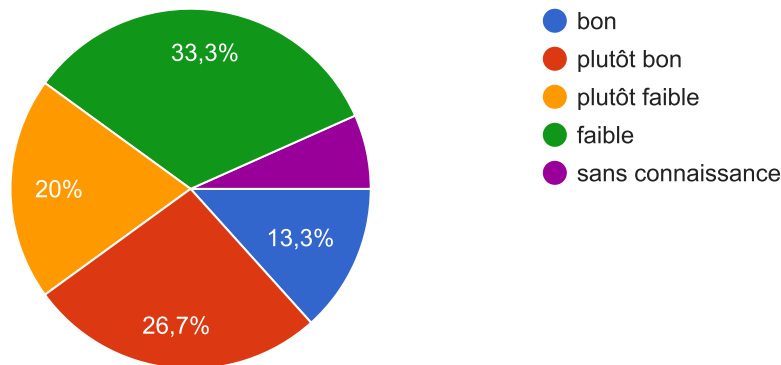
19 réponses



## Plan d'action du Contrat de Baie : THEME A - Assainissement des eaux usées domestiques

### Quel est votre niveau de connaissance sur ce thème ?

15 réponses



### Quel est votre avis sur l'état de la situation ou sur les pressions exercées ?

11 réponses

Situation encore préoccupante en particulier pour ANC

l'extension des réseaux d'assainissement et le raccordement aux STEP se poursuivent et conduiront à l'amélioration progressive de la qualité des eaux de la baie en termes bactériologiques.

Non concerné

Etat critique, fortes pressions.

Assainissement = 1 source de dégradation des milieux aquatiques

les pressions sont fortes pour le moment

Un gros travail a été réalisé ces dernières années pour améliorer l'assainissement des eaux usées domestiques avec des investissements importants sur les diagnostics, les réseaux et les ouvrages. Cependant, il reste beaucoup d'actions à mener pour étendre les réseaux, diminuer les eaux claires parasites dans les réseaux, favoriser les raccordements et obliger les propriétaires à mettre aux normes leur installation.

principale pression sur la baie de FDF

L'assainissement en général est une des grosses pressions exercées sur la baie de Fort de France

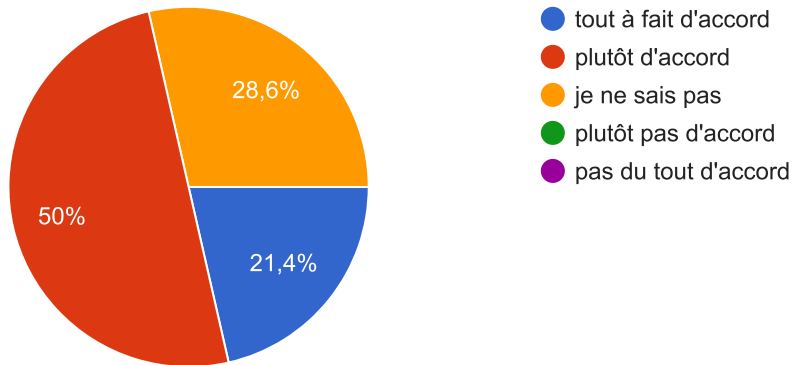
Il faut poursuivre et terminer certains travaux.

Renforcer l'assainissement non collectif surtout en zone littorale.

En nette amélioration

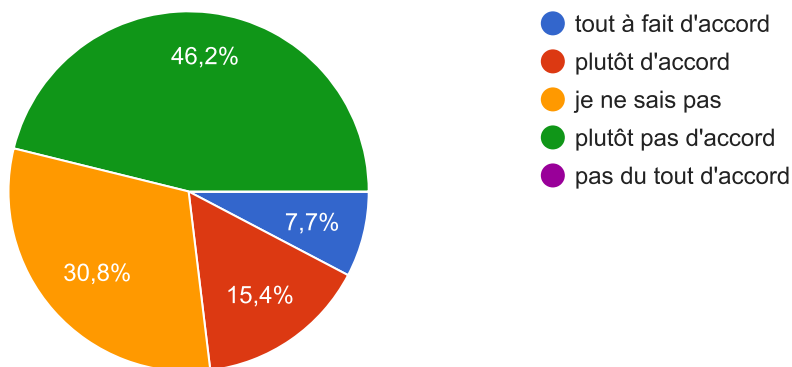
## Pour vous, le plan d'action du Contrat de Baie était-il cohérent avec les objectifs ?

14 réponses



## Les objectifs fixés dans le Contrat de Baie ont-ils été atteints ?

13 réponses



## Quels sont les freins constatés qui ont ralenti/empêché la réalisation des actions ?

7 réponses

Réticence des élus (?) . Engagement financier des particuliers

raisons techniques et budgétaires

Non concerné

manque d'implication des élus, mauvaise animation

je ne sais pas

Les freins sont budgétaire (manque de trésorerie, taux des subventions insuffisants), foncier (l'indivision ralenti les projets) et politique (pouvoir de police en obligeant les propriétaires à réhabiliter leur ANC défectueux)

sous évaluation de la problématique assainissement autonome, objectifs manquant parfois d'ambition ou mal défini (extension ET RACCORDEMENT de la collecte des eaux usées), faible dynamique des syndicats eaux & assainissement

## Quels sont les moteurs qui ont permis la réalisation des actions ?

7 réponses

Sensibilisation environnementale - Règlementation sur l'Eau -Action de l'ODE

les contraintes règlementaires (SDAGE...), l'efficacité des syndicats, la concertation à travers le contrat de baie

Non concerné

facteurs extérieurs au contrat (les porteurs d'actions n'étaient pas contrat de baie

...

Trouver de nouveaux abonnés par l'extension des réseaux, protéger notre environnement, prise de conscience générale de l'importance de la problématique, obligations réglementaires. C'est notre "cœur" de métier.

MISEN, Contrat de baie (Daniel Chomet) de 2011 à 2013, appui ONEMA et Europe pour les financements.

## Quelles sont les avancées majeures sur ce thème selon vous?



7 réponses

Diagnostics, réhabilitation des réseaux (à poursuivre), fiabilisation de certaines STEP, Prise de conscience collective

la poursuite des opérations de raccordement

Non concerné

Mise au norme de certaines STEP

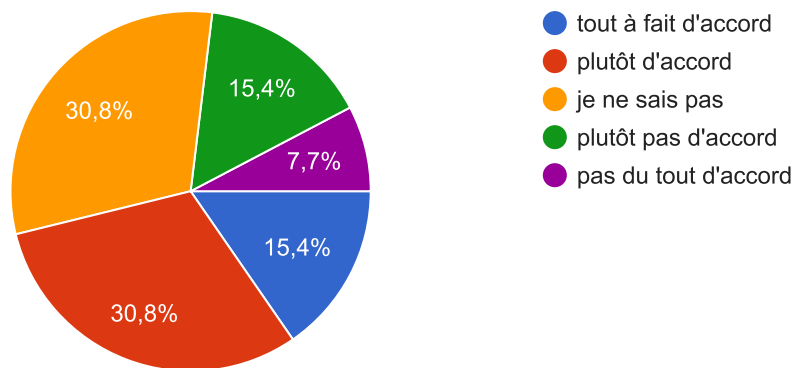
Les grosses STEP ont été rénovées sur le secteur du contrat de baie, mais je ne suis pas sur qu'il y ait un rapport avec le contrat de baie

L'ensemble des études et diagnostics réalisés sur ce thème permettent d'avoir une bonne connaissance de la situation existante.

mise aux normes de quelques stations d'épuration.

## Pour vous, le Contrat de Baie a-t-il été utile pour faire évoluer cette thématique ?

13 réponses



## Quelles actions de ce thème sont en souffrance selon vous?

6 réponses

ANC, mise aux normes des points noirs

le rythme des travaux et la mise en oeuvre d'une véritable stratégie pour ce qui est de l'assainissement non collectif

Non concerné

AC : les raccordements (DUCOS LAMENTIN par ex qui sont sur 2 EPCI signataires du Contrat, typiquement une action qui aurait dû aboutir grâce au contrat.

La mise aux normes ANC : sensibilisation et accompagnement pour la population

Les raccordements dans la zone desservie par l'assainissement collectif et les mises en conformité des ANC

assainissement autonome

## Quelles actions souhaiteriez-vous voir intégrées à un nouveau plan d'action ?

7 réponses

Poursuite des actions non réalisées ou non terminées (cf point précédent)

traitement tertiaire des eaux de rejet des stations d'épuration

Non concerné

Un plan spécial ANC sur les zones à enjeux

aider au raccordement des personnes sur les réseaux d'assainissement. responsabilité de la mairie normalement... Travailler sur l'ANC à fond !

Les actions de ce thème qui sont restées en souffrance (cf. ci-dessus)

opération groupées de mise au norme en assainissement autonome, aide à l'investissement, guichet unique ANC

## Connaissez vous d'autres personnes/organismes à même d'alimenter le sujet ?

3 réponses

DEAL, ODE, Fermiers, Collectivités territoriales

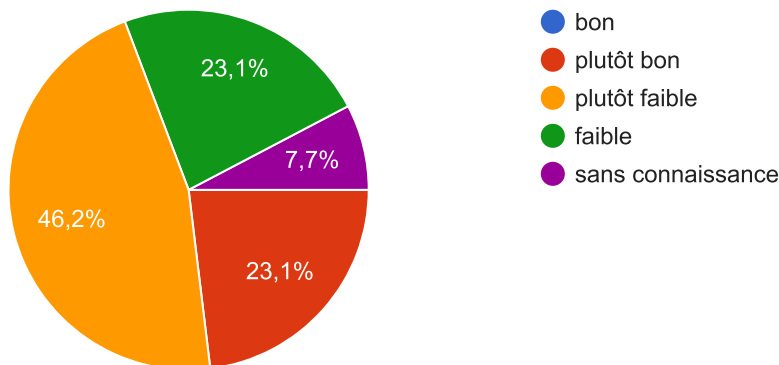
CAESM

ODE, DEAL (Christophe GROS)

## Plan d'action du Contrat de Baie : THEME B - Assainissement des eaux pluviales urbaines

### Quel est votre niveau de connaissance sur ce thème ?

13 réponses



### Quel est votre avis sur l'état de la situation ou sur les pressions exercées ?

6 réponses

Pas ou peu de traitement des eaux pluviales. D'où forte pollution du milieu marin.

Mauvaise maîtrise des EP, quantité et qualité

pas de schéma directeur ni de traitements véritables mis en oeuvre

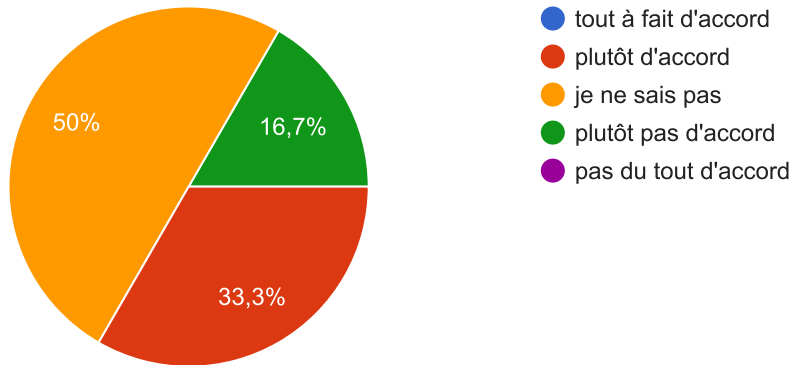
Non concerné

Aucun traitement n'existe

toujours plus d'imperméabilisation des sols & compensation insuffisante : accélération & modification des écoulements hydrauliques

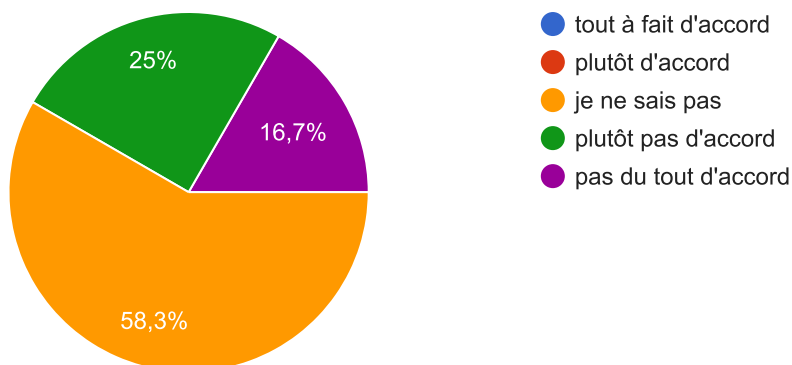
## Pour vous, le plan d'action du Contrat de Baie était-il cohérent avec les objectifs ?

12 réponses



## Les objectifs fixés dans le Contrat de Baie ont-ils été atteints ?

12 réponses



## Quels sont les freins constatés qui ont ralenti/empêché la réalisation des actions ?

6 réponses

Pas considérées comme prioritaire (?), mauvaise connaissance des réseaux (?)

les maitres d'ouvrage pas clairement identifiés et manque de financements

Non concerné

pas de groupe de travail dédié, pas de proposition (à part un séminaire, co organisé avec l'ODE)

Manque d'animation auprès des communes et communautés d'aglo sur l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales

Disponibilité de moyens pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

## Quels sont les moteurs qui ont permis la réalisation des actions ?

4 réponses

Néant

Non concerné

Succès du séminaire lié à la forte implication ODE

DEAL & CACEM : élaboration de guides.

## Quelles sont les avancées majeures sur ce thème selon vous?

4 réponses

Néant

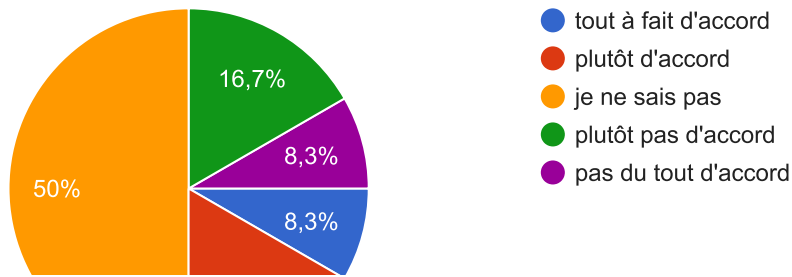
Non concerné

Aucune

élaboration de guides (DEAL & CACEM)

## Pour vous, le Contrat de Baie a-t-il été utile pour faire évoluer cette thématique ?

12 réponses



## Quelles actions de ce thème sont en souffrance selon vous?

6 réponses

Tout reste à faire

financement de ces opérations

Non concerné

toutes

Concrètement : élaboration des schémas / Par ailleurs, trop d'apport eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement

Le traitement des eaux pluvial des zones de carénage.

## Quelles actions souhaiteriez-vous voir intégrées à un nouveau plan d'action ?

5 réponses

Les mêmes + étudier la perméabilisation des surfaces urbanisées (parking, routes, noues, ...)

Non concerné

Les zones d'expansion des crues (étude ODE en cours)

séparation des réseaux pluvial et assainissement / élaboration et mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales.

Contrôle des zones de carénage

## Connaissez vous d'autres personnes/organismes à même d'alimenter le sujet ?

5 réponses

bureaux d'études, agences de l'eau, ...

Non concerné

EPCI CTM

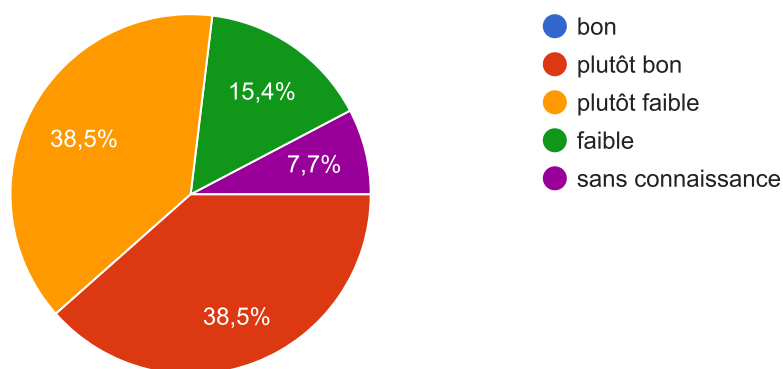
ODE & DEAL (C. GROS)

Commune de Schoelcher

## Plan d'action du Contrat de Baie : THEME C - Pollutions industrielles, artisanales et portuaires

### Quel est votre niveau de connaissance sur ce thème ?

13 réponses



### Quel est votre avis sur l'état de la situation ou sur les pressions exercées ?

9 réponses

Mauvais état, fortes pressions. (2)

Forte

Peu de connaissance hormis le dossier du Grand port

Etudes en cours mais pas de schéma directeur pour le traitement des pollutions industrielles

Non concerné

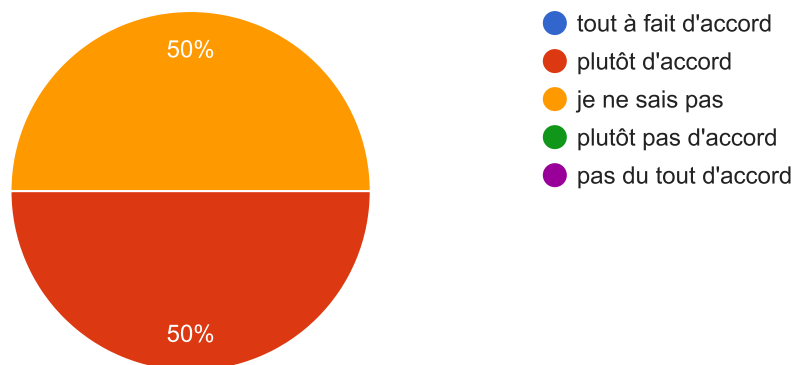
La pression des grosses industries est prise en charge, reste toutes les activités artisanales polluantes (garages mécaniques, imprimerie, pressing) mériteraient un plan d'action porté par le contrat

Situation très problématique

De gros efforts restent à faire

## Pour vous, le plan d'action du Contrat de Baie était-il cohérent avec les objectifs ?

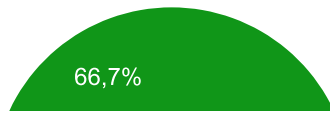
12 réponses



## Les objectifs fixés dans le Contrat de Baie ont-ils été atteints ?

12 réponses





- tout à fait d'accord
- plutôt d'accord
- je ne sais pas

## Quels sont les freins constatés qui ont ralenti/empêché la réalisation des actions ?

8 réponses

Manque de moyen. (2)

Pas jugé prioritaire (?)

coordination de la problématique par un seul opérateur

Non concerné

aucun groupe de travail spécifique, le travail engagé avec la CCIM n'a jamais vu le jour (rapports environnementaux)

Manque d'implication CCIM

Manque de communication avec les acteurs/porteurs identifiés dans les fiches actions. Le lancement des actions aurait mérité l'organisation de comités techniques

## Quels sont les moteurs qui ont permis la réalisation des actions ?

4 réponses

Extérieur : exemple caye de la Grande sèche

Non concerné

aucun

Engagement propre de la CCIM

## Quelles sont les avancées majeures sur ce thème selon vous?

5 réponses

Renoncement à la destruction de la caye de la Grande sèche

Non concerné

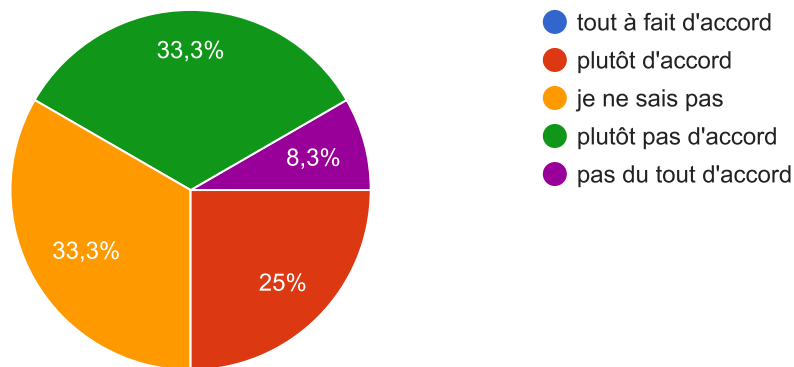
aucune

début de diagnostic

Comité technique sur l'assainissement non-domestique en fin de contrat, et organisation d'une mission d'échange, en vue du lancement d'actions sur l'assainissement des entreprises

## Pour vous, le Contrat de Baie a-t-il été utile pour faire évoluer cette thématique ?

12 réponses



## Quelles actions de ce thème sont en souffrance selon vous?

5 réponses

le traitement effectif des rejets

Non concerné

toutes

actions concrètes à mettre en œuvre suite à diagnostics

Audits environnementaux et signature de conventions de rejet

## Quelles actions souhaiteriez-vous voir intégrées à un nouveau plan d'action ?

8 réponses

Accompagnement individuel des entreprises. (2)

Vigilance accrue sur l'extension ou la création des zones artisanales et industrielles.

Reprendre les mêmes

Non concerné

PME polluantes (pressing, ZA, garage, imprimerie, etc)

proposition de mise aux normes / réhabilitation concrètes, avec appui de financements européen & ONEMA

Les actions sont cohérentes mais nécessitent plus de pilotage.

Intégration d'une action spécifique au Port Cohé (plan d'action)

Actions sur l'assainissement non-domestique en zone d'assainissement non-collectif (pas traité encore).

## Connaissez vous d'autres personnes/organismes à même d'alimenter le sujet ?

5 réponses

DEAL, Collectivités, Entreprises , associations, acteurs de la recherche (UA et Organismes), ...

Non concerné

CCIM

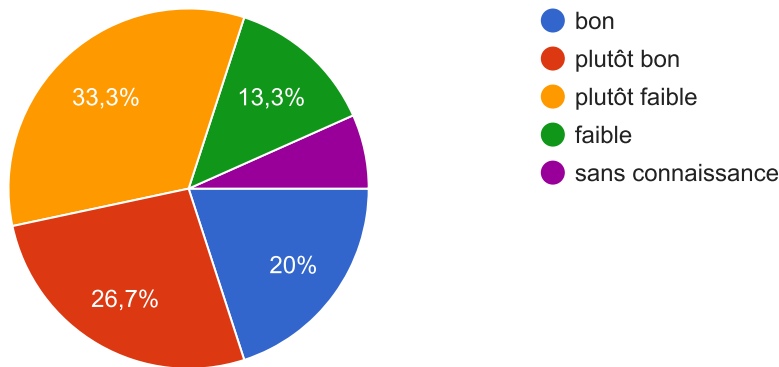
ODE, CCIM

Chambre des métiers et de l'artisanat

**Plan d'action du Contrat de Baie : THEME D - Pollutions phytosanitaires**

## Quel est votre niveau de connaissance sur ce thème ?

15 réponses



## Quel est votre avis sur l'état de la situation ou sur les pressions exercées ?

10 réponses

Forte

Situation critique (CDC, herbicide, fongicide, etc...). Un effort cependant sur les pressions exercées (Plan Ecophyto, Pratiques culturales Bananes, désherbage des communes, etc..)

Pas d'avis car manque de données chiffrées

Non concerné

Phytoprotecteurs = source de pollution milieu très important dans la baie (et rivière ex Case navire)

forte pression

Situation alarmante: on retrouve trop de molécules ou de dérivés de molécules de pesticides dans nos sols, nos milieux aquatiques et notre alimentation sans parler de notre corps.

Amélioration notamment avec les collectivités qui donnent l'exemple par la suppression de l'utilisation des produits phytoprotecteurs.

Il est difficile de contrôler l'utilisation des produits phytopharmaceutiques des particuliers, seule une interdiction de vente pourra empêcher davantage de pollution.

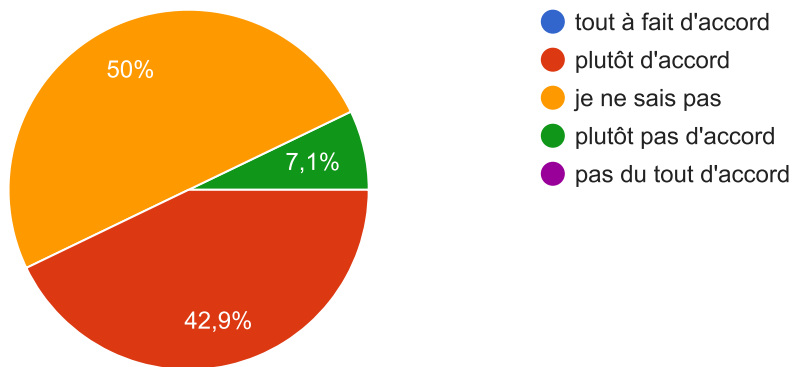
Concernant la ville, les espaces paysagers publics ne sont pas traités depuis 2003, la pépinière municipale depuis 2007.

Les pressions exercées par les administrés et les autres services viennent de l'assimilation des herbes à quelque chose de sale. Il est important de faire une campagne afin modifier ce regard.

Bonnes avancées en terme d'actions, malgré présence encore marquée des polluants dans les cours d'eau.

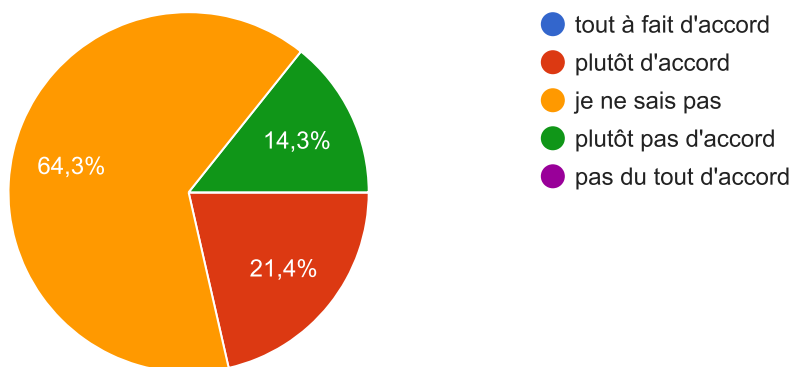
## Pour vous, le plan d'action du Contrat de Baie était-il cohérent avec les objectifs ?

14 réponses



## Les objectifs fixés dans le Contrat de Baie ont-ils été atteints ?

14 réponses



## Quels sont les freins constatés qui ont ralenti/empêché la réalisation des actions ?

8 réponses

Pas d'avis

Non concerné

pas d'animation

manque d'implication DAAF et chambre d'agriculture

En zones non agricoles, la question phytosanitaire n'entre pas dans les priorités des élus. Il y a aussi la lenteur administrative et parfois même des réticences ou des difficultés d'atteindre le bon interlocuteur. Pour les jardiniers amateurs, le problème se trouve surtout au niveau des outils de communication. Il y a parfois un manque d'intérêt chez certains.

La vente de produits phytosanitaires aux particuliers

Le manque de transversalité entre les services, l'absence de connaissance des missions de chacun et de leurs champs de compétence.

Existence d'une multiplicité d'acteurs et de porteurs des actions. Peu de communication avec les porteurs pendant plusieurs années (avant renfort de la cellule).

## Quels sont les moteurs qui ont permis la réalisation des actions ?

7 réponses

Sensibilisation des agriculteurs et des collectivités

Non concerné

aucun

financements et appui technique ODE, FREDON, guide de bonnes pratiques DEAL

Des collectivités qui avaient déjà un projet écologique en marche et dont les responsables des projets étaient motivés.

Ce sont ces mêmes collectivités dans lesquelles ont retrouvé de nombreuses actions à destination des jardiniers amateurs.

Et bien sûr un personnel plus nombreux à la FREDON Martinique sur l'action en zones non agricoles a permis de sensibiliser l'ensemble du territoire.

L'implication des services afin d'améliorer le service rendu à la population en utilisant et en ayant de bonnes pratiques professionnelles

Engagement fort des porteurs d'action

## Quelles sont les avancées majeures sur ce thème selon vous?

9 réponses

Interdiction des épandages aériens.

Traitement des effluents post-récolte, plan de désherbage

Non concerné

Aucune

actions FREDON auprès des communes, ferme Ageris, récupération des effluents de traitement bananes avec séchage solaire

Les grandes filières agricoles déjà pointées du doigt en matière de produits phytosanitaires n'ont pas eu d'autre choix que de réfléchir sur la réduction des ces produits ce qui fait qu'elles sont beaucoup plus en avance sur cette question. Pour des stratégies d'économie des ressources, les collectivités ont dû restreindre leur utilisation de pesticides (surtout herbicides) à des espaces difficiles à gérer comme les cimetières ce qui fait qu'elles étaient déjà dans une réduction des produits. Ils ne leur manque plus qu'à mieux connaître les nombreuses méthodes alternatives à leur disposition pour gérer efficacement leurs espaces publics. Le public qu'il faut absolument viser est celui des jardiniers amateurs qui sont plus susceptibles de mal utiliser les produits puisqu'ils ne sont pas formés. Toutefois, avec les grands scandales phytosanitaires et une volonté de retour au naturel, les particuliers sont de plus en plus conscient qu'il faille changer les pratiques.

L'arrêt de l'épandage aérien

5 agents du Service Aménagement Paysager (SAP) ont été formés et ont leur Certiphyto.

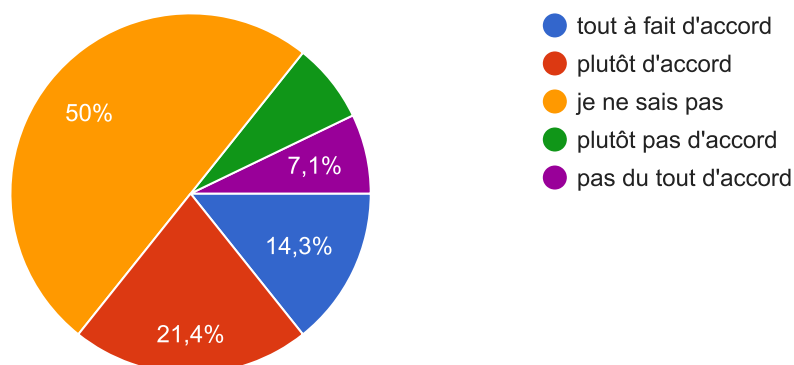
Une expérimentation de plantes couvre sol alternatives au désherbage avec la FREDON en 2016.

L'arrêt de l'utilisation des PP dans les espaces verts gérés par le SAP et à la pépinière municipale depuis plus de 10ans.

Avancées marquantes sur les fongicides post-récolte des bananes, et sur les pollutions non agricoles

## Pour vous, le Contrat de Baie a-t-il été utile pour faire évoluer cette thématique ?

14 réponses



## Quelles actions de ce thème sont en souffrance selon vous?

7 réponses

Diagnosics des exploitations du territoire du Contrat

Non concerné

Certyphyto + l sortie des collectivités dans l'utilisation des pesticides

Je trouve qu'on parle beaucoup des grandes filières agricoles alors que la diversification utilise encore beaucoup de produits et c'est aussi à ce niveau que les acteurs sont aussi beaucoup plus difficiles à identifier.

On a beaucoup parlé des utilisateurs de produits qui sont certes responsables de leurs usages mais je ne vois pas d'actions concernant les distributeurs...

La communication pour les particuliers

Le plan de désherbage communal

La communication et la sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques phytosanitaires.

La récupération des emballages vides et des produits non-utilisés des particuliers, au regard de l'interdiction d'usage en 2019

## Quelles actions souhaiteriez-vous voir intégrées à un nouveau plan d'action ?

8 réponses

Poursuite globale des actions

Non concerné

plans d'action avec les communes

augmenter l'information auprès des particuliers et des exploitants, mise en œuvre de tous les plans de désherbage communaux

Peut-être une enquête pour connaître le niveau de connaissance des entreprises espace vert sur la question de l'utilisation des produits phytosanitaires et sur l'évolution de la réglementation...

Davantage de communication sur les méfaits de l'utilisation des produits.

L'arrêt de la vente de ces produits dans les grandes surfaces.

La formation en vue de la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts et ZNA.

Communication visant à modifier l'image de la nature en ville afin d'envisager les plantes spontanées comme un élément de la nature et non comme des "mauvaises herbes".



Soutien des chartes locales avec un accompagnement personnalisé sur les aspects techniques.

Action liée à la réponse précédente.

Poursuite des avancées pour les fongicides post-récolte des bananes (perspective de développement d'une levure naturelle non-polluante au lieu de fongicides de synthèse)

## Connaissez vous d'autres personnes/organismes à même d'alimenter le sujet ?

6 réponses

CAEC, IT2, Collectivités , entreprises agricoles, Interprofession, RITA

Non concerné

FREDON et IT2

ODE, FREDON, DAAF, Chambre d'agri

En plus des organismes techniques, les organismes d'évaluation des risques phytosanitaires sur la santé (ARS, CGSS), les association pour la protection de l'environnement (cours d'eau, littoraux...), les associations de consommateurs...

Réseau RITA

## Plan d'action du Contrat de Baie : THEME E - Érosion / Aménagement de l'espace rural

### Quel est votre niveau de connaissance sur ce thème ?

14 réponses



- bon
- plutôt bon

## Quel est votre avis sur l'état de la situation ou sur les pressions exercées ?

8 réponses

Catastrophique.

Situation critique en raison de la forte sensibilité des écosystèmes littoraux à la turbidité

un diagnostic partagé qui ne se traduit pas dans les documents d'urbanisme

Thématique préoccupante (érosion du BV) avec des conséquences sur la qualité des rivières, l'hypersédimentation et sur les récifs coralliens

EROSION = le pb de la baie !

gros problématique érosion en augmentation en lien avec l'imperméabilisation des sols

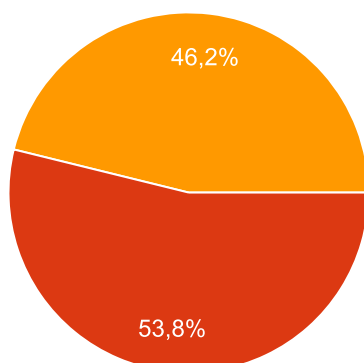
Pas trop d'amélioration

Peu d'avancées sur cette thématique

Des perspectives d'actions, mais il faut des moyens humains pour réaliser des études et travaux préliminaires

## Pour vous, le plan d'action du Contrat de Baie était-il cohérent avec les objectifs ?

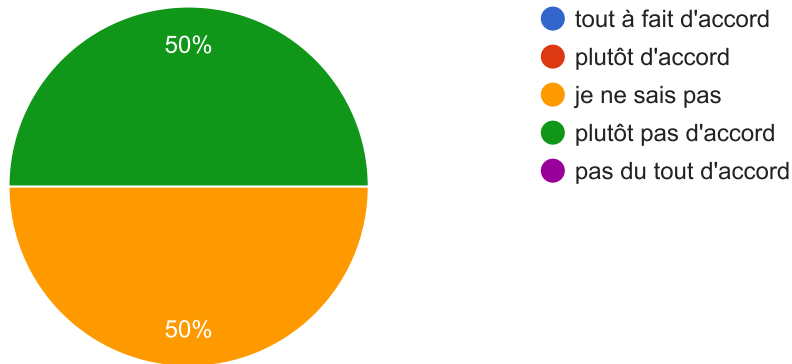
13 réponses



- tout à fait d'accord
- plutôt d'accord
- je ne sais pas
- plutôt pas d'accord
- pas du tout d'accord

## Les objectifs fixés dans le Contrat de Baie ont-ils été atteint ?

12 réponses



## Quels sont les freins constatés qui ont ralenti/empêché la réalisation des actions ?

7 réponses

Urbanisation incontrôlée.

Mwen pas sav

demande sociale

Synthèse de la biblio et des actions menées dans le passé non réalisée afin de disposer d'une état des lieux

pas d'animation

Manque d'implication DAAF, Chambre d'agriculture, CCIM, ONF, etc...

Pas de pilotage pour le lancement des actions, sauf en toute fin de contrat

## Quels sont les moteurs qui ont permis la réalisation des actions ?

3 réponses

Peu d'actions vraiment réalisées !

Chantiers pilotes ont été des moteurs

aucun

## Quelles sont les avancées majeures sur ce thème selon vous?

5 réponses

Aucune

Mise en place d'un groupe de travail et partage des connaissances

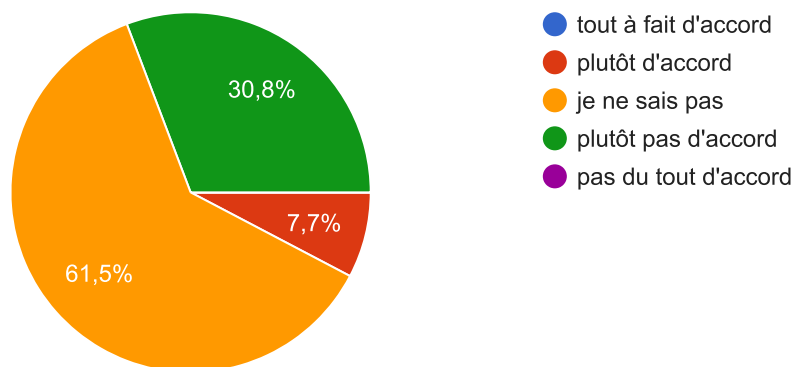
une étude sur Schoelcher sur le trait de côte et une tentative de pose de capteur MES, non aboutie

étude génie végétale, expérimentations ONF

Réalisation d'un comité technique en fin 2016 avec besoins remontés en termes d'études préliminaires pour pouvoir lancer plusieurs actions (travaux de SIG entre autres)

## Pour vous, le Contrat de Baie a-t-il été utile pour faire évoluer cette thématique ?

13 réponses



## Quelles actions de ce thème sont en souffrance selon vous?

4 réponses

Toutes

Sensibilisation du monde rural et agricole au risque d'érosion des BV

La mesure de MES arrivant par les rivières

Quasiment toutes

## Quelles actions souhaiteriez-vous voir intégrées à un nouveau plan d'action ?

6 réponses

Contrôle de légalité. Des occupations de sols réellement suivis : des PLU encadrés.

Tout reprendre

/

La circulation des sédiments (en cours via un modèle BRGM prévu avec la CACEM)

plus d'information / sensibilisation des acteurs et responsables politiques sur les risques et conséquences de l'érosion, les bonnes pratiques à mettre en œuvre + réaliser des opérations pilotes

Toutes

## Connaissez vous d'autres personnes/organismes à même d'alimenter le sujet ?

6 réponses

Tous partenaires de l'agriculture, collectivités, BRGM

CEREMA & IRSTEA

IRD CAEC

ODE, ONF, DAAF, ...

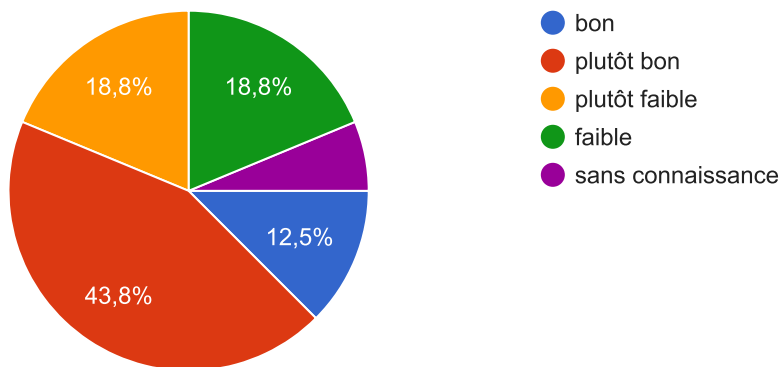
chambre d'agriculture, SAFER et DAAF

IRD, CAEC, Chambre d'agriculture

## Plan d'action du Contrat de Baie : THEME F - Milieux aquatique

### Quel est votre niveau de connaissance sur ce thème ?

16 réponses



### Quel est votre avis sur l'état de la situation ou sur les pressions exercées ?

11 réponses

Catastrophiques sur le milieu marin.

Forte pression sur zones humides et milieu marin

pas de strategie globale d'entretien des rivières

Retard important

pesticides assainissement hudromorpho = les 3 pressions principales à régler

Peu d'évolution positive

forte pression, notamment sur le milieu marin

Situation assez alarmante car les pressions sont plutôt croissante

Encore beaucoup de chantiers à mener.

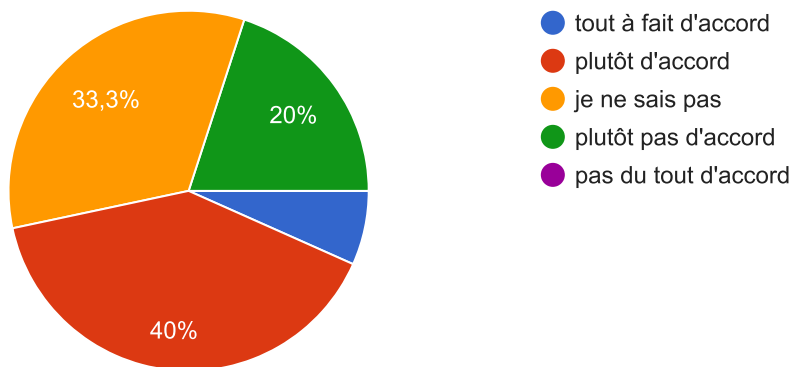
Les pressions exercées sur les milieux aquatiques sont encore beaucoup importantes notamment sur les cours d'eau tels que la rivière Monsieur et Madame où on peut toujours observer des pollutions anthropiques.

Il y a un manque d'informations sur la protection des cours d'eau auprès de la population.

Beaucoup reste à faire

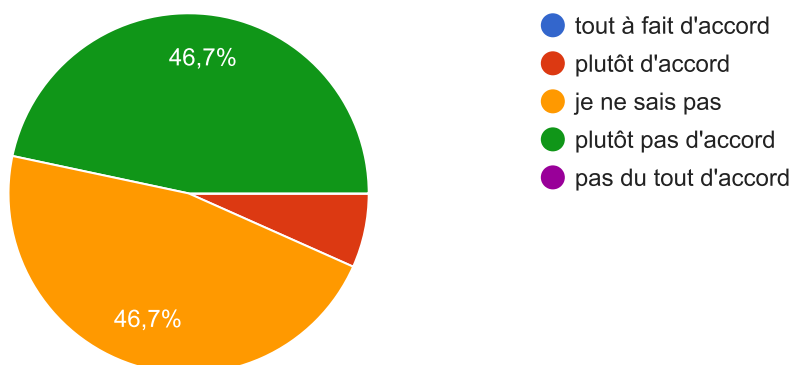
## Pour vous, le plan d'action du Contrat de Baie était-il cohérent avec les objectifs ?

15 réponses



## Les objectifs fixés dans le Contrat de Baie ont-ils été atteints ?

15 réponses



## Quels sont les freins constatés qui ont ralenti/empêché la réalisation

## des actions ?

8 réponses

Pas d'avis

coordination, moyens financiers

cloisonnement des rôles de chacun des partenaires

pas d'animation

Manque d'ambitions

manque d'animation du CDB

Mobilisation politique et moyens financiers

Evolutions institutionnelles, réorganisation de l'exercice des compétences

## Quels sont les moteurs qui ont permis la réalisation des actions ?

5 réponses

Pas d'avis

Sites et chantiers pilotes

pas d'exploitation de l'observatoire pas de retour

forte implication DEAL et ODE sur cette thématique

Les décisions politiques ,le contrat de baie, les synergies des acteurs publics et lobbying associatif

## Quelles sont les avancées majeures sur ce thème selon vous?

8 réponses

Démarrage de l'étude de modélisation hydrosédimentaire (BRGM)

pas d'avancée majeure

Groupes de travail mis en place

acquisition de données non exploitées et non rendues à l'ODE pour qualifier l'état des masses d'eau pour l'Europe



carto mangroves, étude hydrosédimentaire en cours (BRGM)

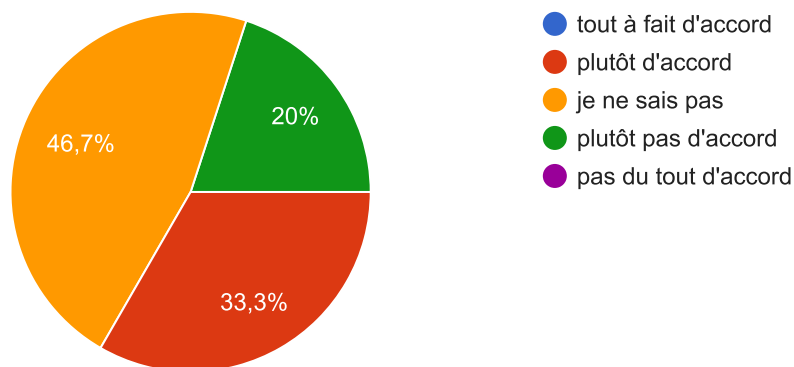
l'Amélioration des connaissances des milieux

Le classement de la mangrove de Génipa

Quelques sites pilotes mis en place, mais pas de cohérence globale. Bonne connaissance des techniques alternatives de restauration des berges en local (ONF)

## Pour vous, le Contrat de Baie a-t-il été utile pour faire évoluer cette thématique ?

15 réponses



## Quelles actions de ce thème sont en souffrance selon vous?

10 réponses

Arrêt des transferts de particules fines avec les polluants associés vers le milieu marin.

Connaissance fine milieu marin dans la baie

actions concrètes d'entretein des rivières et des berges

F1.7

la connaissance biodiv et qualité de la baie

La réserve de Génipa

réserve naturelle de Génipa

L'entretien des cours d'eau et le reboisement des berges.

L'arrêt du fauchage mécanique.

La plantation d'espèces spécifiques, type vétiver, le long des routes.

L'entretien régulier des rivières non bétonnées par l'organisme compétent.

quasiment toutes

## Quelles actions souhaiteriez-vous voir intégrées à un nouveau plan d'action ?

10 réponses

Un plan d'action ambitieux contre ce problème des particules fines.

Actions de cartographies

projets concrets et planifier d'entretien de rivières

/

suivi qualité

La protection des zones d'arrière mangroves

plus d'actions concrètes en lien avec le milieu marin : installation de corps morts écologiques bien gérés, réhabilitation de mangrove (ex : application de la mesure compensatoire TCSP), implication sur la gestion de la biodiversité marine (PNM, cantonnements de pêche, RN de Génipa, etc...

Travaux d'entretien des cours d'eau.  
Entretien des sources.

Étude sur la sédimentation dans les cours d'eau, la gestion des sédiments issus des opérations de curage, réflexion sur des zones de stockage des sédiments issus du curage

A voir en fonction notamment de la mise en place de la GEMAPI. Où sera exercée la compétence?  
Mise en place de la réserve naturelle régionale de Génipa

## Connaissez vous d'autres personnes/organismes à même d'alimenter le sujet ?

5 réponses

ODE, DEAL, BRGM, Collectivités, Bureaux d'études

AFB (ex Agence des aires marines protégées)

Ifremer (DCE : JP Allenou), AFB (F. Colas), DEAL (F. Védié), Océanenvironnement (Romain Ferry)

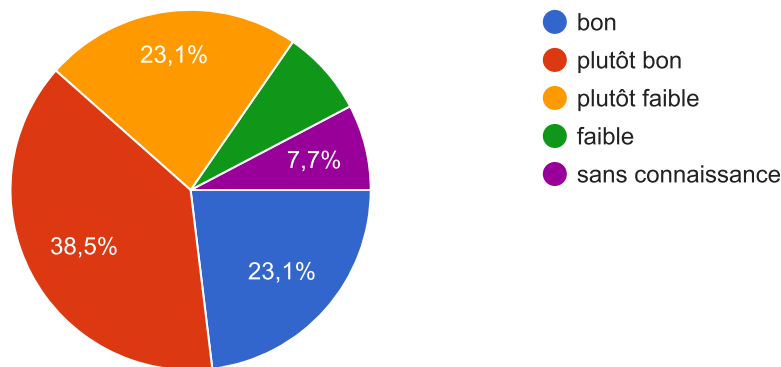
l'ODE, ONF, l'OMMM, la DEAL, le Parc Marin, IFREMER

ODE, DEAL, CTM, ONF

## Plan d'action du Contrat de Baie : THEME G - Pilotage et suivi du contrat

### Quel est votre niveau de connaissance sur ce thème ?

13 réponses



### Quel est votre avis sur l'état de la situation ou sur les pressions exercées ?

7 réponses

Mauvais état général - Pressions persistantes (agricole, portuaire et domestique)

importante implication de la CACEM

/

pilotage pas à la hauteur de l'ambition du Contrat

Il y a eu un gros déficit d'animation suite au départ de Mme Helene M'Bolidi Baron

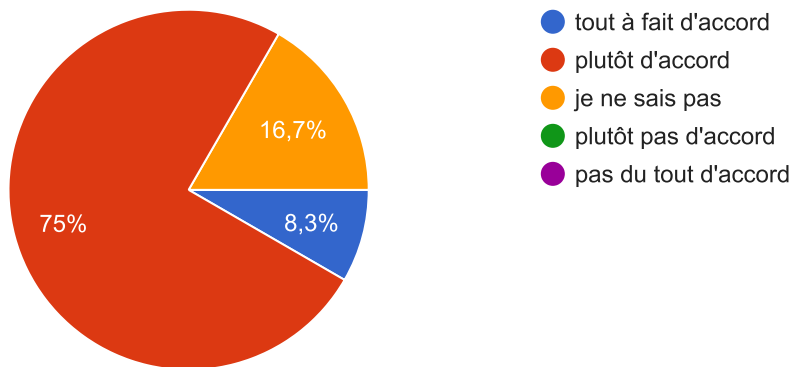
Belle avancée mais encore des zones d'ombres à développer.

Le réseau de suivi est à repenser et à remettre en place obligatoirement pour connaître l'impact des actions du prochain contrat

Partie communication de cette thématique non-cohérente.

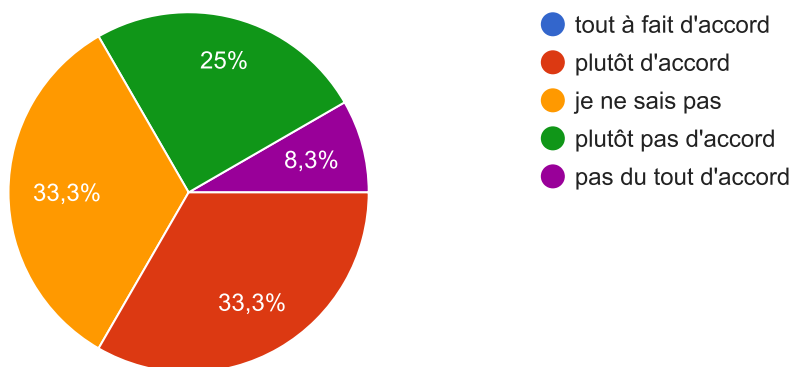
## Pour vous, le plan d'action du Contrat de Baie était-il cohérent avec les objectifs ?

12 réponses



## Les objectifs fixés dans le Contrat de Baie ont-ils été atteints ?

12 réponses



## Quels sont les freins constatés qui ont ralenti/empêché la réalisation

## des actions ?

6 réponses

Faible participation des élus aux réunions, pilotage peu efficace (?)  
Territoire concerné de grande étendue , grande variété des problématiques traitées, conduisant à un manque d'intérêt collectif (?)

des avancées mais des efforts à faire pour mobiliser les moyens sur des themes majeurs comme les eux pluviales, l'assainissement non collectif...etc...

l'Inertie des institutions

Animation défaillante, élus non investis

Déficit d'animation

Difficultés dans la mise en place du réseau de suivi

## Quels sont les moteurs qui ont permis la réalisation des actions ?

4 réponses

l'implication des uns et des autres et les contraintes règlementaires

mise en place de la cellule d'animation

Appui DEAL et ODE

La coordination des moyens des différents partenaires

## Quelles sont les avancées majeures sur ce thème selon vous?

6 réponses

Connaissances sur la contamination chimique du milieu marin de la baie (échantillonneurs passifs)

début d'une coordination

Mise en place des suivis et des indicateurs des actions

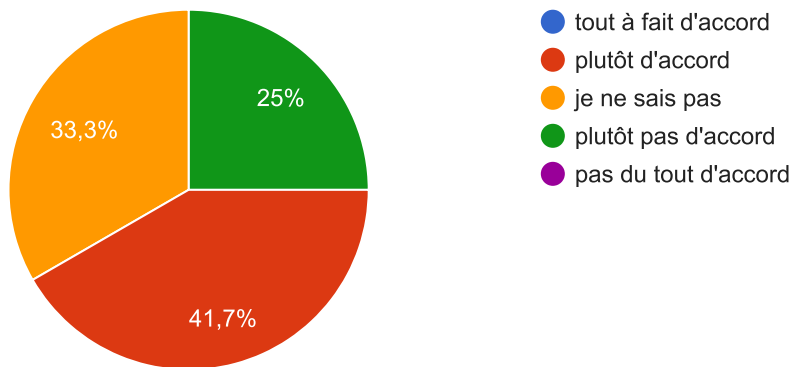
suivi de la qualité des milieux (réseau de mesures) pendant 2 ans

L'assainissement des eaux usées

État des lieux solide fourni par la 1ère campagne de prélèvements du réseau de suivi, en milieu terrestre et marin.

## Pour vous, le Contrat de Baie a-t-il été utile pour faire évoluer cette thématique ?

12 réponses



## Quelles actions de ce thème sont en souffrance selon vous?

6 réponses

Non continuité des suivis environnementaux

eaux pluviales, eaux usées des industries, assainissement non collectif, entretien des rivières

/

animation, implication des élus

Aucune bancarisation / valorisation des données du suivi. Pas certain que ce suivi soit pertinent : en quoi une évolution de la qualité serait-elle imputable au contrat de baie ? Il existe déjà des suivis dans la baie (ex-RNO, REPOM, DCE)

Mise en place d'autres campagnes de prélèvement.

Le réseau de suivi ne a pas répondu à l'évaluation de l'impact environnemental du contrat de baie

## Quelles actions souhaiteriez-vous voir intégrées à un nouveau plan d'action ?

8 réponses

Une communication plus dynamique tout public.

Poursuivre régulièrement les réseaux de surveillance

les retombées socio économiques des actions du contrat de baie (tourisme, pêche...)

/

des groupes de travail thématiques

Les indicateurs pour toutes les actions doivent être mieux définis / la cellule d'animation doit être renforcée / les actions de sensibilisation ciblées selon les thématiques

Une communication plus pertinente vers les particuliers.

Un nouveau réseau de suivi repensé, répondant directement à l'impact des actions mises en place

## Connaissez vous d'autres personnes/organismes à même d'alimenter le sujet ?

4 réponses

DEAL, ODE, Collectivités, Bureaux d'étude, UA

Le Parc naturel Marin de Martinique nouvellement créé.

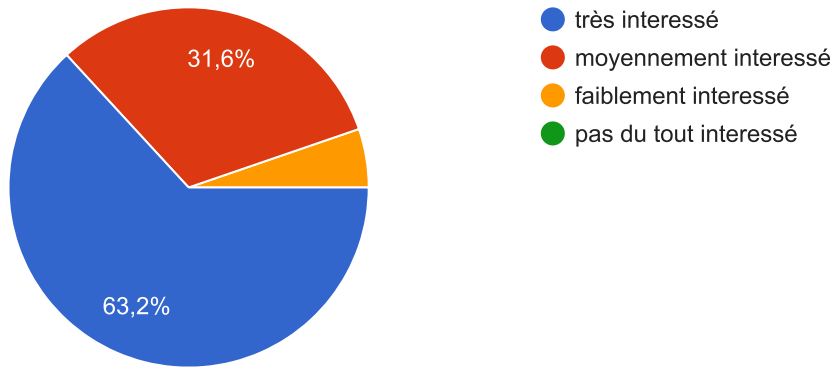
/

ODE (Gaelle Hielard)

## **Le contrat et vous**

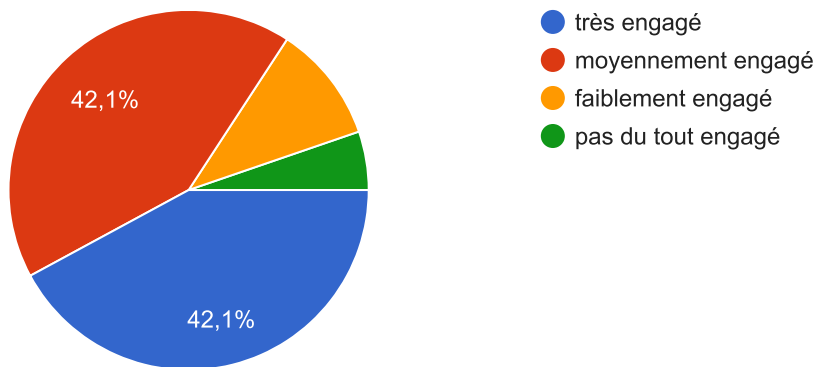
## Comment jugez vous l'intérêt de votre structure pour le contrat de baie ?

19 réponses



## Comment jugez vous l'engagement de votre structure pour le contrat de baie ?

19 réponses



## Pour vous, quels dispositifs sont susceptibles d'améliorer l'intérêt/l'engagement des acteurs pour le Contrat de Baie?

12 réponses

Intégrer le parc naturel marin de Martinique dans un rôle décisionnel au sein du Comité de baie

Animation et communication renforcées. Effort sur la vulgarisation des résultats

démontrer l'intérêt socioéconomique à porter ce contrat de baie

montage financier et proposition de financement des actions

leur montrer l'intérêt technique, de gouvernance et financier (bonification des aides ODE par ex sur le territoire du Contrat)



Un peu de com

Faire une présentation par la CACEM du contrat de baie aux salariés des structures qui sont acteurs de ce contrat.

Réaliser des séances de travail par thématique.

Il faut un appui politique fort de la structure porteuse et une animation plus dynamique / pro-active (avec présence dans toutes les instances en lien avec les actions du contrat de baie pour rappeler les objectifs à atteindre). La cellule d'animation doit jouer un rôle d'aiguillon, de catalyseur ; mais aussi de pilote sur quelques actions.

PLUS DE RENDU DE COMPTE ET DE REUNIONS TECHNIQUES

Développer les travail avec les associations

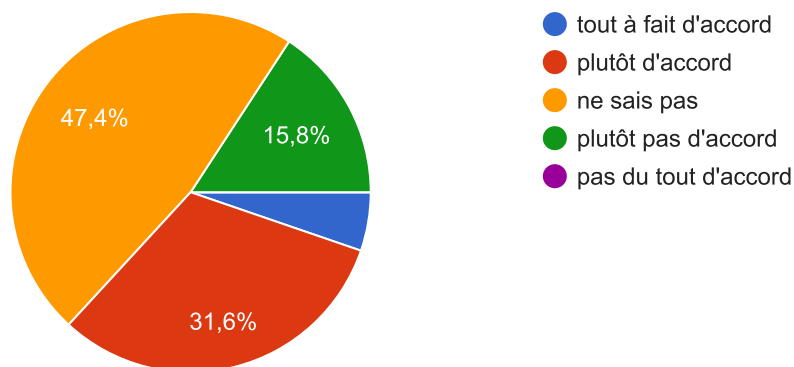
Un meilleur retour d'information sur les avancements des différentes actions.

Plus de concertation et de communication. Mise en place d'outils comme newsletter, site internet interactif...

Plus de groupes de travail organisés pour lancer les actions.

## Pour vous, le Contrat de Baie est -il un succès ?

19 réponses



## Pourquoi ?

13 réponses

Je n'ai pas pris le temps de suffisamment m'informer.

Par manque de lisibilité des acquis il est difficile de se faire une opinion sur cette question. Les bénéfices attendus d'un tel plan d'action se mesurent sur le long terme, ce qui prêche en faveur de la poursuite de ces actions et de leur évaluation .

Permet d'avoir un espace d'échange pour des politiques concertées

Coordination des actions programmées et des acteurs porteurs.

Animation défailante

Les effets sont difficilement mesurables à l'heure actuelle. Il faudra plusieurs années

Le contrat de baie a permis de réunir les différents acteurs qui ont un impact direct de par leur activité sur la baie de Fort de France et à les faire converger vers un objectif commun de préservation de cet éco système.

Manque de présence, de légitimité.

De mon point de vue sur les actions réalisées, je trouve que ça a été un succès puisque de nombreux objectifs ont pu être atteints. Mais n'ayant pas le retour de la population et de tous les bénéficiaires des actions mises en place, je ne veux pas me prononcer.

Pas suffisamment de retour

En tant qu'usagers de la Baie, nous constatons une prise de conscience de la population, de nos adhérents, des habitants du littoral.

Le retour de certaines espèces (les pélicans par exemple) mais aussi l'augmentation de la quantité et de la taille des poissons sur certaines cayes de la Baie.

Permet de mettre en cohérence et en relation différents acteurs travaillant sur des thématiques similaires. Il permet aussi d'obtenir des données beaucoup plus simplement.

Difficultés dans le pilotage et l'animation, qui ont amené à peu d'engagement des porteurs d'actions dans le contrat de baie.

Difficultés à évaluer l'impact des actions.

## Selon vous, quels sont les principales réussites/échecs du Contrat de Baie ?

10 réponses

Réussie : un plan d'action pour une baie site de biodiversité, les acteurs se parlent, lieu de réflexion et d'action.

Échec : sans doute un plan trop lourd et trop ambitieux.

Réussites: acquisition de connaissances incontestables, sensibilisation significative, début d'amélioration de certaines pressions ( assainissement collectif, phytosanitaire)

Echecs: Eaux pluviales, ANC

Mise en place longue et fastidieuse du programme d'actions et du suivi de ces dernières.

idem

Réussites : mobilisation des acteurs, résultats obtenus

Echecs : valorisation du travail réalisé insuffisante, communication au grand public

Réussite : son existence (le fait d'avoir créer un contrat de baie et fédérer des acteurs est déjà une bonne chose). Echec : animation pas à la hauteur, manque de dynamique du contrat

## MANQUE DE CONCERTATION ET D'ECHANGES

Échecs: je ne sais pas.

Réussites: Fédération des acteurs du territoire pour un même objectif et animation dynamique du Contrat de Baie.

Le contrôle des zones industrielles

L'information aux industriels

La répression de certains contrevenants

Le déménagement de certaines entreprises trop près des mangroves, notamment les casse-autos.

Bonne base pour partir sur un 2e contrat de baie plus rationnel.

1er contrat de baie (trop) ambitieux, souvent trop de porteurs et d'interlocuteurs sur chaque action.

Territoire très vaste, difficilement maîtrisable pour la cellule d'animation.

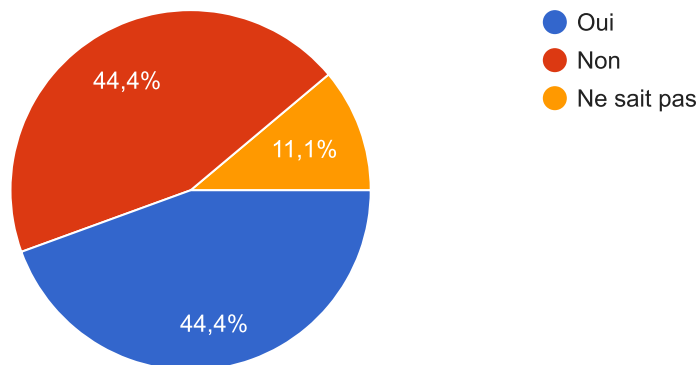
beaucoup de communes membres, avec de fortes attentes spécifiques et souvent très localisées.

Fortes attentes en matière de communication (notamment des élus et membres du Bureau), mais peu de moyens humains pour le faire.

Il faut arriver à relier le contrat de baie au Grand Public, notamment grâce à des actions visibles et compréhensible pour lui. Exemple : opérations de récupération des macro-déchets avec les particuliers, opération de replantation de mangrove avec les scolaires, programme d'intervention en milieu scolaire...

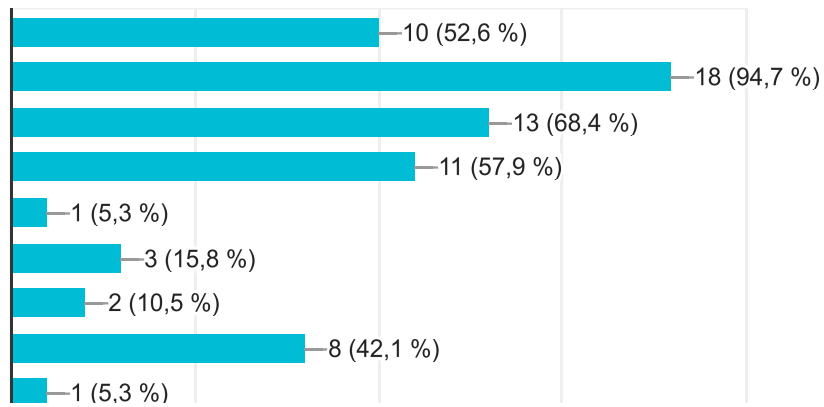
## Avez vous facilement accès aux informations relatives au Contrat de Baie ?

18 réponses



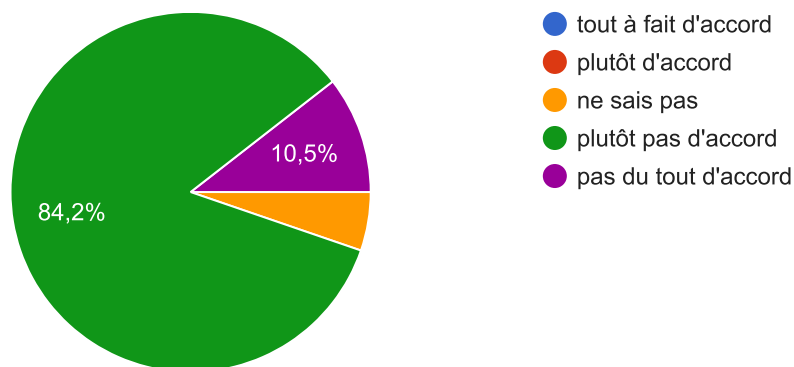
## Pour vous, quel serait le(s) meilleur(s) moyen(s) de communiquer efficacement sur le Contrat de Baie entre les différents acteurs ?

19 réponses



Diriez vous que les gens autour de vous sont bien informés sur le Contrat de Baie ?

19 réponses



Pour vous, quel serait le(s) meilleur(s) moyen(s) de communiquer efficacement sur le Contrat de Baie vis-à-vis du Grand Public ?

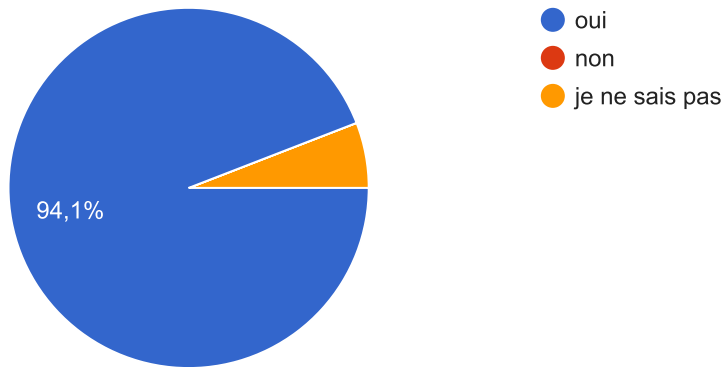
19 réponses



## Renouvellement du Contrat de Baie

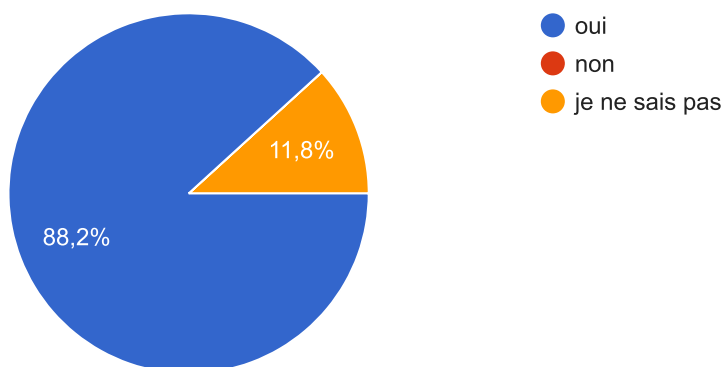
Etes vous favorable à un second contrat ?

17 réponses



Souhaiteriez vous participer à un second contrat ?

17 réponses



## Si oui, dans quel cadre ? Si non, pourquoi ?

14 réponses

Accompagnement individuel aux entreprises. (2)

Un membre du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique membre du Comité de baie. En plus, un agent de l'Antenne Antilles de l'Agence française pour la biodiversité membre du Comité de baie.

Membre du Bureau et du CS

même cadre

partenaire et force de proposition d'actions dans notre domaine de compétence

Milieu marin

Comme acteur des actions à mener

Service de l'Etat

plus de réunions techniques relatives au suivi du contrat et aux échanges entre spécialités

lié à l'agriculture

Actions en faveur de la conservation zones humides littorales

Membre signataire et actif

animation et gestion

## Pour vous, quels sont les principaux objectifs/actions à aborder dans un second contrat ?

10 réponses

Hyper sédimentation réduite de moitié en 5 ans, enjeu majeur. Eaux pluviales traitées.

Attention à mettre en cohérence le plan d'action du CB avec le nouveau SDAGE.  
Privilégier les actions concrètes identifiées dans les études diagnostics du premier contrat.

mêmes thèmes

Suivi de la réalisation des actions entreprises et relance des partenaires financiers

Faire émerger la réserve de Génipa

Tenir compte en premier lieu des résultats du premier contrat de baie. Continuer sur les mêmes thèmes avec des actions et des objectifs à revoir en fonction des difficultés rencontrées, de la réglementation et des niveaux de réalisation atteint.

Assainissement / eaux pluviales - érosion (problématiques très liées)

La réduction des pollutions multiples ( agricoles, industrielles, Assainissement)

Y inscrire la forêt de Montgérald avec la Ville de Fort-de-France en raison de son interaction avec la rivière Monsieur et du bassin versant issu du contrat de baie précédent.

Repartir d'un diagnostic du territoire actualisé et identifiant les principaux points noirs pour mettre au point de nouvelles actions en concertation. Pour chaque action : un seul porteur identifié, et un plan de financement défini. Des indicateurs d'évaluation définis et à faire figurer dans le réseau de suivi.

## Quelles modifications souhaiteriez vous voir apporter dans le cadre d'un second contrat ?

5 réponses

??

Regroupement de certaines actions afin de faciliter le portage et le suivi de ces dernières

Revoir le fonctionnement du contrat de baie pour le rendre plus vivant : groupe de travail par thématique, faire un point d'étape semestriel, communiquer d'avantage vers l'extérieur (école, grand public, entreprises)

Renforcer la thématique "milieu marin" (idem SDAGE). S'assurer d'une bonne adéquation avec le SDAGE et le Programme de Mesures, mais avec plus de précisions dans les actions. Organiser des ateliers thématiques pour suivre la mise en œuvre des différentes actions et impliquer les différents acteurs. Tenir compte des évolutions législatives et réglementaires (loi NOTRe, GEMAPI, ...) et institutionnelle (CTM).

Nommer des suppléants à chaque représentant aux instances.

## Expression libre

## Commentaires, questions, suggestions ?

3 réponses

Bravo, continuez malgré les critiques (dont les miennes !).

Avis en tant que chargé de mission à l'ODE et en tant que ex des AAMP sur la mission de création du PNM.

Organiser des ateliers de réflexion dans le cadre de l'élaboration d'un contrat N°2, impliquer plus le Grand Port

**MERCI POUR VOTRE RETOUR !**

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation -  
Clauses additionnelles

Google Forms





---

# ANNEXE 2

## QUESTIONNAIRE INTERNET – RETOUR DU GRAND PUBLIC



# Votre regard sur la Baie de Fort-de-France et son contrat de milieu...

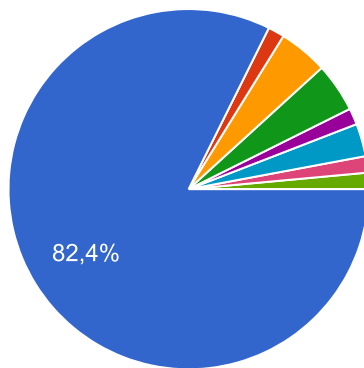
69 réponses

## Section sans titre

## Présentation

## Catégorie

68 réponses



- Particulier
- Association
- Bureau d'étude
- Collectivité
- Service de l'Etat
- Usagers
- Professionnels de l'eau
- Consultante en biologie marine et espace géré en mer

## Commune de résidence

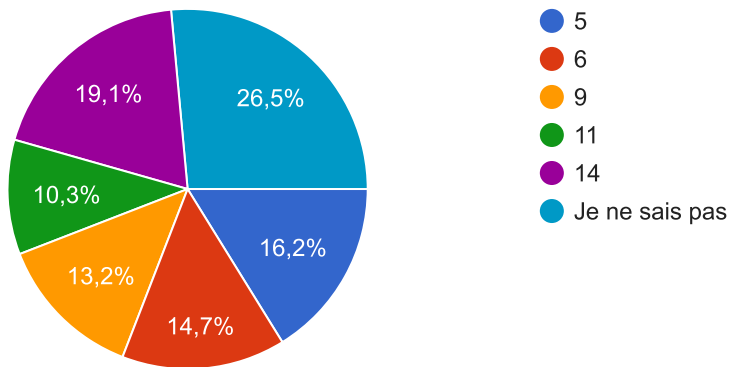
68 réponses



## Connaissance de la Baie de Fort-de-France

Savez-vous combien de communes de Martinique sont concernées par le bassin-versant de la baie de Fort-de-France ?

68 réponses

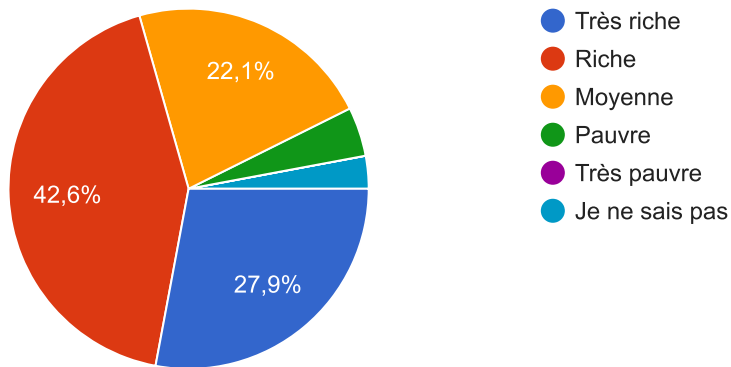


Parmi les écosystèmes marins de Martinique suivants, lesquels sont présents dans la Baie de Fort-de-France ?

68 réponses

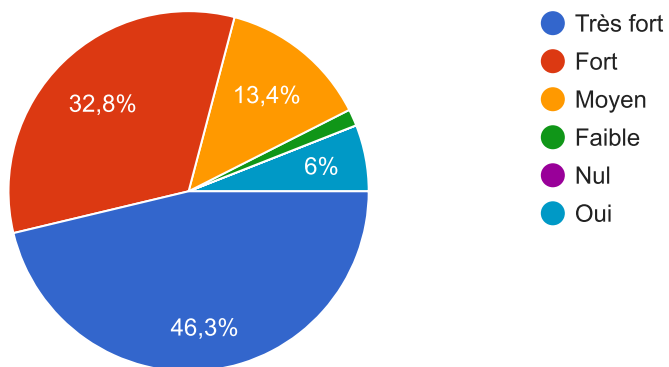
## Diriez-vous que la biodiversité de la Baie de Fort-de-France est plutôt :

68 réponses



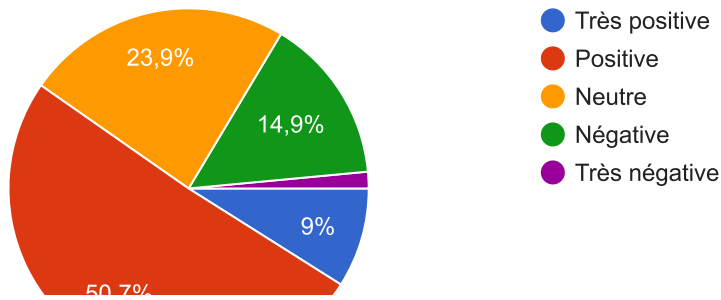
## Comment jugez-vous l'intérêt paysager de la Baie de Fort-de-France ?

67 réponses



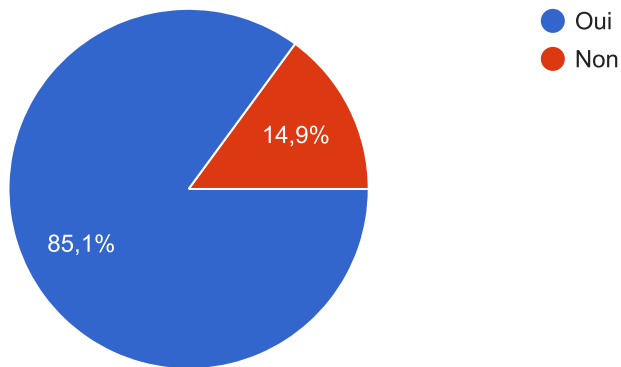
## Quelle image avez-vous de la Baie de Fort-de-France ?

67 réponses



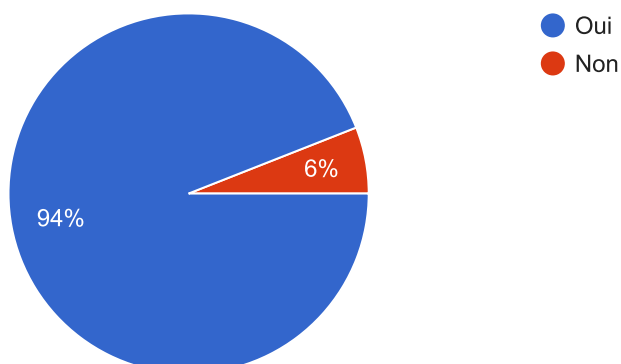
Saviez-vous que la Baie de Fort-de-France fait partie du Club des plus belles baies du monde ?

67 réponses



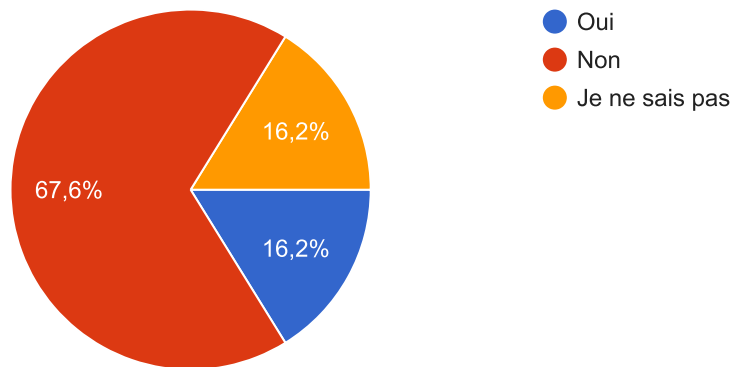
Etes-vous intéressé par les informations concernant la Baie de Fort-de-France : ses milieux, ses espèces, son état... ?

67 réponses



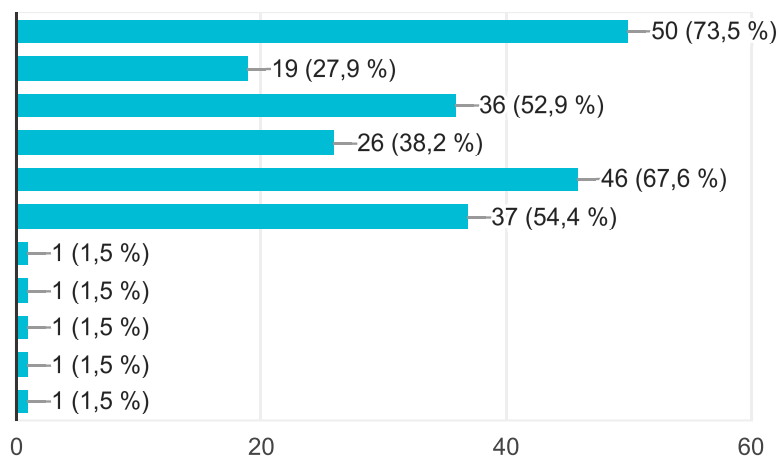
## Avez-vous facilement accès aux informations concernant la Baie de Fort-de-France : ses milieux, ses espèces, son état... ?

68 réponses



## Quels seraient pour vous le(s) meilleur(s) outil(s) pour faciliter la transmission et l'échange des informations sur la Baie de Fort-de-France ?

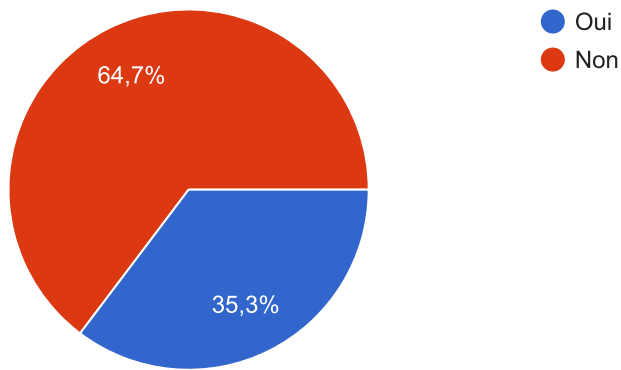
68 réponses



## Connaissance du Contrat de la Baie de Fort-de-France

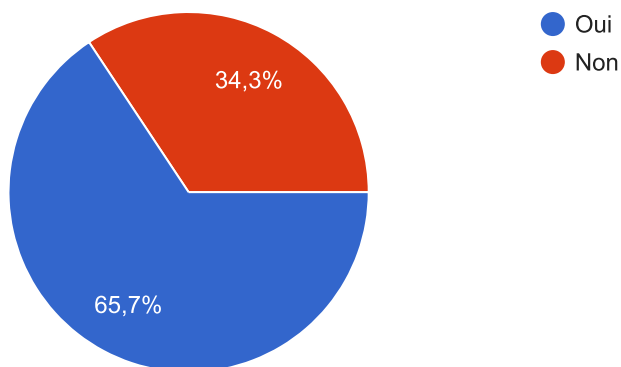
## Savez-vous ce qu'est un contrat de milieu ?

68 réponses



## Avez-vous déjà entendu parler du Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

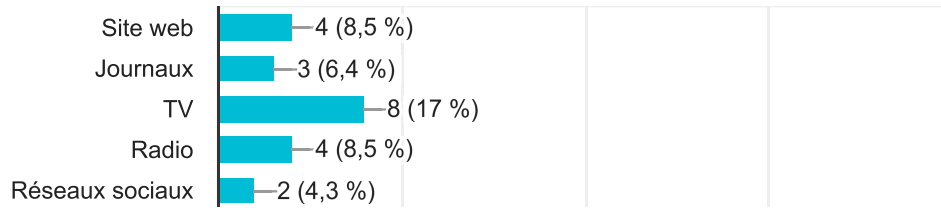
67 réponses



## Si oui, dans quel cadre ?

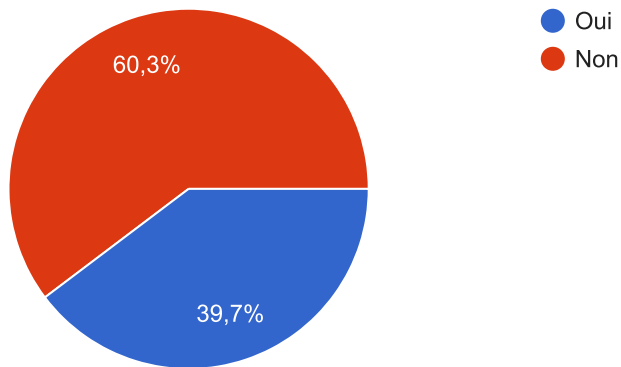
47 réponses





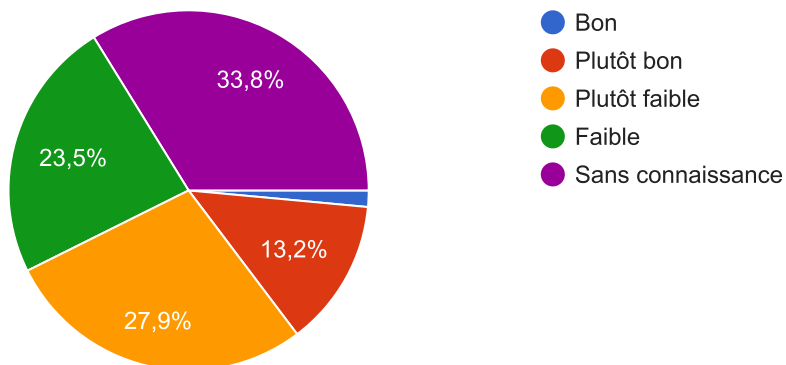
## Connaissez-vous les objectifs du Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

68 réponses



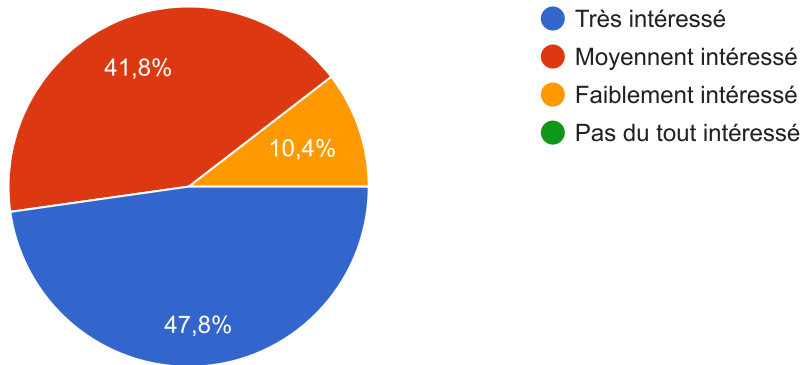
## Quel est votre niveau de connaissance des réalisations du Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

68 réponses



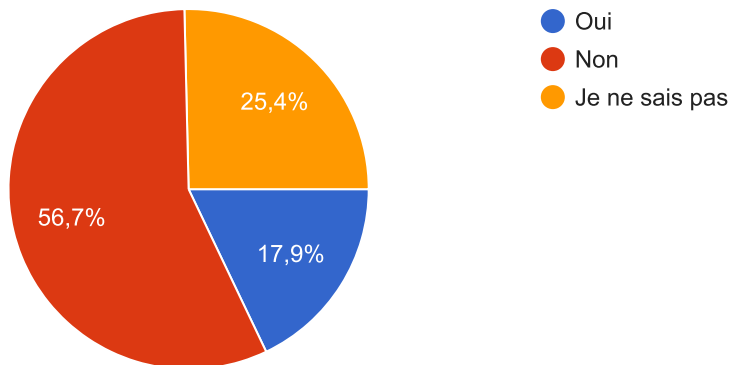
## Comment jugez-vous votre intérêt pour le Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

67 réponses



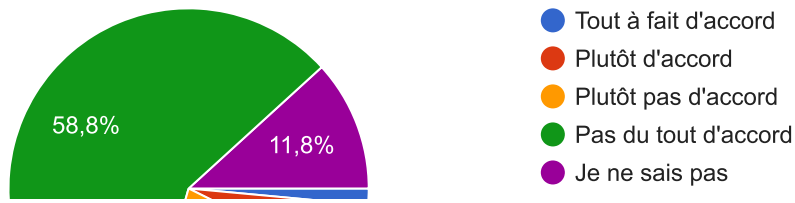
## Avez-vous facilement accès aux informations relative au Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

67 réponses



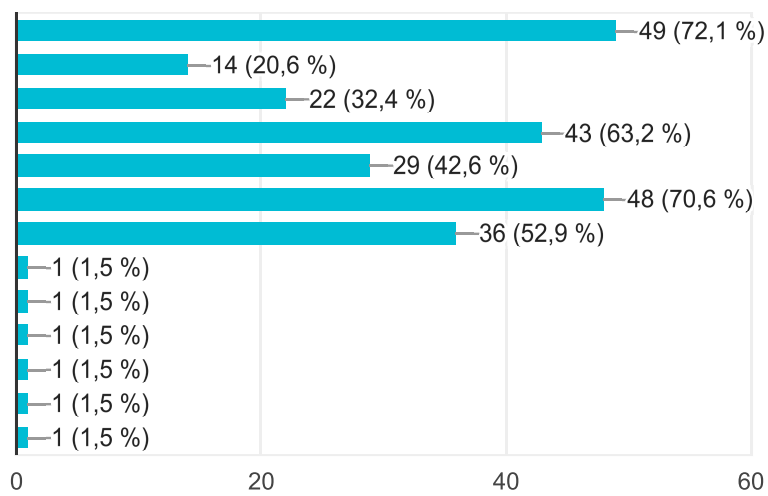
## Diriez-vous que les gens autour de vous sont bien informés sur le Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

68 réponses



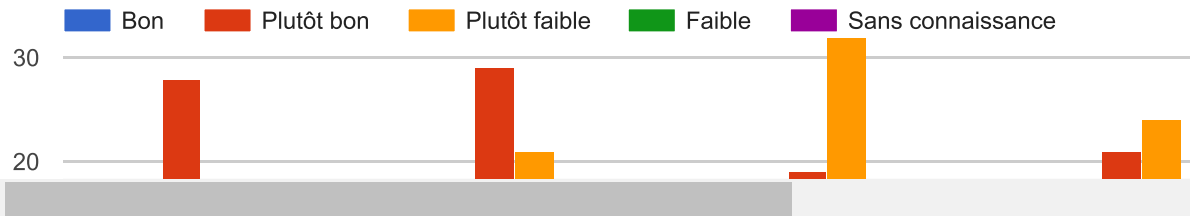
### Pour vous, quels seraient le(s) meilleur(s) moyen(s) de communiquer efficacement sur le Contrat de la Baie de Fort-de-France

68 réponses

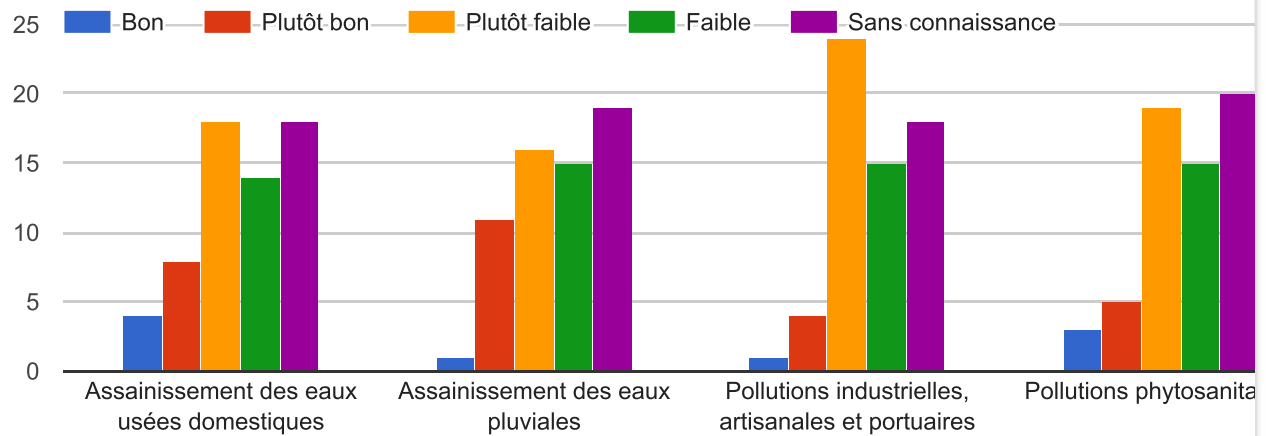


### Connaissance du plan d'action du Contrat de Baie de Fort-de-France

Quel est votre niveau de connaissance sur les thématiques suivantes :



Quel est votre niveau de connaissance des actions réalisées dans le cadre du Contrat de Baie de Fort-de-France sur les thématiques suivantes :



Pour vous, le Contrat de la Baie de Fort-de-France a-t-il été utile pour améliorer la connaissance de la Baie de Fort-de-France ?

67 réponses

## Expression libre

Avez-vous des commentaires, des questions, des suggestions relatifs aux actions de communication et de promotion du Contrat de la Baie de Fort-de-France ?

16 réponses

non

associer le nautisme sportif pour la promotion de la Baie

- Mettre en place un Site Internet efficace et pérenne avec un tableau de bord permettant aux structures signataires et partenaires de renseigner directement l'avancement des actions qu'elles portent, et une Newsletter,
- Assurer un lien formel avec l'Association Martiniquaise du Club des Plus Belles Baies du Monde pour valoriser l'appartenance à ce Club emblématique,
- Etre actif sur les réseaux sociaux, de façon à favoriser l'appropriation du Contrat de Baie par le plus grand nombre,
- Construire un dvd pluridisciplinaire en lien étroit avec le Rectorat et la communauté scolaire autour de la Baie de Fort-de-France et du développement durable (science de la vie et de la terre, physique-chimie, géographie, ...)
- Créer un vrai plan de communication, incluant des outils pédagogiques sur l'exceptionnelle biodiversité de la Baie de Fort-de-France, de façon à capter l'attention du public lors des manifestations ; distribuer des posters, communiquer sur les médias,
- Mettre en place des actions opérationnelles auxquelles la population pourrait activement participer avec une visibilité médiatique (filet de ramassage de macro-déchets à l'embouchure des rivières après de fortes pluies, défi dans la mangrove, nettoyage des fonds marins, replantation de palétuviers (arrière mangrove) ou de cocotiers, consolidation du dôme de la décharge, etc.,
- Plan de mouillage pour préserver les récifs coralliens et zone de balisage spécifiquement autour de la Caye Grande Sèche

oui : Mieux communiquer auprès des ménages et des professionnels

Création d'évènements autour du contrat de la Baie

Non

Je crois qu'une communication plus soutenue envers le grand public soit nécessaire pour faire partager et participer la population sur un enjeu qui nous concerne tous : la protection des milieux remarquables

Organisation de visites sur site (exemple ferme ayant modifiée ses pratiques) sortie en mer avec guide pour explication sur la Baie etc

ENLEVEMENT DES bphu

JE SUIS VENU A FORT DE FRANCE EN 1980 PUIS EN 1982 ET DEJA NOUS AVONS PU REMARQUER UNE BAISSSE IMPORTANTE DU NOMBRE D ESPECES MARINE ET DE POISSONS- IL ETAIT TEMPS DE

**FAIREQUELQUE CHOSE**

suggestions : nécessité de mettre sur pied une manifestation annuelle récurrente de familiarisation du grand public, des scolaires et des professionnels. autour de la baie, de ses richesses et potentialités

Pour sensibiliser la population, l'information doit arriver dans chaque foyer via tout type de support de communication, de façon répétée et régulière. Et continuer le travail dans le milieu scolaire.

L'importance de la Baie de Fort de France, et l'impact considérable sur l'environnement, nécessitent davantage de communication.

Mettre plus en avant les enjeux (pour notre vie future) pour mieux faire adhérer aux politiques publiques

C'est une belle initiative qui permettra à chacun de découvrir mais aussi de prendre ses responsabilités.

Il serait judicieux d'émettre un rapport complet annuel et des rapports semestriels portant sur les points les plus cruciaux via les NTIC

**Merci pour votre participation à cette enquête !**

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. Signaler un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation -  
Clauses additionnelles

Google Forms

---

# ANNEXE 3

## EXTRAIT DU RAPPORT DE L'IRSTEA

**RECOMMANDATIONS SUR LE RESEAU DE SUIVI  
DU CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE  
EXTRAITS DU RAPPORT D'AUDIT DE L'IRSTEA DE NOVEMBRE 2015 (Julien  
Tournebize – Irstea Centre d'Antony – Unité de recherche Hydrosystèmes et  
Bioprocédés)**

## **Introduction**

L'élaboration du cahier des charges de la campagne de mesures destinée à l'évaluation du programme d'actions du contrat de baie a fait l'objet en 2014 de nombreux échanges entre les membres du comité de pilotage et financeurs du réseau, sans aboutir toutefois à un accord sur son contenu.

Le conseil scientifique et le bureau du comité de baie ont approuvé l'initiative de la CACEM, suite à des contacts pris dès novembre 2014, de mandater Julien TOURNEBIZE, chercheur de l'IRSTEA, expert en hydrologie et conception/exploitation de réseaux de suivis, pour une mission d'audit du réseau de suivi du contrat de baie. Cet audit devant permettre :

- d'évaluer le réseau de suivi et les mesures effectuées à ce jour sur le territoire du contrat de baie,
- évaluer la pertinence de la campagne de mesures envisagée au regard des objectifs du contrat de baie,
- optimiser le cas échéant le réseau de suivi et la campagne de mesures envisagée.

Julien TOURNEBIZE dirige actuellement les expérimentations de la ferme pilote AGERIS menées par Syngenta au Lamentin. Il est donc également un acteur scientifique de terrain référent sur l'aire du contrat de baie.

La mission d'audit s'est déroulée du 20 au 25 avril 2015. Elle comprenait l'audition des acteurs du réseau de suivi.

L'auditeur a remis son rapport définitif en novembre 2015. L'absence de bancarisation des données ne lui ayant pas permis de les expertiser, l'analyse du réseau de suivi l'a conduit à mener une réflexion plus globale sur le portage du réseau de suivi du contrat de baie.

Les extraits du rapport d'audit portés ci-après à connaissance ont pour objet de relancer la dynamique collective et répondre à la motivation des acteurs pour améliorer la connaissance et la compréhension des milieux et l'évaluation de l'efficacité des actions de restauration et protection de la baie de Fort-de-France.



## « Préambule

Aucun des documents et éléments transmis et/ou mis à disposition n'a permis d'expertiser les données acquises pendant la durée du Contrat de baie. La bancarisation n'ayant pas été effective à la date de l'audit. Face à ce constat, l'audit aurait pu juste conclure à l'impossibilité d'évaluer le réseau d'observation « sans observation à expertiser ». Néanmoins une analyse de la situation actuelle peut s'avérer bénéfique et constructive.

## Programmation des entretiens

Ci-joint la liste des entretiens qui ont eu lieu pendant la semaine de l'audit :

(1) Jean-Michel ALMONT et Hélène MBOLIDI-BARON de la CACEM, rencontrés le lundi 20 avril 10h-12h.

Introduction préliminaire et remises des documents listés ci-dessous.

(2) Axel VILLARD-MAUREL : récent co-animateur du Contrat de Baie, rencontré les 20, 21 et 24 avril

Visites de terrain du 21 avril : sites de Ravine Bouillé, Rivière Jambette et Gué Désirade (rivière Lézarde), du 24 avril : site-pilote AGERIS M. VILLARD-MAUREL a participé à la réunion à l'Office De l'Eau du mardi 21 avril.

(3) Julie GRESSER : Chargée de mission DCE et qualité des milieux aquatiques - Office De l'Eau Martinique (en remplacement de Gaëlle HIELARD). Membre du Comité de Pilotage du réseau de suivi du Contrat de Baie. Mlle Gresser a été rencontrée le mardi 21 avril.

(4) Julien PLANCHON : Hydrogéologue - ASCONIT Consultants. M. Planchon a été rencontré le jeudi 23 avril en qualité de chef de projet des suivis MES (gué Désirade et Petit Bourg).

Visite de terrain du jeudi 23 avril : Site de Petit Bourg.

(5) Pascal MARRAS : Hydrologue – DEAL 972. Responsable de la cellule de Veille Hydrologique, membre du Conseil Scientifique du Contrat de Baie jusqu'en 2013. M. Marras a été rencontré le vendredi 24 avril.

(6) Denis ETIENNE (DE) : Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau – DEAL 972. M. Etienne a été rencontré le vendredi 24 avril.

L'animateur du réseau de suivi n'était pas présent lors de la semaine de l'audit.

## *Documents transmis et mis à disposition*

Rocle N., Denis J. 2012. Suivre et évaluer les degrés d'intégration dans la mise en œuvre du contrat de baie de Fort-de-France. Rapport Ifremer, Irstea, CACEM, 89p.

CACEM, 2014. Rapport d'activité 2013. Avancement du programme d'actions et propositions de programmations 2014. 85p.

CACEM, 2015 projet de CCTP : Réseau de suivis du Contrat de la Baie de Fort-de-France. Phase d'évaluation de l'état des milieux aquatiques et résultats du programme d'actions 2010-2014. Version du 5 janvier 2015. 33p.

Vilmus T., 2015. Mise en place d'un réseau de suivi du contrat de baie de Fort-de-France. Lot 2 : Suivi des milieux terrestres. Rapport final. 104p.

CACEM, 2011. Les fiches actions. Contrat de la Baie de Fort-de-France. 79p.

CACEM 2014. Tableau du suivi de réalisation des actions : Avancement 2014. 2p.

Impact-Mer, Asconit-Consultant, 2010. Assistance à la définition et à la mise en place du réseau de suivi du contrat de la baie de Fort-de-France : Phase 1 & 2. Rapport final. 144p.

Impact-Mer, 2014. Mise en place du réseau de suivi du Contrat de la Baie de Fort-de-France. Lot 1 : suivis en milieu marin. Rapport final. Rapport pour : CACEM, 102 pp (annexes incluses).

Jérémie S., Mbolidi-Baron H., 2013. Contrat de la Baie de Fort-de-France. Rapport 2011-2012. Avancement du programme d'actions et Proposition de programmation 2013. 72p.

SCE-CACEM Les cartes à Enjeu A, B, C, D, E.

## Contexte

Le Contrat de la Baie de Fort-de-France (CBFF) est une initiative territoriale remarquable dans un contexte de gestion intégrée de zones côtières encore rare, et encore plus exceptionnelle en considérant le contexte tropical et ultra-marin du territoire considéré. Sa mise en place a été effectuée à l'issue d'une démarche de consultation des acteurs entre 2007 et 2010.

A l'issue de la consultation des acteurs, le CBFF a défini les 5 enjeux prioritaires suivants :

- Enjeu A : L'hypermédimentation, l'envasement de la baie et l'état des récifs coralliens
- Enjeu B : La contamination des milieux littoraux par les micropolluants métalliques et organiques
- Enjeu C : La contamination bactérienne des eaux destinées à la baignade et aux loisirs nautiques
- Enjeu D : L'enrichissement trophique des eaux littorales
- Enjeu E : La qualité écologique et chimique des cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort de France

Ces 5 enjeux ont permis alors de définir des objectifs au contrat de baie qui peuvent être résumés en 2 points :

- 1) Compréhension du fonctionnement de la Baie, de ses interactions Terrestre / Marin
- 2) Evaluation des actions de remédiation pour préserver la qualité écologique de la Baie

Il apparaît bien les 2 notions d'acquisition de connaissance et d'évaluation de l'impact des actions. Ces dernières ont vocation à être menées par les acteurs du CBFF sous l'impulsion de la cellule animation du CBFF qui pourvoie également à l'évaluation d'un réseau de suivi permettant d'évaluer ledit impact. Dans ce cadre, le développement d'une méthodologie basée sur l'acquisition de données environnementales est totalement justifié. Ceci sous-entend une adaptabilité du réseau de suivi en fonction du déroulement de la mise en œuvre des actions de correction, et des besoins exprimés en connaissance pendant la période du contrat de Baie.

Ainsi le CBFF s'articule en deux volets :

- L'animation du territoire autour de démarches visant à la résorption de problèmes environnementaux identifiés en 65 actions.
- Un observatoire de suivi des mesures chargé d'enregistrer les données environnementales illustrant la remédiation des problèmes environnementaux.

L'Audit du CBFF a permis de procéder à un certain nombre d'observations :

Le dispositif terrestre de suivi est bien conçu malgré (1) l'emploi de sites insuffisamment monitorés ou entretenus voire simplement calibrés (Conseil Général), (2) le protocole de mesure (fréquence, paramètre), pour certains points, ne contribuant pas significativement à l'amélioration des connaissances, (3) une mise en œuvre malheureusement défailante pour la question des MES, malgré un protocole adapté.

Le dispositif de suivi marin est difficile à évaluer considérant la spécificité du milieu marin et le fait qu'il n'ait pas été possible de rencontrer Impact Mer, opérateur principal. Cependant les résultats montrent un intérêt pour l'acquisition des connaissances. L'exemple du travail en collaboration avec

l'université Antilles Guyane est à souligner. En ce sens, l'Observatoire joue son plein rôle de connaissance.

L'Observatoire des mesures n'a pas pris l'attache des services producteurs de données (ODE, DEAL, CG972...) ou centralisateurs (Observatoire de l'Eau) pour disposer d'autorisation permanente d'accès à la donnée et d'automatismes abondant en ce sens (conventionnement prévu initialement mais non réalisé). La bancarisation des données, prévue initialement, est inexistante.

Il ressort de l'audit que le réseau de suivi a été globalement bien pensé à son origine, mais mal mis en œuvre par la suite.

Il aurait été intéressant de faire une analyse rétrospective des différentes étapes de mise en œuvre du réseau de suivi (la trajectoire des choix, des solutions retenues), des discussions et des conclusions pendant toute la période.

L'absence d'implication directe dans de nombreuses actions correctives en cours sur le bassin versant, réduit leur portée pour la CACEM et les signataires du contrat de Baie.

L'avancement des curseurs, sur le tableau centralisateur (outil qui a son intérêt), dans au moins un tiers des cas, ne se fonde pas sur une perception objective et rationnelle, avec indicateurs dédiés, de la situation. Le degré d'avancement n'est pas en adéquation avec la réalité constatée et justifiée. Nonobstant le réseau de suivi, pour lequel les bureaux d'étude opèrent en palliatif de la cellule d'animation, et l'assainissement, le reste des actions ne fait pas apparaître une évolution notable depuis 2010.

### ***Positionnement et pertinence du réseau de suivi CBFF par rapport aux réseaux existants***

Plusieurs réseaux de surveillance sont opérationnels sur le territoire du contrat de Baie que ce soit terrestre et marin. Leur objectif principal est le simple reporting de type DCE. Cette démarche n'apporte que peu d'information sur la compréhension du fonctionnement, mais peut contribuer à qualifier l'état des milieux.

L'approche retenue dans le contrat de Baie était de compléter le réseau existant. La définition du réseau de suivi a été menée par Impact Mer et Asconit en lien avec un groupe de travail (DEAL, ODE, IFREMER, ...), pendant la période de montage du contrat de Baie. Cette réflexion a abouti à la définition de stations en milieu terrestre et en milieu marin sur la base d'un suivi DCE, sur une durée de 2 ans. Les stations ont couvert une typologie de situations variées.

**Avec l'état d'avancement des actions du CBFF, ce suivi de type non spécifique ne peut donc servir qu'à établir un diagnostic initial, un état 0 DCE. Il serait intéressant de refaire l'exercice à la fin de la mise en œuvre des actions, afin d'en évaluer l'impact sur la caractérisation DCE.**

Le travail d'interprétation sur les micropolluants en eau douce apparait redondant avec les bilans effectués par l'ODE. Il faudrait s'interroger sur la plus-value à l'interprétation faite par l'ODE.

La pertinence du réseau de suivi peut s'évaluer selon 2 orientations fixées par les objectifs :

- connaissance / compréhension des milieux
- évaluation des impacts des actions.

On peut définir 2 niveaux de suivi :

- connaissance du milieu (diagnostic, évolution), avec des méthodes robustes et maîtrisées par la CACEM ou des prestataires. Les suivis DCE rentrent dans cette catégorie.

- connaissance et évaluation sur des méthodes à développer notamment mettant en évidence des questionnements scientifiques (méthodologique, métrologique, ...), en partenariat avec des acteurs de la recherche et des secteurs publics et/ou privés. Ce dernier point privilégie l'innovation, mais n'est pas garanti de succès, malgré les précautions qui peuvent être prises. Les suivis capteurs passifs et MES haute fréquence rentrent dans cette catégorie.

Suite à cette définition, au cours du contrat de Baie, des choix ont été faits pour définir des stations de suivi. Les stations de suivi biologique s'intègrent dans la démarche d'acquisition de connaissance.

En milieu marin le maillage a permis de répondre à cet objectif.

En milieu terrestre, les points Jambette et Bouillé contribuent à la connaissance des sources de contaminants en zones industrielles, et eaux pluviales respectivement.

Pour que ces deux stations soient pertinentes, il faudrait que le programme d'action soit ciblé sur ces 2 enjeux sur ces 2 territoires.

**Les paramètres de suivi ne correspondent pas alors à ceux définis par la DCE, mais sont spécifiques à l'enjeu visé (par exemple micropolluant pour Jambette et nutriment pour Bouillé).**

Or la définition des actions (document fiches actions de 2011) ne permet pas d'évaluer les aires géographiques par entité hydrologique et par conséquent **il y a inadéquation entre les stations de suivi et le plan d'action.**

La station de suivi de MES est pertinente dans le sens où elle se situe dans un secteur à enjeu hypersédimentation défini préalablement.

Dans le cas précis de la mesure des MES un suivi ponctuel ne permet pas l'évaluation des quantités exportées. Deux solutions sont alors envisageables : une approche intégratrice (prélèvement composite, intégrant les flux par période) ou un suivi haute fréquence.

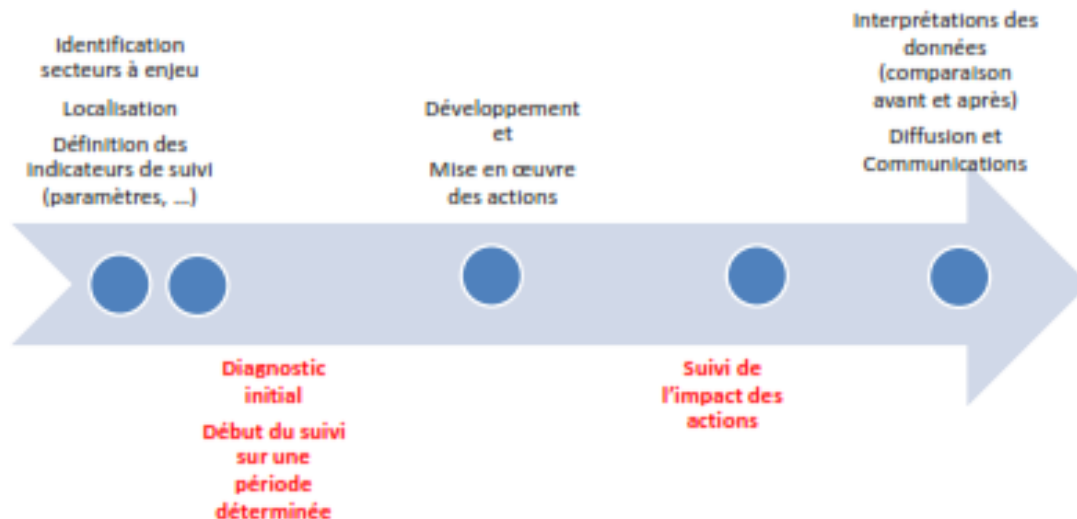
La méthodologie n'est pas triviale et un effort de mise au point / adaptation de protocole doit être mené. Le protocole défini était tout à fait pertinent, mais malheureusement le suivi opérationnel n'a pas atteint ces objectifs initiaux. Ce point met en évidence un problème classique de gestion d'équipement.

Pour une structure telle que la CACEM, disposer de son propre matériel, que la CACEM peut mettre à la disposition des prestataires, permettrait une autonomie sur toute la chaîne de mesure.

Cependant le travail effectué mérite d'être exploité. Les jeux de données acquis permettraient de caractériser les dynamiques de MES sur une série de crue. Une méthode d'extrapolation par typologie de crue pourrait être mise en œuvre, avec les précautions que cela impose en terme d'hypothèses.

Un grand volet action assainissement a été mis en œuvre. Des actions sont aujourd'hui achevées. Les travaux sont facilement identifiables à partir d'un outil SIG. Il serait pertinent alors, en comparant l'état initial issu d'un diagnostic préalable de la qualité de l'eau, à l'état final après achèvement des travaux. Cette comparaison permettrait ainsi d'évaluer les actions sur le secteur défini, par la mise en œuvre d'un suivi dédié rejet d'assainissement. Cet exemple s'inscrit dans la logique d'obligation de résultats définie dans la DCE.

Il apparaît alors que la pertinence des suivis s'évalue par intégration des plans d'action et des objectifs de résultats. Cela nécessite de spatialiser les actions (prévues, en cours, terminées) à l'aide d'un outil SIG. Cet outil spatial associé au tableau de bord, permettrait de hiérarchiser les points de suivi, de les localiser et enfin de les planifier en fonction de leurs déroulements.



### *La cellule d'animation au cœur de l'Observatoire*

Dans certaines actions (document fiche action) il est écrit que « les données seront exploitées et analysées par la cellule Contrat de Baie ». Il semblerait que dans les faits ce ne soit pas effectif mais systématiquement mis en sous-traitance (voir par exemple le document de synthèse sept 2014). Les interprétations et exploitations des résultats ont été menées principalement par les prestataires à la demande de la cellule animation.

Le travail a été remis sous forme de rapport. L'appel à la sous-traitance peut se justifier, mais ne doit pas soustraire la cellule d'un regard exploratoire des données dans leur ensemble marin et terrestre que les sous-traitants ne peuvent avoir.

L'action G1.2 mentionne « le point d'amélioration majeur de l'observatoire des mesures consistera à organiser une bancarisation efficace des données collectées pour les valorisations et échanges futurs ».

L'audit n'a pas eu accès à ces données ni à la structure de bancarisation qui semble aussi étrangère aux membres de la CACEM.

Sans mener une analyse stricte de type stratégique (SWOT force faiblesse opportunité menace), du fait entre autre de la non disponibilité des documents ou données produits par le CBFF, il semble pertinent d'en présenter des aspects :

**Les forces :** une pertinence des suivis, une dynamique collective à maintenir. Des attentes, un soutien à la démarche qui est bien perçue. Démarche précurseur sur la Martinique.

**Faiblesses :** Pas d'actions propres, difficulté à piloter, pas d'initiative qui renouvelle les suivis. Manque d'appropriation des données, des actions de suivi.

**Opportunité :** le soutien des partenaires, la présence d'acteurs scientifiques ou économiques qui peuvent être moteur dans le suivi des actions.

**Menace :** le manque de lisibilité, qui peut contraindre à l'arrêt de la dynamique.

## ***Conclusions***

En conclusion, le réseau de suivi a permis une connaissance détaillée d'une situation inchangée depuis 2010. La priorité n'est donc pas au réseau de mesure, mais à permettre au Contrat de la Baie de revivifier ses 65 actions. A cette fin, le Contrat de la Baie de Fort-de-France doit effectuer un travail de restructuration en profondeur et repenser ses méthodes de travail. Le recours systématique à la sous-traitance de nombreuses tâches de l'animation est finalement contreproductif et plus coûteux que de l'assurer en régie. Il faudrait également qu'il puisse se doter des moyens d'une souplesse thématique par le support à des équipes validées par les instances du Contrat de la Baie, voire d'un fonds de soutien. Le renfort récent de la cellule animation peut le permettre.

## ***Recommandations***

- 1) Restructuration de la cellule d'animation. Le renforcement de la cellule animation est une bonne évolution actuelle. Ainsi la cellule animation doit pouvoir suivre les actions en continu, stimuler les échanges entre acteurs mais aussi avec les partenaires publics (recherche) et privés (BE) pour favoriser les actions sur la connaissance. Cette réorganisation doit être un signal fort pour les partenaires qui restent convaincu de l'utilité du CBFF. Au besoin, comme cela a été fait lors de la phase préalable au CBFF, constituer des groupes de travail pilotés par les animateurs, sur des thématiques prioritaires.
- 2) Renforcer les compétences scientifiques (formation continue) des animateurs,
- 3) Doter la cellule d'animation d'un budget dédié à l'évaluation en priorisant les actions.
- 4) Se doter d'équipement de mesure de terrain (débitmétrie, sondes multiparamètres, préleveurs automatiques, ...) pour une gestion plus directe et plus autonome des projets. Deux types de suivi peuvent être envisagés :
  - réseau de suivi permanent (long terme) avec des équipements à demeure;
  - des suivis ponctuels intégrés, pour des périodes courtes à moyen terme (saison) avec des équipements mobiles. Ceci contribuera à une réduction du recours à la sous-traitance et une meilleure appropriation des résultats.
- 5) Renforcer les liens avec les partenaires de la recherche (université/institut) sur le suivi des projets et l'exploitation des données. Le co-encadrement de stagiaire est une solution.
- 6) Développer les échanges par invitation croisée avec les autres contrats de baie ou collectivités engagées dans une démarche similaire. Prendre l'exemple du contrat de rivière (communauté d'agglomération du pays nord Martinique CAPNORD), contrat littoral espace sud Martinique CAESM.
- 7) Sur les données acquises, récupérées de la phase 2010-2014, les bancariser comme stipulé dans les objectifs du CBFF. Un temps devra être investi quant à leur réinterprétation et exploitation par la cellule animation.
- 8) L'Audit conseille qu'à chacune des 65 actions doit être adossée une seule entité maîtresse d'ouvrage, avançant suivant des critères préétablis avec les autres partenaires.

9) L'Observatoire devrait exercer une veille sur les projets importants qui émergent sur le périmètre du contrat de baie, dont il se doit d'avoir connaissance (au plus tard lors de l'enquête publique). Les cahiers des charges des suivis lancés par l'observatoire pourraient utilement comporter des clauses contraignantes et/ou déontologiques prévenant le risque de conflit d'intérêts avec les objectifs du contrat de baie. »